

Bourse : un million et demi d'actionnaires pour Wanadoo

MOINS DE TROIS ANS après sa propre apparition sur le marché boursier, en octobre 1997, France Télécom s'apprête à faire coter à Paris sa filiale spécialisée dans l'Internet, Wanadoo. Le prix définitif de l'action, compris entre 17 et 20 euros, devrait être connu mardi 18 juillet dans la soirée, la première cotation étant prévue mercredi à midi. En dépit des déconvenues des introductions en Bourse les plus récentes - celle du groupe d'aéronautique et de défense EADS, le 10 juillet, et celle de Vivendi environnement, reportée deux fois -, les observateurs s'attendent à ce que le marché fasse bon accueil à Wanadoo. L'offre aurait été sur-souscrite 16 fois par les institutionnels et 4,5 fois par les particuliers, qui seront un million et demi.

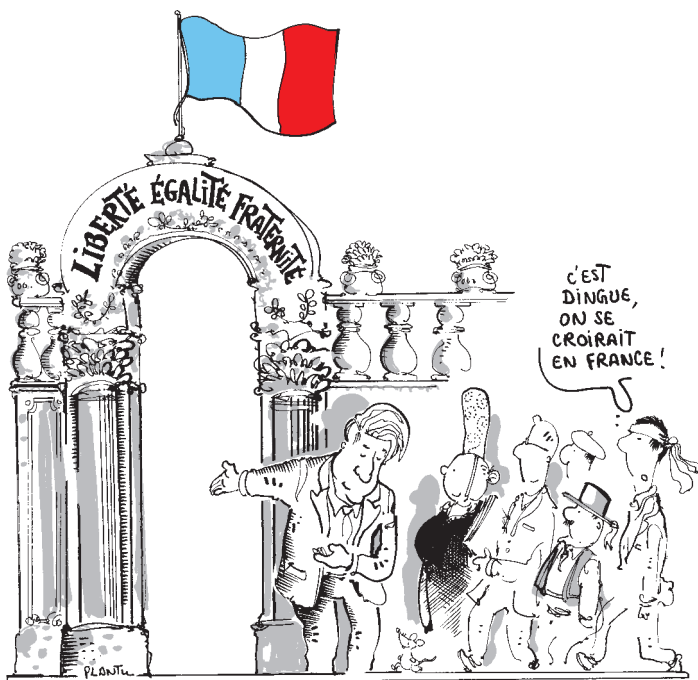
Lire page 14

Corse : l'ultimatum de M. Chevènement

- Donner un pouvoir législatif à la Corse serait « concéder la souveraineté », déclare au « Monde » le ministre de l'intérieur
- Ce pouvoir risquerait d'« exprimer des intérêts politico-mafieux »
- Il dénonce le « chantage » des nationalistes ● « Lionel Jospin sait jusqu'où je ne peux pas aller »

À DEUX JOURS de la nouvelle réunion des élus de Corse et des conseillers du gouvernement, à l'hôtel Matignon, jeudi 20 juillet, Jean-Pierre Chevènement marque son hostilité à toute dévolution de pouvoir législatif à l'Assemblée de Corse, réclamée par une quarantaine de ses membres sur cinquante et un. « Concéder le pouvoir législatif, c'est concéder la souveraineté », déclare le ministre de l'intérieur dans un entretien au Monde. « *Voulons-nous voir se créer, en Méditerranée, une île soumise à la loi d'un milieu qui déploie les trois quarts de son énergie en règlements de comptes et en luttes internes ?* », demande-t-il, avant d'ajouter : « *Qui ne sait, à la lumière de l'expérience, que cette loi corse risquerait bien vite d'exprimer surtout des intérêts politico-mafieux ?* »

Pour M. Chevènement, le relevé de conclusions que José Rossi, président de l'Assemblée de Corse, a transmis au gouvernement (*Le Monde* du 18 juillet) est « un texte



sidérant », qui n'a pu être approuvé par certains élus que « du fait du chantage et des pressions exercés » sur eux. « En réalité, déclare le ministre, aussi bien en ce qui concerne la dévolution du pouvoir législatif que la création d'une collectivité unique, on est passé sous les fourches Caudines des nationalistes. Et cela sous le chantage à la reprise des attentats, communiqués menaçants, conférences de presse caçoulées, bombe de l'avenue Kléber à l'appui. » M. Chevènement fait allusion ainsi à un attentat manqué, le 26 juin, à Paris, revendiqué le lendemain par un groupe clandestin. Soulignant que « tous les ministres qui se sont exprimés » sur cette question sont hostiles au pouvoir du partage législatif, M. Chevènement adresse à Lionel Jospin cette mise en garde : « *J'ai mes convictions. Lionel Jospin les connaît. Il sait jusqu'où je ne peux pas aller.* »

Lire page 6



SÉRIES DE L'ÉTÉ

Les héros de l'an Mil

2. Gerbert d'Aurillac le pape savant

C'est l'histoire d'un jeune garçon d'origine modeste qui, à force d'études et par les bonnes grâces de l'Eglise, connaît une ascension sociale éblouissante. Inventeur d'un nocturlabe permettant de connaître l'heure la nuit, il finira sa vie sur le trône de saint Pierre sous le nom de Sylvestre II. p. 10 et 11

Tribunaux de commerce

LES TRIBUNAUX de commerce, uniquement composés de juges commerçants élus par leurs pairs, vont changer de visage. Le conseil des ministres du mardi 18 juillet devait adopter le projet de loi qui les réforme. Présenté par Elisabeth Guigou, le texte organise l'entrée de magistrats professionnels dans ces juridictions qui jouent un rôle majeur dans la vie des entreprises ; il modifie également le statut des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs. La réforme se heurte à l'hostilité des juges consulaires. Elle vise à remédier aux nombreux dysfonctionnements constatés, notamment en matière de liquidations, qui s'opèrent souvent dans des conditions économiques contestables.

Lire page 8 et notre éditorial page 12

La clinique des pauvres, envers de la croissance américaine

DENVER

de notre envoyée spéciale

A l'ombre de la croissance, 44 millions d'habitants des Etats-Unis vivent sans assurance médicale. D'après Pete Leibig, directeur de la Clinica Campesina, une clinique des pauvres située dans le nord de Denver, c'est dans le domaine des soins de santé que l'on aperçoit les limites de l'euphorie actuelle. Cela fait des années que les employeurs américains préfèrent recruter à mi-temps plutôt qu'à plein-temps, pour éviter de payer l'assurance-maladie. La nouvelle économie a encore renforcé le processus. Aujourd'hui, 57 % seulement des employeurs paient la couverture sociale de leurs salariés, et cette proportion n'a cessé de baisser depuis 1990.

Lorsqu'ils tombent malades, les non-assurés ont le choix entre s'endetter, comme les mères qui n'ont pas encore fini de rembourser leur accouchement - entre 2 000 et 3 000 dollars, soit 13 000 à 20 000 francs - alors que l'enfant va avoir deux ans ; solliciter les amis au cours d'une soirée de collecte de dons. Ou attendre que le mal empire. « Les gens, explique M. Leibig, vont aux urgences. Quand l'hôpital envoie la facture, ils ne paient

pas. L'hôpital transmet le dossier à une agence de recouvrement, puis il finit par effacer la note. Mais l'hôpital répercute le coût des impayés et il augmente ses tarifs. Du coup, les assurances augmentent leurs prix et les employeurs sont de moins en moins chauds pour assurer les employés. »

Les plus pauvres d'entre les non-assurés peuvent aussi se présenter à la porte d'un des 1 029 centres de santé communautaires du pays. Dans le nord de Denver, ce rôle de médecine aux pieds nus est dévolu à la Clinica Campesina. Fondée par une malade en 1977, la clinique a assuré 50 000 visites en 1999, soit dix fois plus qu'il y a dix ans, et les médecins refusent 40 personnes par jour. C'est une pauvreté à l'américaine, avec chaussures de tennis flambant neuves et nouveaux-nés dans des sièges auto surdimensionnés. Les drames n'en sont pas moins réels. Holly Ciccarelli, quarante et un ans, atteinte de la maladie de Parkinson, a perdu son emploi d'assistante dans un cabinet juridique. Blonde, timide, elle bénéficie d'une pension d'invalidité mais celle-ci ne couvre pas les médicaments. « Le système ajoute au stress. C'est injuste », dit-elle.

La clinique est financée par des fonds publics. Les patients y sont à 56 % hispaniques et à 40 % « anglo-white ». Ils se recrutent parmi les « working poor », les ouvriers de la construction, des serres agricoles voisines ou les employés de fast-food. En 1999, les médecins ont mis au monde 700 bébés. « La moitié des mères étaient des immigrées en situation irrégulière », explique le directeur. En 1997, l'administration a offert une régularisation aux clandestins mexicains contre une forte amende. « Mais les hommes n'ont pas régularisé leurs épouses. C'était trop cher », dit M. Leibig. Quand les malades ont un problème qui va au-delà de l'angine et qu'il faut voir un spécialiste, la clinique fait appel à la bonne volonté des médecins. Eleanor Montour, l'assistante sociale, passe un coup de fil aux praticiens qui ont accepté de figurer dans le fichier de volontaires. « Certains acceptent de prendre un patient gratuitement par mois. Ou un tous les deux mois », explique-t-elle. Quand le médecin a déjà donné sa consultation gratuite, on inscrit les patients en liste d'attente pour le mois suivant.

Corine Lesnes



VIEUX GRÉEMENTS

Voiles en pavane

La fête à la mer et aux marins continue. Après Brest, qui a accueilli 1,2 million de visiteurs, c'est au tour de Douarnenez, port du Finistère, de célébrer, jusqu'au 21 juillet, les vieux gréements. Le Sedov, un quatre-mâts russe, plus grand voilier navigant au monde, toujours au centre d'une polémique financière et diplomatique, a lui aussi doublé la presqu'île de Crozon. p. 9

Russie : l'oligarque opposant



BORIS BEREZOVSKI

UN DES PRINCIPAUX ARTISANS de l'élection de Vladimir Poutine, le financier Boris Berezovskiy, passe dans l'opposition. Il a annoncé, lundi 17 juillet, qu'il était prêt à démissionner de son mandat de député et à former un parti pour contrer l'« instauration d'un régime autoritaire » en Russie par le président Poutine.

Lire page 3

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 719 - 7,50 F



ISM INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
www.ism-mba.edu
FULLY ACCREDITED*

Programmes accrédités* USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

Admissions : janvier, avril, octobre

ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ «part-time» sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, 520 heures plus thèse

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent, «part-time» sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs, 320 heures plus thèse

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION In International Management
■ «full-time» : 4 mois à Paris et 6 mois à New York, 520 heures plus thèse

Programmes gérés à New York par ISM, USA en partenariat avec New York Institute of Technology et Center for Professional Education in New York.

e-PROGRAMS
MBA - ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION
Dean : Dr Simon Peter Horn, Ph.D

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
http://www.ism-mba.edu

ISM

Modèle social européen : la liberté de choisir

LES GOUVERNEMENTS d'Europe sont à la recherche d'un projet qui permette de souligner la dimension sociale de la construction européenne pour mettre enfin en exergue une des raisons nobles pour lesquelles ils se sont engagés dans une telle aventure. La présidence portugaise de l'Union a parfaitement compris cette exigence, comme en témoigne le nombre de colloques, sommets, séminaires qu'elle a organisés sur ce thème au premier semestre 2000. Juristes, économistes, sociologues, politistes ont été appelés au chevet de l'Europe sociale dans une tentative courageuse d'élever le social au premier rang des objectifs de la construction européenne. Une étude commandée par la présidence portugaise à cet effet permet de résumer les principaux éléments du consensus tiède qui est en train d'émerger.

La politique économique doit être « robuste », c'est-à-dire rechercher la stabilité des prix et - au moins - l'équilibre budgétaire, tutelle des marchés financiers globalisés oblige. Un siècle de développement de la macroéconomie pour en arriver là. Ou bien cette première recommandation est triviale - car qui pourrait préconiser l'inflation et

les déficits ? -, ou bien elle masque un certain renoncement aux objectifs naturels de la politique économique que sont le plein-emploi et la croissance des niveaux de vie.

La modération doit être salariale. C'est presque devenu un pléonasme de dire que les évolutions salariales doivent être modérées. Une telle proposition signifie-t-elle que les salariés ne doivent plus participer aux fruits de la croissance et, si oui, au nom de quel principe économique ? La seule proposition raisonnable en la matière ne peut être que relative à la répartition des revenus entre profit, salaire, emploi et rente financière. Nous habitierions autrement d'étranges sociétés, prises d'angoisse chaque fois que les salaires augmentent, mais applaudissant à tout rompre chaque fois que s'accroissent les profits.

Le reste des recommandations reflète bien l'air du temps : la flexibilité, bien sûr ; la transformation des systèmes fiscaux et de protection sociale pour qu'ils deviennent plus « incitatifs au travail ».

Jean-Paul Fitoussi pour Le Monde

Lire la suite page 12



GOÛTS

Le Zorro des fourneaux

François-Xavier Bogard a appris auprès de Michel Bras à manier les herbes et à soigner les produits. Ce jeune chef, trente-cinq ans, a fait du restaurant des jardins de Chaumont-sur-Loire une table où s'élaborent de complexes alliances de saveurs. Ce rebelle dur à la tâche l'est aussi avec ses équipes, qui l'ont surnommé « Zorro ». Chaque mardi, pendant l'été, *Le Monde* consacre sa page Goûts à un chef de cuisine, un sommelier, un pâtissier... p. 20

International.....	2	Entreprises.....	14
Abonnements.....	4	Tableau de bord.....	15
France.....	6	Aujourd'hui.....	18
Société.....	8	Météorologie-Jeux... 21	
Régions.....	9	Culture.....	22
Horizons.....	10	Guide culturel.....	26
Carnet.....	13	Radio-Télévision.....	27

AUTRICHE La première rencontre entre les trois experts nommés par la Cour européenne des droits de l'homme pour « évaluer » la situation de l'Autriche et la « na-

ture » du parti d'extrême droite FPÖ se tiendra le jeudi 20 juillet. Ils devraient remettre leur rapport à l'automne. ● LE GOUVERNEMENT autrichien est convaincu que les « sages »

rendront un verdict permettant la levée des sanctions imposées par les autres membres de l'Union. ● LA COALITION conservateurs-populistes au pouvoir a pris, en l'attente,

des mesures destinées à renforcer les droits des minorités, à favoriser l'intégration des étrangers et à limiter les abus de pouvoir de l'exécutif. ● UNE COMMISSION doit statuer sur

l'indemnisation des juifs spoliés par l'aryanisation de leurs biens après l'Anschluss. ● POUR PARIS, la question de l'évolution de la nature politique du FPÖ est loin d'être réglée.

Vienne attend avec confiance le verdict des « sages » européens

Le gouvernement autrichien est convaincu que l'« évaluation » de son activité, imposée par l'Union européenne, lui sera favorable. Mais il fait planer la menace d'un blocage de la réforme des institutions européennes en cas de non-levée des sanctions

VIENNE

de notre correspondante

Malgré la pluie persistante, une tranquillité presque estivale semble s'être installée depuis quelques jours en Autriche : toute la classe politique attend que les trois « sages » désignés la semaine dernière par le président de la Cour européenne des droits de l'homme commencent leur travail d'« évaluation » du comportement du gouvernement autrichien et de la « nature du FPÖ », le parti populiste de Jörg Haider avec lequel les conservateurs de l'ÖVP ont fait alliance fin janvier.

Selon le quotidien *Kurier*, la première réunion des experts aura lieu jeudi à Helsinki, où celui qui apparaît comme le président du groupe, l'ancien chef de l'Etat finlandais Martti Ahtisaari, rencontrera ses deux partenaires, l'ex-ministre espagnol des affaires étrangères, Marcelino Oreja, et le juriste allemand Jochen Frowein. Les trois devraient alors préciser leur calendrier et définir la structure du rapport à rédiger cet automne, le contenu comme la date de remise du texte conditionnant la date de levée des « sanctions » (l'annulation des contacts politiques bilatéraux) prises contre l'Autriche par les quatorze autres membres de l'Union européenne.

Le bureau de M. Ahtisaari a démenti des informations suivant les-

quelles le rapport, prévu « dans huit à douze semaines », pourrait être retardé en raison de l'intervention chirurgicale qu'il a subie récemment. Du côté de M. Oreja, on refuse fermement l'hypothèse, évoquée ces derniers jours, d'« un rapport à deux vitesses » : les « sages » rendraient leur verdict en deux étapes, gardant pour la fin la partie, la plus problématique, qui concerne le FPÖ.

« LE SEXE DES ANGÉS »

A Vienne, on affiche une grande confiance dans les conclusions à venir des « sages » : leur expérience des crises complexes (M. Ahtisaari a négocié avec Slobodan Milosevic l'arrêt des bombardements de l'OTAN sur la Yougoslavie) leur permettra, estime-t-on, d'apprécier à sa juste mesure la situation autrichienne, où l'on aurait du mal à reprocher à la coalition des violations flagrantes des droits de l'homme (lire ci-dessous). Rien n'indique en revanche que les « sages » sont disposés à fermer les yeux sur les excès populistes du FPÖ ou les déclarations provocantes de Jörg Haider. M. Oreja a déclaré au magazine *Forum* qu'il s'agissait moins de juger la « nature » de ce parti (une tâche que le chancelier Schüssel a comparée aux querelles sur le « sexe des anges ») que le « comportement de ses dirigeants ».



Parmi les conservateurs, on ne serait pas forcément mécontent d'un verdict contrasté, qui accorderait un satisfecit au gouvernement et un blâme à M. Haider. Cela permettrait à M. Schüssel de s'attribuer le principal bénéfice d'une levée probable des sanctions, tout en accentuant la pression sur l'aile « populiste dure » du FPÖ, celle qu'il cherche à affaiblir afin de provoquer une scission

analogue à celle qui s'est produite en France au Front national.

En revanche, la date de remise du rapport devient un facteur essentiel. Une issue diplomatique à la crise, fin septembre ou début octobre, éviterait non seulement que l'Autriche ne menace la conférence européenne de Biarritz, mais surtout que Vienne ait à mettre en route la *Volksbefragung*, la « consultation

populaire » sur les sanctions, décidée le 4 juillet à l'initiative de Jörg Haider. Cette décision a suscité un fort malaise au sein de l'ÖVP. Plusieurs personnalités conservatrices – dont le commissaire européen à l'agriculture Franz Fischler, l'ex-vice-chancelier Erhard Busek, l'ancien vice-président du Parlement Heinrich Neisser ou encore le président de la République Thomas Klestil – ont dit tout le mal qu'ils pensaient de cette consultation, et annoncé qu'ils n'y participeraient pas. Et trois députés de l'ÖVP, dont l'ex-présidente de la puissante Action catholique, Gertrude Brinek, se sont désolidarisés sur ce sujet de leur groupe parlementaire.

EXTRÊME PRUDENCE

On est d'autant plus étonné de l'extrême prudence adoptée par l'opposition socialiste, qui, après en avoir débattu, n'appellera pas clairement, le cas échéant, à boycotter la consultation populaire mais laissera entendre qu'il serait plus judicieux, ce jour-là, d'aller à la pêche à la ligne. Or une participation insuffisante, inférieure par exemple à 50 %, marquerait une défaite pour la coalition au pouvoir. Mais la rhétorique de la *Volksbefragung*, qu'elle ait lieu ou pas, a déjà produit des effets redoutables. Moins dans la population (les sondages montrent qu'elle y voit surtout un gaspillage

de fonds publics au moment où le régime prône l'austérité) qu'au sein de la classe politique, singulièrement parmi les conservateurs.

Alors qu'ils s'étaient toujours battus pour faire partie du noyau le plus dynamique de l'Europe, ils semblent aujourd'hui se désintéresser du débat sur la construction communautaire, lancé il y a peu par Joschka Fisher puis Jacques Chirac, et se replier, à l'instigation de Jörg Haider, sur la défense des « petits pays » contre les « gros ». Un sujet particulièrement sensible, puisque le rééquilibrage en faveur des « grands » pays de l'UE est au centre de la volonté franco-allemande de réforme des institutions européennes. Même remanié, le texte de la *Volksbefragung*, remarquait le magazine *Profil*, « respire l'esprit des brochures du FPÖ d'avant le référendum de 1994 sur l'entrée dans l'Union » (à laquelle il s'était opposé). Et lorsque le chancelier Schüssel propose de former avec les voisins orientaux de l'Autriche « une sorte de Benelux à l'intérieur de l'UE », cela sonne, note *Profil*, comme « un front du ressentiment de l'Est contre les Lumières venues de l'Ouest, une contre-révolution de l'Europe centrale contre la révolution constitutionnelle européenne qui vient à peine de commencer ».

Joëlle Stolz

Une série de décisions favorables aux droits des étrangers et des minorités ont été adoptées

VIENNE

de notre correspondante

L'Autriche, sous la houlette de la droite et surveillée de près par la communauté internationale, devient-elle une championne des droits de l'homme ? Le fait est que le gouvernement de coalition entre conservateurs et populistes a pris, dans la période récente, plusieurs mesures pour renforcer les droits des minorités, favoriser l'intégration des étrangers et limiter les abus de pouvoir de l'exécutif. Autant de bons points à son actif, qui devraient figurer dans le rapport des « trois sages » européens chargés d'évaluer d'ici à la fin de l'automne la situation autrichienne.

Certes, l'opposition s'inquiète encore des tendances autoritaires, voire antidémocratiques, qui apparaissent au grand jour depuis le tournant politique pris fin janvier. Le leader populiste Jörg Haider a ainsi proposé de créer un nouveau type de délit, pour sanctionner les élus « mal-pensants » (du député au président de la République), tandis que les conservateurs prétendent désormais interdire les très pacifiques « manifestations du jeudi », organisées chaque semaine contre le gouvernement, sous prétexte qu'elles coûtent cher au contribuable... Mais des progrès indéniables ont été réalisés : ainsi, le 7 juillet, les quatre partis représentés au Parlement (les chrétiens conservateurs, l'extrême droite populiste, les sociaux-démocrates et les Verts) ont décidé à l'unanimité d'ancrer dans la Constitution la volonté de « protéger et promouvoir » les « groupes ethniques » qui vivent sur le sol autrichien, en reconnaissance de la « diversité linguistique et culturelle » qui caractérise cette nation issue du vaste empire des Habsbourg.

PANNEAUX BILINGUES

Au Burgenland, province limitrophe de la Hongrie, des panneaux bilingues seront installés dans la cinquantaine de communes où habitent les minorités croate et hongroise. Même en Carinthie, le fief de Jörg Haider, les droits linguistiques des Slovènes (longtemps considérés comme ennemis parce que certains d'entre eux avaient rejoint pendant la guerre les maquis de partisans yougoslaves) ne sont plus vraiment contestés par la population germanophone. Les Slovènes ont déjà bénéficié d'une résolution similaire au Parlement de Klagenfurt, largement dominé par le FPÖ.

De telles garanties étaient d'ail-

leurs inscrites dans le traité d'Etat signé en 1955 par Vienne avec les Alliés, qui occupaient alors une bonne partie de l'Autriche. Mais elles étaient restées lettre morte. La coalition des conservateurs et des populistes a réparé cette négligence, après que le chancelier socialiste Viktor Klima eut dépoussiéré le dossier, il y a deux ans.

Le ministre de l'intérieur, Ernst Strasser, un chrétien conservateur, a

mis en place, fin juin, le Conseil consultatif des droits de l'homme chargé de contrôler l'exécutif et d'enquêter sur d'éventuelles bavures policières. Cet organe, composé d'experts indépendants qui travaillent en six commissions, a été créé à la suite du scandale provoqué, début mai 1999, par la mort d'un demandeur d'asile nigérian, Marcus Omofuma, bâillonné et étouffé au cours de son expulsion par la police. Le précédent-

seur de M. Strasser, le socialiste Karl Schlögl, avait refusé de démissionner en dépit du scandale. Ces derniers mois, on a certes constaté de nouvelles bavures – notamment le meurtre « accidentel » d'un suspect par un policier – mais la réaction des autorités de tutelle a été plus ferme.

Autorité positive, M. Strasser a proposé que tous les étrangers vivant légalement sur le sol autrichien, immigrés ou demandeurs d'asile,

puissent y travailler sans avoir besoin d'un permis supplémentaire, comme c'est le cas jusqu' alors. Les conséquences de cet assouplissement de la législation, sur un marché de l'emploi traditionnellement très protégé font actuellement l'objet d'une étude, préalable à une modification éventuelle de la loi – qui devra quand même recueillir l'assentiment des populistes.

En six mois d'existence, on ne peut

reprocher au nouveau gouvernement aucune mesure à caractère xénophobe. C'est pourquoi la presse s'est émue de l'existence d'un « document de travail », distribué la semaine dernière au sein du ministère de l'intérieur, qui va au contraire dans le sens d'un durcissement et d'une accélération des procédures d'expulsion – y compris de mineurs ou d'enfants d'immigrés qui seraient nés en Autriche. L'une des suggestions, révélées par le magazine *Forum*, préconise notamment l'alimentation forcée des détenus qui feraient la grève de la faim. Embarrassé, le ministre soulignait lundi 17 juillet que ce texte, qui émane de fonctionnaires et qui est, selon un avocat cité par le magazine, sans doute révélateur de l'état d'esprit de l'administration, n'a « même pas un caractère officieux ».

En revanche, s'agissant des droits des homosexuels, l'Autriche reste le seul pays de l'Europe des Quinze à maintenir une législation discriminatoire (avec la Grande-Bretagne, où elle n'est plus appliquée), fixant à dix-huit ans l'âge du consentement sexuel entre des partenaires masculins. Les conservateurs se sont jusqu'alors farouchement opposés à la suppression du paragraphe 209 du Code pénal, en vertu duquel, ce mercredi 19 juillet, un jeune homme de vingt ans doit comparaître devant le tribunal criminel de Vienne pour avoir eu, l'an dernier, des rapports intimes avec son compagnon, alors âgé de seize ans.

J. Sz

J. Sz

Les propriétaires juifs de biens « aryannisés » en 1938-39 seront indemnisés

VIENNE

de notre correspondante

L'administration américaine ayant nettement fait comprendre à Vienne que les deux questions – l'indemnisation des biens juifs « aryannisés » sous le nazisme et celle des travailleurs forcés – ne sauraient être réglées l'une sans l'autre, les pouvoirs publics et les collectivités devront consentir un effort financier au moins équivalent pour dédommager les victimes des « aryannisations » entre 1938 et 1945 à celui alloué aux travailleurs forcés. Le diplomate chargé de cet épineux dossier (le socialiste Ernst Sucharipa), nommé en urgence en mai sans que son mandat soit clairement défini, espère cependant trouver un accord dès cet automne avec le gouvernement et les avocats américains. Sept lois d'indemnisation ont été édictées après la guerre, sans pourtant jamais aborder le problème des 70 000 logements que leurs occupants juifs durent quitter du jour au lendemain après l'Anschluss (1938), y abandonnant souvent tous leurs biens. En revanche, selon M. Sucharipa, il n'est plus possible de revenir sur les ventes de terrains conclues à Vienne après la guerre par des per-

sonnes ayant émigré aux Etats-Unis, même si elles ont été effectuées dans des conditions financières souvent désastreuses – à une époque où l'on redoutait que les Soviétiques n'annexent au bloc communiste la partie orientale du pays.

Par ailleurs, la coalition ÖVP-FPÖ met un point d'honneur à régler le plus rapidement possible le dossier des travailleurs forcés sous le nazisme. Après des négociations accélérées avec les organisations et les gouvernements représentant les victimes – originaires pour l'essentiel d'Europe centrale –, le gouvernement a créé un fonds d'indemnisation, approuvé le 7 juillet par le Parlement, au bénéfice des 150 000 personnes encore en vie et exploitées jadis en Autriche, dans l'industrie ou l'agriculture, au profit du régime nazi.

DÉTESTABLES RÉFLEXES

La responsable du fonds, Maria Schaumayer, vient d'envoyer une lettre à un millier d'entreprises pour qu'elles aident « bénévolement » à réunir, d'ici la fin de l'année, les 6 milliards de shillings (environ 12 milliards de francs) nécessaires. Cette opération doit garantir, souligne-t-

elle, que ces entreprises seront protégées contre des plaintes collectives et bénéficieront d'une meilleure image pour conquérir des parts de marché « chez nos voisins de l'Est et d'outre-Atlantique ».

Selon une récente étude, 61 % des Autrichiens se disent favorables à l'indemnisation des victimes du nazisme. Mais la perspective d'une deuxième addition à payer, pour les biens aryannisés, semble réveiller de détestables réflexes. Dans un entretien au magazine *Profil*, un député FPÖ assimile ces dédommagements aux « contributions » extorquées sous le chantage par la mafia. S'appuyant sur le calcul – totalement faux – fait par un ancien ambassadeur d'Autriche en Israël, le très populaire quotidien *Kronenzeitung* laisse croire à ses lecteurs que Vienne aurait versé depuis la guerre 200 à 300 milliards de shillings aux victimes. Et le maire conservateur d'Ohlsdorf (patrie de l'écrivain Thomas Bernhard, en Haute-Autriche) de renchérir : « Si les juifs poussent le bouchon trop loin, ils vont encore se prendre un coup sur le crâne. »

Paris reste peu optimiste sur l'évolution du parti de Jörg Haider

L'ACCORD des quatorze partenaires de l'Autriche sur la nomination d'une commission de sages chargée de procéder à une évaluation de la situation politique à Vienne a opportunément permis d'éviter des surenchères entre l'Autriche et la France, au moment où celle-ci prenait la présidence de l'Union, le 1^{er} juillet. Les autorités françaises, qui ont fait bloc sur l'affaire autrichienne, sont considérées à Vienne comme les grandes responsables du maintien de la « quarantaine » mise en place autour du gouvernement Schüssel, après l'entrée de l'extrême droite dans son gouvernement.

Paris s'est retranché derrière les positions communes pour éviter de jeter de l'huile sur le feu. Le mi-

nistre des affaires européennes, Pierre Moscovici, a réaffirmé dans une interview parue lundi 17 juillet dans *La Tribune* que la restriction des relations bilatérales avec l'Autriche « ne remet pas en cause la place de ce pays dans l'Union », et que « tout au long de notre présidence nous ferons un accueil absolument normal à nos collègues autrichiens dans toutes les réunions ». Les ministres autrichiens ont été invités à prendre leur place dans les réunions informelles des conseils européens sous présidence française, et l'ambassadeur d'Autriche à Paris a été convié à participer à la garden-party de l'Élysée, le 14 juillet.

Cette prudence n'empêche pas les autorités françaises de mettre en garde contre les espoirs de voir

se régler l'affaire très vite, dès que les sages auront rendu leur rapport. On estime à Paris que la première partie de ce rapport, qui devra véri-

Un lobby pro-autrichien sur Internet

« Nous voulons montrer à l'Europe tout entière ainsi qu'au reste du monde que l'Autriche est un pays moderne, démocratique et stable, et à bien des égards un modèle pour d'autres pays européens », disent les « amis de l'Autriche », un lobby de défense des intérêts autrichiens à l'étranger, proche du ministère des affaires étrangères mais financé par des fonds privés. Sur leur site Internet (www.friendsaustria.org), les amis de l'Autriche font campagne contre les sanctions européennes. Parmi leurs arguments, il y a par exemple celui-ci : « L'Autriche a toujours fait preuve de tolérance et de respect à l'égard de ses populations minoritaires et on n'y a jamais recensé d'incidents semblables aux agressions dont sont victimes les travailleurs immigrés turcs en Allemagne ou aux attaques racistes telles que peuvent les subir les immigrés nord-africains en France ou en Belgique. »

fier « l'attachement du gouvernement autrichien aux valeurs européennes communes », ne devrait pas poser de vrais problèmes. En

revanche, la deuxième partie, qui concerne « l'évolution de la nature politique du FPÖ », le parti de M. Haider, devrait en soulever plus. On observe que rien pour le moment ne permet de déceler une évolution de ce parti dans un sens favorable, et qu'à vouloir aller trop vite on risque plutôt de bloquer les choses, surtout si la consultation populaire prévue à l'automne pour engager le chancelier à une position dure en utilisant son droit de veto dans les négociations européennes était maintenue. « C'est une mauvaise démarche qui ne fait qu'affaiblir l'Autriche », a déclaré M. Moscovici, s'attirant les foudres du FPÖ.

Henri de Bresson

Boris Berezovski a annoncé qu'il renonçait à son mandat de député de la Douma

Le financier russe espère rassembler les mécontents

Le plus célèbre des oligarques russes, le financier Boris Berezovski, a annoncé, lundi 17 juillet, qu'il renonçait à son poste de député pour

protester contre la dérive « autoritaire » du président Vladimir Poutine. Il se flattait de jouer un rôle majeur dans les affaires de l'Etat,

comme la nomination d'un premier ministre ou la désignation de Vladimir Poutine comme « héritier » de Boris Eltsine.

MOSCOU

de notre correspondante

Génie des intrigues politiques et principal artisan de l'élection du président russe, Vladimir Poutine, le financier Boris Berezovski vient-il de passer, armes et bagages, dans l'opposition au nouveau pouvoir ? Lundi 17 juillet, celui qui, sous Boris Eltsine, s'était hissé au rang d'« oligarque numéro un » a créé la surprise en annonçant qu'il démissionnait de son poste de député de la Douma d'Etat (Chambre basse du Parlement).

Elu en décembre dernier dans la petite république caucasienne de Karatchaïevo-Tcherkessie, Boris Berezovski a motivé son geste – qui le prive de l'immunité parlementaire – par la volonté de ne « pas participer à l'instauration d'un régime autoritaire » en Russie. Une première « explication » donnée en fin de matinée, qui fut suivie, lors d'une conférence de presse, d'un tir de boulets en direction du Kremlin et de la promesse de réunir derrière lui tous les mécontents.

RETOUR AU « CENTRALISME »

« La Douma n'est qu'un département juridique du pouvoir exécutif. Je ne participerai pas à ce spectacle », a affirmé Boris Berezovski, en expliquant que le « raison clé » de sa démission était le « rejet catégorique de la réforme administrative proposée par le Kremlin pour restreindre le pouvoir des barons régionaux ».

A la fin mai, dans une lettre ouverte au président, le député Berezovski – prenant à contre-pied ses collègues de la Douma – avait pour la première fois critiqué la reprise en main des régions organisée par le gouvernement de M. Poutine en brandissant le spectre d'un retour au « centralisme soviétique ». Puis sentant l'humeur combative des gouverneurs, paniqués à l'idée de ne plus siéger au Conseil de la fédé-

ration (Chambre haute du Parlement) – et de perdre leur immunité parlementaire –, il accentua ses critiques. « Le président est faible. Il n'est pas en mesure de renforcer son autorité au moyen des lois actuelles », déclarait-il à la veille du rejet massif par les gouverneurs du premier paquet de lois sur la formation de la chambre haute. Enfin, début juillet – alors que la « commission de conciliation » entre les députés

a expliqué qu'il avait désormais le devoir « moral » d'être avec les capitalistes inquiétés. « Je n'ai pas besoin de conserver mon immunité parlementaire », a-t-il dit.

Reparlant de la nécessité d'une amnistie générale en Russie « pour tout ce qui s'était passé en politique et en économie au cours des dix dernières années » – idée fort populaire dans les milieux d'affaires russe –, M. Berezovski a ajouté que les conditions

« Il n'y aura pas de victoire militaire en Tchétchénie »

L'homme d'affaires russe Boris Berezovski a demandé au Kremlin, lundi 17 juillet, de négocier avec les rebelles tchétchènes « les plus agressifs » pour mettre fin à la guerre dans la République indépendantiste. Le président tchétchène, Aslan Maskhadov, pourrait servir d'« intermédiaire », mais « ne contrôle pas la situation », a-t-il ajouté, en expliquant qu'« il n'y aura pas de victoire militaire en Tchétchénie ».

Boris Berezovski a aussi évoqué le cas de la Karatchaïevo-Tcherkessie, petite République du Caucase du Nord, où il fut élu en décembre dernier. Le financier russe a dressé un tableau alarmiste du conflit qui oppose depuis des mois les partisans du président Vladimir Semenov, d'origine karatchaï, à ceux de Stanislav Derev, le maire de la capitale, d'origine tcherkesse. « Je n'ai pu résoudre ce conflit. J'ai mis au courant les autorités de cette situation. (...) Ce n'est pas la Tchétchénie, mais les événements s'y développent très rapidement. Je ne peux pas prendre la responsabilité de ce qui s'y passera. » – (Corresp.)

pro-Poutine et les gouverneurs piétinaient –, Boris Berezovski, revenant d'une tournée dans les régions, annonçait vouloir créer un nouveau parti, « une opposition constructive », capable de défendre les intérêts des gouverneurs. Certains, dont le puissant président du Tatarstan, Mintimir Chamiev, s'étaient dits « très intéressés ».

Boris Berezovski a aussi pris la défense du grand capital. Il a estimé que les récentes attaques de la justice russe contre certains « oligarques » – accusés de fraudes fiscales et de privations frauduleuses – n'étaient « pas le fait de fonctionnaires zélés », mais le résultat d'une « campagne » du Kremlin pour « détruire le grand business indépendant ». Le député

étaient désormais réunies pour unifier l'élite régionale et le business.

DIFFÉRENTES INTERROGATIONS

Mardi 18 juillet, la spectaculaire démission du « stratège » Berezovski suscitait différentes interrogations. Certains observateurs y voyaient le geste d'un oligarque en perte de vitesse. « Berezovski est indigné de l'ingratitude de Poutine, qui l'évince du Kremlin, et il veut maintenant passer pour un martyr », a expliqué le politologue Andreï Piontkovski.

De fait, en renonçant à son immunité parlementaire, Boris Berezovski s'expose à des poursuites judiciaires, au moment où « l'affaire Aeroflot » risque de rebondir. Dans ce scandale de dé-

tournements de fonds de la grande compagnie aérienne, via deux sociétés suisses, son nom n'apparaissait jusqu'alors qu'en qualité de témoin.

Joint au téléphone, lundi, l'inspecteur en charge du dossier, Nikolai Volkov, a confirmé qu'il se rendrait, mardi 25 juillet, en Suisse pour récupérer des pièces « essentielles ». Il n'excluait pas que les choses puissent s'accélérer. Selon le quotidien *Sevodnia*, sentant la menace approcher et ayant la certitude que ses collègues de la Douma d'Etat se feraient un plaisir de lever son immunité, le député Berezovski aurait décidé de prendre les devants.

Reste que dans un ciel politique déjà assombri par l'interminable guerre en Tchétchénie, la fronde des gouverneurs, et la nervosité des oligarques, Vladimir Poutine et son équipe ont aujourd'hui de quoi s'inquiéter. Dans l'entourage du financier russe, on estime que Boris Berezovski pourrait prendre la tête des mécontents. « De nombreux hommes d'affaires et gouverneurs ont peur et sont prêts à le suivre. En réalité, c'est Poutine, par ses actions brutales et désordonnées, par la faiblesse de son esprit, qui pousse à la création d'un parti d'opposition », dit ce proche.

Sans oublier que pour faire passer ses idées d'« opposant », Boris Berezovski dispose désormais d'une holding médiatique, instrument d'influence dont la création a été annoncée lundi. Cette structure, dirigée par Igor Chabourassoulov, un ancien de l'administration présidentielle, devrait comprendre les chaînes de télévision ORT – M. Berezovski y contrôle 49 % du capital – et TV6, les grands quotidiens *Kommersant*, *Novie Izvestia* et *Nezavisimaja Gazeta*, ainsi que l'hebdomadaire *Ogoniok*.

Agathe Duparc

Les travailleurs forcés du III^e Reich vont être indemnisés

Un accord définitif a été signé à Berlin

FRANCFORT

de notre correspondant

Cinquante-cinq ans après la fin de la seconde guerre mondiale, l'Allemagne fait un geste envers les travailleurs forcés. Le gouvernement de Berlin a signé, lundi 17 juillet, un accord définitif sur l'indemnisation de la main d'œuvre employée de force, parfois dans des conditions inhumaines, pendant le III^e Reich. Ce document qualifié d'« historique » a été paraphé par les gouvernements américain, israélien, russe, biélorusse, ukrainien, polonais, tchèque et par les représentants des victimes. Caractéristique essentielle de l'accord, c'est la première fois que les entreprises allemandes acceptent de dédommager ceux qui ont survécu au travail forcé. Le président Bill Clinton a fait part de sa satisfaction, en estimant que « cette mesure importante et générale apportera un peu de réconfort et une certaine part de justice aux victimes qui ont survécu à l'époque nazie ». Le Congrès juif mondial et la Conférence des réclamations matérielles juives de l'Allemagne ont estimé depuis New York, tout en s'en félicitant, qu'il s'agit d'une « petite mesure de justice ».

DIX-HUIT MOIS DE NÉGOCIATIONS

D'ici à la fin juillet, une fondation, intitulée « Souvenir, responsabilité et avenir », va être mise en place pour conduire cette opération de mémoire. Dotée de 10 milliards de deutschemarks (5,1 milliards d'euros), elle sera financée à parité par les milieux économiques et par le gouvernement allemand. Les premiers versements pourraient être effectués dès la fin de l'année. Entre 700 000 et 1,5 million de personnes, pour la plupart âgées, seraient concernées par les dédommagements, sur les millions de travailleurs forcés, et esclaves juifs employés par la machine de guerre hitlérienne.

L'accord définitif survient après un an et demi d'après négociations. Le chancelier Gerhard Schröder avait promis lors de sa campagne électorale, en 1998, de régler un dossier que son prédécesseur Helmut Kohl avait toujours refusé d'aborder. Au moment de l'ouverture des pourparlers, des entreprises allemandes de premier plan, à l'instar de la Deutsche Bank, étaient menacées de procès par les avocats des travailleurs forcés ou esclaves juifs. Le Congrès juif mondial envisageait de s'opposer aux projets américains de grands groupes allemands. Les négociations

conduites par les gouvernements allemand et américain ont bien failli être interrompues à de multiples reprises, avant la signature d'un accord-cadre, en décembre dernier. La principale condition posée par les milieux d'affaires allemands, l'obtention d'une garantie juridique les préservant d'éventuelles poursuites aux Etats-Unis, a été remplie courant juin.

Saluant l'accord, le chancelier Schröder a, une nouvelle fois, exhorté les entreprises de son pays à se mobiliser pour soutenir la fondation. Bien qu'une douzaine de grands groupes se soient engagés dans ce mouvement, en février 1999, un nombre encore relativement modeste d'entreprises leur ont emboîté le pas. Elles seraient à peine plus de trois mille, pour une somme de 3,2 milliards de deutschemarks (sur les 5 milliards promis par les milieux d'affaires), alors que des milliers de sociétés ont, à l'époque, profité des travailleurs forcés. « Rares sont les entreprises à avoir fait un travail de mémoire », regrette Michael Wittl, un des avocats des victimes. Le peu d'empressement des milieux économiques a fait l'objet de nombreuses critiques. Il a poussé les confessions religieuses, qui ont elles aussi employé la main d'œuvre mise à leur disposition par le Reich, à sortir de leur réserve. L'Eglise protestante a annoncé sa participation tandis que l'Eglise catholique n'envisage pas, pour le moment, de s'associer à l'opération.

En principe, les sommes allouées devraient aller en priorité aux organisations juives et aux ressortissants des pays d'Europe centrale, des Etats qui ont très peu bénéficié, du temps de la guerre froide, des réparations déjà versées par l'Allemagne au titre des dommages de guerre. Selon les cas, les dédommagements représenteront entre 5 000 et 15 000 deutschemarks par personne. « L'accord couvre aussi les travailleurs forcés d'Europe de l'Ouest, dont les Français, les dossiers seront étudiés au cas par cas, à condition de faire la preuve d'un séjour dans un camp de travail », explique-t-on dans l'entourage du négociateur allemand, Otto Lambsdorff. « Ce document ne supprime pas la responsabilité morale de l'Holocauste », a dit son homologue américain, Stuart Eizensat, en ajoutant : « Il aide à panser les plaies jamais refermées de nombreux survivants. »

Philippe Ricard

L'UE reproche à la Turquie ses manquements aux droits de l'homme

LA TURQUIE devra « travailler dur » pour remplir les conditions requises pour son adhésion à l'Union européenne (UE) a déclaré, jeudi 13 juillet, le commissaire européen à l'élargissement, Günter Verheugen, lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre turc des affaires étrangères, Ismail Cem, à Kayseri (centre). Critiquée par l'UE pour son piètre bilan en matière de droits de l'homme et des minorités, la Turquie, qui compterait quelque huit mille prisonniers politiques, continue de mener une politique de harcèlement envers les militants de ses propres ONG (organisations non gouvernementales), en dépit de son engagement à faire appliquer les critères dits « de Copenhague ».

Ainsi la Fondation turque des droits de l'homme, créée en 1990 pour dispenser des soins médicaux et psychologiques aux victimes de la torture, déplore une série de procès intentés à ses membres. Le 11 juillet, Günseli Kaya, de la section d'Izmir, et un praticien, le docteur Ayan Alp, comparaissaient devant la cour pénale d'Aliaga (région d'Izmir) pour répondre de leur « participation à un rassemblement illégal ». « En fait de rassemblement illégal, raconte la psychologue Diane Kolnikoff du centre Prim-Levi, qui assista au procès, le docteur Alp s'était rendu le 30 septembre aux obsèques de Navzat Cictçi », l'un des dix prisonniers tués quatre jours auparavant lors d'émeutes à la prison d'Uluçanlar à Ankara.

Le praticien, qui travaille depuis dix ans dans l'un des cinq centres de soins de la Fondation, fut alors interpellé ainsi que soixante-huit autres personnes. Libéré après avoir passé quatre mois en détention provisoire (M^{me} Kaya a subi le même sort), le docteur Alp a vu son procès renvoyé au 19 septembre et risque une peine de trois à cinq ans d'incarcération. Un de ses collègues, le docteur Zeki Uzun, un gynécologue travaillant au même centre de soins

de la section d'Izmir, est également poursuivi en justice pour « soutien à une organisation illégale », c'est-à-dire au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), dont le leader, Abdalah Öcalan, a été condamné à mort. Arrêté à son cabinet le 19 octobre 1999, il fut tabassé sous les yeux de ses patientes et de son fils, puis maintenu près d'un mois en prison et torturé. Enfin, le professeur de médecine Veli Lök, lui aussi membre de la Fondation, vient d'écoper de douze mois de prison et d'une amende pour avoir soutenu ses collègues dans le quotidien *Cumhuriyet*. La sentence a été suspendue pour cinq ans et ne sera exécutoire qu'en cas de récidive.

INTERVENTION DE BULLDOZERS

En fait, les obsèques mouvementées de Navzat Cictçi renvoient aux « émeutes » en septembre 1999 à Ankara dans la prison d'Uluçanlar où la députée kurde Leyla Zana purge une peine de quinze ans pour avoir prononcé en kurde un discours au Parlement. Cette mutinerie se solda par la mort de dix prisonniers. Une seule famille, celle de Navzat Cictçi, fut autorisée à recevoir le corps d'une victime, atrocement mutilé selon un des parents. Ni les familles ni les avocats des neuf autres victimes ne purent voir les corps, enterrés à la sauvette, et pas davantage les rapports d'autopsie. Ces familles parlent de provocations des forces de l'ordre, les autorités crient à la mutinerie tandis qu'un rapport de la commission des droits de l'homme du Parlement turc conclut à « un usage excessif de la force ».

Le 5 juillet, de semblables émeutes se sont déroulées dans la prison de Burdur, dans l'ouest de la Turquie, selon Jean-Daniel Kahn, d'Amnesty International. Vingt et une personnes y ont été blessées après l'intervention de bulldozers dans la prison. Des « mutins » refusant leur transfert s'étaient barricadés dans un coin

pour protester contre les mauvais traitements de la gendarmerie ou de la police qu'ils subissent lors de ces transferts, d'une prison à une autre ou en vue des audiences. Amnesty International, à la suite de son rapport sur la torture en Turquie publié en mars, appelle à la création d'une commission chargée d'enquêter sur ces émeutes et rappelle à la Turquie que l'article 3 de la Convention européenne des droits de

l'homme interdit l'usage de la torture et des mauvais traitements.

En mai, des parlementaires turcs ont dénoncé cet usage systématique de la torture. Des visites-surprises, qu'ils ont effectuées dans plusieurs commissariats leur ont permis de saisir des instruments suspects : câbles électriques dénudés, bâtons ou gourdins...

Marie Jégo

Les confidences de Tony Blair sur ses problèmes d'image s'étalent dans la presse

LONDRES

de notre correspondant

Qui trahit Tony Blair ? Depuis lundi 17 juillet, suite à la reproduction sans précédent par deux journaux du groupe Murdoch – *The Times* et *The Sun* – d'un mémoire ultraconfidentiel rédigé par le premier ministre sur l'ordinateur personnel de sa résidence de campagne aux Chequers et envoyé à ses ministres et conseillers les plus proches, la traque est ouverte et elle couvre essentiellement le bureau et l'entourage de Tony Blair. Ce texte de deux pages, dont le pouvoir s'efforçait encore mardi de nier l'importance et le caractère dévastateur pour le premier ministre, montre un Tony Blair particulièrement préoccupé de son image auprès des électeurs et inquiet de la manière dont l'opinion publique perçoit son pouvoir.

Signé des initiales « T. B. » et daté du 29 avril 2000, quelques semaines avant les résultats, dévastateurs pour le parti de la majorité, des élections locales et du scrutin à la mairie de Londres, le mémoire, insistait lundi soir un porte-parole du gouvernement, montre un Tony Blair pugnace et en pleine possession de ses moyens. Il montre aussi, soulignait le chef de l'opposition conservatrice, William Hague, que le pouvoir « est ébranlé et qu'il ne sait plus où donner de la tête ». Une chose est sûre : la fuite, dont le secrétaire général du gouvernement, Sir Richard Wilson (à charge ensuite pour la police spéciale de sécurité intérieure, *The Special Branch*, de le prendre au collet) est désormais chargé de trouver l'auteur, constitue une véritable « bombe poli-

tique » dont on n'a pas fini d'observer les conséquences...

« Sur les questions de la famille et la problématique homosexuelle, nous sommes perçus comme faibles », déplore le premier ministre dans son mémoire, pour inviter ses conseillers à lui trouver rapidement « deux ou trois mesures frappantes allant dans le sens du renforcement de la famille conventionnelle ». Sur les questions de la criminalité et des demandeurs d'asile, poursuit M. Blair, « nous sommes perçus comme étant trop doux », et le chef du gouvernement d'inviter ses interlocuteurs à « donner de la publicité aux reconduites à la frontière », mais aussi aux cas (quatre fois plus rares) d'obtention du droit d'asile. Critiquant implicitement la performance de son ministre de l'intérieur, Jack Straw, pourtant peu suspect de libéralisme, Tony Blair appelle à « mieux mettre en lumière toutes les mesures dures que nous avons prises ».

« RÉFLÉCHIR À UNE INITIATIVE FRAPPANTE »

Sachant que la statistique – publiée cette semaine – va montrer une hausse de 4 % des actes criminels commis en Angleterre et au pays de Galles, le premier ministre incite ses lieutenants à « réfléchir à une initiative frappante qui enverrait le message adéquat à travers tout le système ». Et M. Blair de proposer « l'enfermement immédiat des braqueurs et voleurs de rue », une idée à laquelle, souligne-t-il, « je devrais être personnellement associé ». Quelques semaines après l'énonciation de cette idée qui ne verra pas le jour, le premier ministre, sur le conseil d'on ne sait qui, proposera pu-

bliquement d'infliger aux ivrognes qui envahissent les trottoirs de Londres le week-end et ennuient les passants une amende de 100 livres (1 100 francs) payable sur-le-champ. Jugée « totalement impraticable » par la police, l'idée provoquera un éclat de rire médiatique général lorsque l'aîné des quatre enfants Blair, âgé de seize ans, sera retrouvé ivre mort sur la voie publique un samedi soir, après avoir un peu trop célébré son diplôme du secondaire...

« Tout cela, se navre le premier ministre, donne l'impression que le gouvernement – et cela s'applique également à moi – est d'une certaine manière coupé de l'instinct britannique profond. » Pour preuve, le dernier sujet à propos duquel, au grand déplaisir de son chef, le gouvernement apparaîtrait comme « insuffisamment déterminé », est la défense des intérêts nationaux. « En dépit de notre position sur le Kosovo qui aurait dû une fois pour toutes nous épargner ce genre de critique, écrit le premier ministre, le gouvernement est durement critiqué. « Si l'on diminue notablement l'enveloppe de la défense lors de la prochaine loi de finances, avertit M. Blair, nous pouvons dire adieu à la possibilité de regagner le terrain perdu » dans l'opinion sur cette question. Preuve que le mémoire du 29 avril a bien touché ses destinataires, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, le budget des armées devait être revu à la hausse dans la loi de finances triennale qui devait être présentée, mardi, au Parlement par le chancelier de l'Echiquier...

Patrice Claude

Le sommet de Camp David rivié au départ de M. Clinton pour le G 8

LE SOMMET israélo-palestinien de Camp David est, depuis lundi, quasi rivié au départ, prévu mercredi matin 19 juillet (heure locale), du président américain Bill Clinton pour le sommet du G 8 à Okinawa. « *Le président a un calendrier. Son intention est de le respecter* », a déclaré lundi P. J. Crowley, un porte-parole du Conseil national de sécurité. Et Joe Lockhart, son homologue de la Maison Blanche et du sommet, « *espère que lorsque le président partira, les parties auront terminé leur travail* ». « *Ils savent tous ce qu'ils ont à faire. Ils sont conscients de l'occasion qui s'offre à eux* », a-t-il ajouté, tout en précisant qu'en prévision du voyage de M. Clinton « *le rythme et l'intensité des négociations s'accroissent* » aussi bien entre les délégations officielles que parmi les experts qui travaillent à Emmitzburg, non loin de Camp David.

Ces déclarations sont toutefois peu éclairantes sur l'état d'avancement des travaux. Des collaborateurs de M. Clinton ont indiqué qu'il a prévu provisoirement pour mercredi une déclaration dans la salle de la Maison Blanche où furent signés les accords de paix israélo-égyptiens de 1978 et ceux dits de Wye River conclus entre l'Etat hébreu et l'Autorité palestinienne en 1998. Mais nul ne pouvait préciser si le président américain serait alors en mesure d'annoncer un accord total, une entente partielle ou simplement un nouveau sommet à bref délai.

Un compte-rendu pour le moins sceptique de l'évolution des discussions était parvenu, dans la journée, d'Israël où Avraham Burg, le président de la Knesset, a déclaré que le premier ministre Ehoud Barak, avec lequel il avait eu une longue conversation téléphonique, n'était « *pas vraiment optimiste* », en raison d'un blocage sur toutes les questions, selon M. Burg. M. Barak lui aurait confié qu'il faudrait encore deux jours de négociations pour aboutir à un résultat.

Des responsables palestiniens ont de leur côté accusé les Israéliens d'avoir durci leurs positions et d'avoir renoncé à des concessions qu'ils semblaient avoir faites auparavant. Une source israélienne, qui a admis ce durcissement, en a rejeté la responsabilité sur ce qu'elle a appelé « *l'intransigeance* » de M. Arafat. Les Palestiniens s'attendaient que les Américains avançaient, le lendemain, de nouvelles propositions de compromis sur Jérusalem.

Des informations contradictoires ont par ailleurs circulé quant aux intentions de M. Arafat. D'après certaines sources palestiniennes, il aurait décidé de regagner Gaza mardi soir (heure de Washington). Mais Hassan Abdel Rahman, porte-parole officieux palestinien, a déclaré que « *si les Américains décident de prolonger les discussions, je ne crois pas que nous le refuserions* ».

En attendant, quatre responsables qui font partie de la délégation palestinienne élargie devaient rentrer chez eux mardi. Il s'agit de Souleiman Najab, membre du comité exécutif de l'OLP (CEOLP), Hanane Achraoui, porte-parole de la délégation, Tayssir Khaled, représentant du Front démocratique pour la libération de la Palestine au CEOLP, et Samir Ghoché, chef du Front de lutte populaire palestinien et son représentant au CEOLP. Ayant été interdits d'accès à Camp David par les Américains, et n'ayant pu joindre M. Arafat que par téléphone, ils ont décidé de partir bagages.

En Israël, après que le parti russeophone Israël Beitenou eut décidé de ne pas déposer à la Knesset une motion de censure contre le gouvernement, une seule motion, présentée par un député d'extrême droite, a été rejetée sans surprise, l'écrasante majorité des députés ayant boycotté le débat et le vote. La coutume veut en effet que la question de confiance ne soit jamais posée quand le premier ministre est à l'étranger. — (AFP, AP, Reuters.)

La France pour une affirmation politique forte de la zone euro

Le FMI confirme la bonne santé économique des Européens

Les ministres des finances de l'« Euro-groupe », réunis sous présidence française avant la réunion du conseil des finances des Quinze, lundi 17 juillet à Bruxelles,

ont accueilli avec une satisfaction mesurée les remarques du Fonds monétaire international sur la faiblesse de la monnaie unique.

BRUXELLES

de notre bureau européen

L'économie de la zone euro se porte bien. Très bien même, si l'on en croit le rapport particulièrement élogieux que le Fonds monétaire international (FMI) a transmis, lundi 17 juillet, aux ministres des finances de cette structure de moins en moins informelle qu'est aujourd'hui l'« Euro-groupe » — la nouvelle appellation des pays de la zone euro depuis que l'Euro 11 s'est élargi à la Grèce. Il est difficile, selon le FMI, de se rappeler une période où les « *fondamentaux* » des pays qui la composent « *ont été aussi bons* ».

Les ministres des finances de l'Euro-groupe, réunis pour la première fois depuis le début de la présidence française de l'Union en marge du Conseil Ecofin à quinze, se sont félicités lundi 17 juillet à Bruxelles d'un état des lieux aussi positif, tout en notant que le Fonds monétaire s'empresse de tempérer son jugement. D'abord parce que la vitalité de la croissance européenne est en partie due à une demande globale « *exceptionnellement favorable* » et à une évolution des taux de change qui a favorisé la zone euro. Ensuite, parce que, dans le passé, il est arrivé à l'Europe d'hypothéquer une reprise économique par des « *chocs* », comme des dérapages budgétaires ou inflationnistes. D'ores et déjà, note le FMI, l'ampleur de la réduction des déficits budgétaires n'est pas aussi rapide que le justifierait celle de la reprise économique. A l'avenir, estiment les experts du FMI, il est impératif que les revenus de la croissance soient consacrés à la réduction de la dette et au financement des retraites. Enfin, vu les perspectives de croissance, « *une modeste hausse des taux d'intérêt pourrait être nécessaire, si l'euro reste aussi faible que le prévoient les marchés* ».

Cette petite phrase, les ministres des finances de l'Euro-groupe s'en seraient volontiers dispensés, dans la mesure où la faiblesse de la monnaie unique traduit dans une certaine mesure leurs difficultés à affirmer leur autorité politique. Accroître la visibilité de l'Euro-groupe reste une priorité de la présidence française, mais il est de plus en plus évident que les ambitions qui étaient celles de Laurent Fabius doivent être relativisées, ou

plutôt que leur réalisation demandera plus de temps que prévu.

L'Euro-groupe doit se renforcer sans affaiblir ni l'Ecofin (le conseil des ministres des finances des Quinze), ni la Banque centrale européenne (BCE). A ce sujet, Laurent Fabius a redit que c'est à la suite d'un « *quiproquo* » qu'on lui a prêté l'idée de confier à l'Euro-groupe la responsabilité de fixer des objectifs d'inflation, une compétence qui relève de la BCE. De même, présidant à la fois l'Euro-groupe et le Conseil Ecofin, M. Fabius est soucieux de ménager les susceptibilités des pays euro-

l'avenir des régimes de retraite ou les politiques salariales.

Peut-on aller plus loin ? M. Fabius a soumis à ses homologues l'idée de constituer une « *troïka* » de l'Euro-groupe et aussi celle d'allonger la durée de la présidence tournante, actuellement de six mois. De telles « *pistes* » rejoignent le projet, un moment envisagé, de créer un « *M. Euro* ». La première idée relève du constat selon lequel il peut arriver que tel ou tel ministre des finances d'un « *petit* » pays manque de l'autorité nécessaire. La seconde répond au souci de renforcer la crédibilité du

Des « sages » pour réguler les marchés boursiers

Les ministres des finances des Quinze ont annoncé, lundi 17 juillet, la constitution d'un Comité des sages dont la tâche sera de réfléchir à la régulation des marchés des valeurs mobilières, rendue nécessaire dans le contexte de fusion des Bourses européennes. Présidé par le Belge Alexandre Lamfalussy, ancien président de l'Institut monétaire européen, ce comité comprend le Néerlandais Cornélis Herkströter, l'Espagnol Luis Angel Rojo, le Suédois Bengt Ryden, l'Italien Luigi Spaventa, l'Allemand Norbert Walter et le Britannique Sir Nigel Wicks.

L'intégration grandissante du marché financier en Europe, accélérée par l'introduction de l'euro, s'est accompagnée d'une multiplication des OPA et des fusions. Il faut réguler les marchés et harmoniser leurs règles de fonctionnement. Le mandat des sept sages est vague : une concession à la Grande-Bretagne, hostile à toute instance qui pourrait apparaître comme une Commission des opérations de Bourse européenne.

peens non membres du premier « club », pour qui il n'est pas question que celui-ci se transforme en un gouvernement économique les excluant de facto, à commencer par la Grande-Bretagne.

MANQUE D'AUTORITÉ

Confronté à de telles contraintes, quelle marge de manœuvre reste-t-il aux représentants de la zone euro ? Une approche pragmatique et prudente, a semblé répondre Laurent Fabius. La présidence française souligne l'autonomie graduelle acquise par rapport à l'Ecofin. Les ministres de l'ex-Euro 11 s'expriment dorénavant selon un calendrier qui leur est propre (dîner commun, conférence de presse et communiqués spécifiques) et ils publieront à partir de septembre des indicateurs mensuels de conjoncture pour la zone euro. Dans le même registre, ils vont élargir le champ de leurs discussions, pour aborder des questions structurelles, comme

président de l'Euro-groupe avec un mandat plus long. Or de tels projets se heurtent aux fortes réticences des « *petits* » pays.

Il est vrai, a reconnu Laurent Fabius, que « *ces questions institutionnelles ne sont pas perçues comme premières* ». Dans l'immédiat en effet, les ministres des finances des Douze, comme des Quinze, ont des tâches plus urgentes : le compromis du conseil européen de Feira sur la taxation de l'épargne en est encore au stade des bonnes intentions, et les Quinze ont constaté, lundi, leur désaccord s'agissant de la nouvelle directive sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. Certains pays (Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Italie et Espagne) sont en effet hostiles à l'idée de prévoir que les avocats d'affaires et les professions comptables auraient de facto l'obligation de dénoncer leurs clients se livrant à la fraude fiscale.

Laurent Zecchini

De « 600 à quelques milliers » de disparus au Maroc

LE NOMBRE des « *disparitions forcées* » au Maroc reste inconnu. De retour d'une mission dans le royaume, du 25 au 29 juin, une mission de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) l'évalue « *entre près de 600 et quelques milliers* ». Cette estimation, précise la FIDH dans un communiqué publié lundi 17 juillet, ne tient pas compte des Sahraouis disparus au Sahara occidental, une région occupée par l'armée marocaine. Si « *la situation de guerre qui a prévalu dans cette région jusqu'à une période récente ne facilite pas la détermination de la vérité* », souligne le communiqué, « *les témoignages permettent de mettre en évidence la disparition forcée de 1 500 personnes environ* ».

Côté régime, le chiffre avancé est nettement moins élevé que celui reconnu par la FIDH. En octobre 1998, le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), un organisme officiel où se côtoient les représentants du ministère de l'intérieur et de la justice, des magistrats et des ONG, a retenu le chiffre de 112 personnes officiellement disparues dans les années 60 et 70. Sur ce total, l'Etat a, par la suite, reconnu sa responsabilité pour 44 d'entre elles et annoncé que le dossier des disparitions forcées était officiellement clos.

L'arrivée sur le trône du roi Mohammed VI n'a pas jusqu'ici bouleversé la donne. Le jeune monarque s'est contenté de créer, un mois après être monté sur le trône, une commission d'indemnisation. Celle-ci a tenu, lundi

17 juillet, une réunion de presse mais sans rien annoncer de nouveau, contrairement aux espoirs suscités. Son porte-parole, Mohamed Seddiki, a simplement rappelé que plus de 5 000 dossiers avaient été enregistrés (au 31 décembre 1999, date limite de dépôt des dossiers) dont les trois quarts ont été jugés recevables. Ils concernent aussi bien les disparitions forcées que les conséquences de procès inéquitables.

Comme le rappelle la FIDH pour le déplorer, cette commission n'a pas à faire la lumière sur les faits eux-mêmes et sur la responsabilité des représentants de l'Etat. En revanche, elle dispose de moyens financiers réels (aucune limite n'a été fixée) et elle a d'ailleurs déjà versé des provisions dans une quarantaine de cas.

« *Le Maroc s'est engagé à tourner la page des atteintes aux droits de l'homme et des disparitions forcées* (...). Nous voulons tous aller de l'avant, guérir des blessures du passé et consolider un Etat de droit et de respect des droits de l'homme », a assuré lundi M. Seddiki.

Le Forum marocain pour la vérité et la justice, un organisme indépendant, lui a répondu que « *la page de la répression politique ne pourrait être tournée tant que les corps de ceux qui sont morts dans des centres de détention illégaux n'auront pas été rendus à leurs familles* (...) et que tous les prisonniers politiques n'auront pas été relâchés ».

C'est un point de vue identique que développe la FIDH lorsqu'elle

L'ex-otage Renate Wallert est de retour en Allemagne

FRANCFORT. Renate Wallert, l'otage allemande libérée par les rebelles du groupe Abu Sayyaf aux Philippines après douze semaines de détention, a regagné mardi 18 juillet l'Allemagne à bord d'un vol régulier. Cette enseignante de Göttingen, 56 ans, a été rejointe à bord par son fils aîné, Dirk Wallert, 30 ans, les caméras de télévision étant tenues à l'écart. Un hélicoptère de la police l'a ensuite emmenée dans une clinique. Son second fils, Marc, 27 ans, ainsi que son mari Werner, 57 ans, sont toujours aux mains des rebelles philippins qui détiennent aussi, parmi leur trentaine d'otages, cinq Français dont une équipe de France 2. Le gouvernement français s'est réjoui de la libération de M^{me} Wallert, et espère que les autres prisonniers seront libérés « *ensemble très rapidement* ». Le Quai d'Orsay a réaffirmé, après les chefs des diplomates allemande et finlandaise, que les trois pays d'origine des otages avaient convenu de ne pas verser de rançon. — (AFP)

Les présidents russe et chinois unis contre les antimissiles américains

PÉKIN. Les présidents russe Vladimir Poutine et chinois Jiang Zemin ont appelé mardi 18 juillet la communauté internationale à résister au projet américain de défense antimissiles (NMD), projet qu'ils considèrent comme « *risquant de provoquer un déséquilibre stratégique mondial* ». Ils l'ont exhortée à prendre « *les mesures qui s'imposent* ». Cette déclaration conjointe a été signée à l'occasion de la première visite officielle en Chine de M. Poutine depuis son élection à la tête de l'Etat russe le 26 mars. Arrivé lundi à Pékin, ce dernier devait gagner mercredi la Corée du Nord pour une visite sans précédent d'un chef du Kremlin à Pyongyang, avant de gagner le Japon pour participer au sommet des pays du G 8 à Okinawa à la fin de la semaine. — (AFP)

Le nouveau président des Fidji prête serment

SUVA. Le nouveau président des Fidji, Josefa Iloilo, a prêté serment mardi 18 juillet, à l'issue d'une crise de huit semaines au cours de laquelle le premier ministre Mahendra Chaudhry, le premier d'origine indienne (comme 40 % de la population) à occuper ce poste, avait été détenu en otage avec les membres de son cabinet puis limogé. L'instigateur du coup d'Etat, George Speight, et ses partisans ont bénéficié d'une amnistie, après avoir remis à l'armée les armes utilisées pour cette prise d'otages le 19 mai. M. Iloilo s'est engagé à « *servir fidèlement le peuple de la République des Fidji* ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont annoncé une réduction de leur assistance économique, mais non sa suspension totale afin de ne pas déstabiliser davantage la situation. — (AFP)

DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE : neuf civils ont été abattus à un faux barrage routier** par des rebelles islamistes présumés dimanche soir 16 juillet dans la région de Tipaza, à 70 km à l'ouest d'Alger, a-t-on appris lundi de sources médicales. Deux femmes et deux enfants figurent parmi les victimes. Trois personnes ont pu s'échapper pendant le massacre qui s'est produit vers 21 heures (20 heures GMT) dans le village de Hadjout, à 10 km au sud-ouest de Tipaza, a-t-on appris de même source. Ces dix derniers jours, plus de cent personnes ont été assassinées par des groupes armés. — (Reuters.)

■ **ARGENTINE : la Cour européenne des droits de l'homme** à Strasbourg vient de juger recevable une requête contre le Royaume-Uni présentée par des parents de jeunes marins argentins morts dans le torpillage de leur navire, le croiseur *Général Belgrano*, par un sous-marin britannique pendant la guerre des Malouines en 1982. Les deux avocats des familles, Jorge Antonio Olivera et Jorge Umberto Appiani, qui ont déposé plainte pour « *crime de guerre* », ont déclaré, lundi 17 juillet à Buenos Aires, que la cour a accepté le principe d'une indemnisation. — (AFP)

■ **CHINE : quelque cinq cent cinquante personnes sont mortes dans des inondations** depuis le début de la saison des pluies, soit le double de l'an dernier à la même date. — (AFP)

Hillary Clinton se défend

d'avoir tenu des propos antisémites

NEW YORK. Hillary Clinton a nié lundi 17 juillet avoir tenu des propos antisémites contre l'un des assistants de Bill Clinton, il y a plus de 25 ans, comme l'affirme l'ancien journaliste Jerry Oppenheimer dans son livre sur le couple Clinton, *State of a Union : Inside the Complex Marriage of Bill and Hillary Clinton* (« *Etat d'une union : le mariage complexe de Bill et Hillary Clinton* »). Selon ce dernier, elle aurait qualifié de « *salaud de juif* » Paul Fray pour son échec, en tant qu'organisateur de campagne, à faire élire Bill Clinton à un poste de représentant en Arkansas en 1974. Lors d'une réunion dans la baie de New York, la première dame a déploré cette accusation « *d'une telle vénerie* », utilisée contre elle, à ses yeux, dans la campagne pour le poste de sénateur de l'Etat de New York auquel elle est candidate et où l'électorat juif a un poids important. — (CNN, AFP)

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la « *une* » de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE	FRANCE
2 semaines (13 n°)	96/14,64€
3 semaines (19 n°)	139/21,19€
1 mois (26 n°)	173/26,37€
2 mois (52 n°)	378/57,63€
3 mois (78 n°)	562/85,68€
12 mois (312 n°)	1 980/301,85€

Offre valable jusqu'au 31/10/00

Vous êtes abonné (e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : un numéro exclusif 0 803 022 021 (0,99 F TTC la minute)

Votre numéro d'abonné (impératif) : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Commune de résidence habituelle (impératif) : _____

Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)

du : _____ au : _____

Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)

du : _____ au : _____

Votre adresse de vacances :

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Vous n'êtes pas abonné (e)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90

de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi

Votre adresse de vacances :

du : _____ au : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre adresse habituelle :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Votre règlement : Chèque bancaire ou postal joint

Carte bancaire n° : _____

Date et signature obligatoires :

Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements

60646 Chantilly Cedex

GOVERNEMENT Alors qu'une nouvelle réunion est prévue, à l'Hôtel Matignon, jeudi 20 juillet, entre les élus corses et les conseillers du gouvernement sur l'avenir

de l'île, Jean-Pierre Chevènement adresse, dans un entretien au Monde, une mise en garde très nette aux élus corses et au premier ministre. ● LE MINISTRE DE L'INTÉ-

RIEUR affirme qu'il a déjà consenti, « par esprit de solidarité gouvernementale, des concessions énormes ». Il accuse les nationalistes de « chantage et de pressions » sur

les autres élus de l'Assemblée de Corse. ● LE TRANSFERT du pouvoir législatif à la collectivité territoriale, réclamé le 12 juillet par une majorité des élus de l'île, entraînerait, à ses

yeux, le « risque d'exprimer surtout des intérêts politico-mafieux ». ● LE GOUVERNEMENT ne doit pas passer « sous les fourches Caudines » des nationalistes, plaide-t-il.

Jean-Pierre Chevènement dénonce le « chantage » des nationalistes corses

Dans un entretien au « Monde », le ministre de l'intérieur exclut un éventuel transfert de pouvoir législatif à l'Assemblée d'Ajaccio. Il demande au premier ministre de « recadrer » le débat et de dire « clairement ce que le gouvernement peut faire et ne peut pas faire »

« Les élus de Corse viennent de faire parvenir au gouvernement le relevé de leurs conclusions sur l'avenir et, notamment, sur l'évolution institutionnelle de l'île. Quelle appréciation portez-vous sur ce texte ?

– Tout d'abord, sur la forme, j'observe que ce texte sidérant ne résulte d'aucune délibération démocratique. L'Assemblée de Corse n'est pas une Assemblée constituante ; le gouvernement n'est pas une chambre d'enregistrement ; il n'a été procédé à aucun vote ; les seuls textes votés par l'Assemblée de Corse que je connaisse sont les deux motions, dites Zuccarelli et Rossi, votées le 10 mars par, respectivement, 26 et 22 voix. J'observe que les deux principaux groupes de la majorité plurielle, qui étaient majoritaires le 10 mars, le Parti radical de gauche et le Parti communiste, ont été rejetés dans la minorité – beau résultat ! – du fait du chantage et des pressions exercées sur un certain nombre d'élus de l'Assemblée de Corse, afin qu'ils inversent leurs votes.

– Du chantage, des pressions de quelle nature ?

– Qu'est-ce que c'est que l'« accord politique » par lequel certains élus – Jean-Claude Guazelli, RPR, par exemple – justifient leur retour ? C'est un accord aux conditions posées par les nationalistes ! En réalité, aussi bien en ce qui concerne la dévolution du pouvoir législatif que la création d'une collectivité unique, on est passé sous les fourches caudines des nationalistes. Et cela sous le chantage à la reprise des attentats, communiqués menaçants, conférences de presse cagoulées, bombe de l'avenue Kléber à l'appui.

– Vous êtes donc opposé à la fois au partage du pouvoir législatif et à la création d'une collectivité unique ?

– Venons-en au fond : depuis la Révolution française, la République s'est définie par le régime de la loi, votée par le Parlement et devant laquelle tous les citoyens, sans distinction d'origine, sont placés en position d'égalité. A partir du moment où la France deviendrait une sorte de patchwork, juxtaposant des lois corses, franc-comtoises, savoyardes, basques, berrichonnes, bretonnes, alsaciennes, nous serions revenus à l'Ancien Régime. La République n'est pas, dans notre histoire, une parenthèse à refermer. Au sein du



JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

groupe de travail Etat-élus, les élus corses n'ont produit aucun argument rationnel pour justifier une dévolution du pouvoir législatif du Parlement national à l'Assemblée de Corse.

– Qui peut croire, d'ailleurs, parmi les beaux esprits, que la Corse soit le meilleur terrain d'essai pour une loi élaborée localement ? Qui ne sait, à la lumière de l'expérience, que cette loi corse risquerait bien vite d'exprimer surtout des intérêts politico-mafieux ?

– N'avez-vous pas été associé à l'ensemble du processus de discussion ouvert à Matignon ?

– Le gouvernement a fait un effort considérable – et cet effort a été encore plus considérable me concernant, dans un domaine qui se situe au cœur de mes compé-

gouvernement » rendues publiques le 10 juillet. Le premier ministre, dans un souci d'ouverture, s'est appuyé sur une décision du Conseil constitutionnel du 28 juillet 1993 pour proposer une sorte de droit à l'expérimentation en vue d'une adaptation des lois de la République aux spécificités de la Corse, sous le contrôle du Parlement, en amont et en aval. Rien n'autorisait à parler de pouvoir législatif « partagé » ou « encadré ». Cette expression est abusive. Si certaines illusions ont existé, je veux aujourd'hui les dissiper.

– En quoi cette notion vous gêne-t-elle ?

– Parce que, pour les nationalistes, le pouvoir législatif est un autre mot pour désigner la souveraineté. Concéder le pouvoir législatif, c'est concéder la souveraineté. Voulons-nous voir se créer, en Méditerranée, une île soumise à la loi d'un milieu qui déploie les trois quarts de son énergie en règlements de compte et en luttes internes ? Quels moyens aurions-nous d'empêcher nos compatriotes corses de tomber sous ce joug ? M. Rossi [président de l'Assemblée de Corse] propose un contrôle juridictionnel des lois corses. Ce n'est pas sérieux.

Voulons-nous voir se créer, en Méditerranée, une île soumise à la loi d'un milieu qui déploie les trois quarts de son énergie en règlements de compte et en luttes internes ?

tences de ministre de l'intérieur – pour aller dans le sens d'une pleine responsabilité des élus corses mais dans le cadre des lois de la République. C'est ainsi que, dans le seul texte qui l'engage, celui du 10 juillet, le gouvernement a proposé une très large dévolution du pouvoir réglementaire, mais en aucune manière du pouvoir législatif. Chacun sait que celui-ci est limité en France par l'article 34 de la Constitution aux principes généraux et aux règles essentielles, contrairement à l'Italie, souvent citée à tort, où le champ de la loi est limité.

– Le gouvernement a quand même ouvert la voie, le 10 juillet, à la possibilité d'expérimenter un pouvoir législatif « encadré » ?

– Cette expression ne figure nullement dans les « orientations du

– Et la collectivité unique souhaitée par la majorité des élus, qui supprimerait les deux départements corses ?

– Elle aurait trois conséquences. Elle nécessiterait d'abord une révision de la Constitution. Elue à la proportionnelle, la nouvelle Assemblée de Corse tomberait inévitablement sous le coup des nationalistes. Enfin, il faut mesurer les répercussions immenses qu'une telle réforme aurait sur l'organisation territoriale de la République tout entière, non seulement outre-mer, mais sur le continent, notamment sur l'avenir des départements. Les deux Savoies voudraient fusionner, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin ne former plus qu'une collectivité, etc. C'est la boîte de Pandore qui s'ouvrirait.

– Ce que réclament les nationa-

listes et leurs alliés, c'est, outre le produit de l'impôt, 12 milliards de francs de la loi-programme au titre de la solidarité nationale et, pour faire bonne mesure, un statut de territoire d'outre-mer, qui leur permettrait d'échapper aux lois de la République. On prétend ainsi acheter la paix, mais voyez ce qui se passe au Pays basque espagnol, autonome depuis vingt ans, où l'ETA vient de commettre son 775^e assassinat.

– Mais il y a bien une trêve en Corse ?...

– Même s'ils sont plus rarement revendiqués et encore moins médiatisés, les attentats continuent à bas bruit. On en compte près d'une centaine depuis le début de l'année. Tantôt ils sont dirigés contre des « allogènes », comme disent les nationalistes, continentaux ou Maghrébins, tantôt ils s'inscrivent dans la tradition de racket et de règlements de comptes qui sont le bruit de fond du *corsican way of life*. Une trêve n'est pas la paix. C'est un chantage à la reprise de la violence.

– Yvan Colonna, l'assassin présumé du préfet Claude Erignac, court toujours...

– Je trouve très injustes les critiques faites à la police. Sur les sept auteurs de l'assassinat du préfet Erignac, six ont été mis sous les verrous seize mois après. J'ajoute que les deux attentats commis en plein jour à Ajaccio, en novembre 1999, ont été élucidés moins de quatre mois plus tard. Pour Action directe, il a fallu cinq ans. Je pourrais vous donner la liste de beaucoup de crimes qui restent impunis, le prince de Broglie ou Joseph Fontanet par exemple. Il est très facile de monter en épingle la difficulté dans laquelle nous sommes d'arrêter Yvan Colonna, mais cette difficulté tient aussi beaucoup à la loi de la terreur. C'est cela aussi, la Corse.

– Peut-on obtenir un accord politique durable sans les nationalistes ?

– Est-ce que 16,5 % du corps électoral peuvent faire la loi à la République ? Il est bien naturel d'aspirer à la paix, mais pas à n'importe quelles conditions. L'expérience des vingt-cinq dernières années montre que chaque nouveau statut, chaque amnistie, ont été suivis d'une nouvelle flambée de violence...

– Qu'attendez-vous de la prochaine réunion des élus à Matignon ?

– Que le gouvernement affirme sa volonté de s'attaquer aux vrais problèmes de l'île et rassemble une majorité d'élus sur des positions sérieuses et responsables. J'ai fait, par esprit de solidarité gouvernementale, des concessions énormes. J'ai accepté une très large dévolution du pouvoir réglementaire à l'Assemblée de Corse ; une assemblée unique ; une capacité d'adaptation législative, mais soumise bien entendu au contrôle du Parlement national ; des dispositions très généreuses en matière financière et fiscale ; l'enseignement de la langue corse dans les horaires normaux des écoles...

– Je l'ai accepté sans enthousiasme, il est vrai, mais comme une exception, eu égard à la distance et à la réalité canaque dont le droit coutumier résiste au modèle de la citoyenneté républicaine. S'agissant de la Corse, je crains l'effet de contagion – ce que j'appelle l'effet ILOVEYOU [du nom du virus informatique qui a contaminé les ordinateurs du monde entier au printemps].

– Qu'attendez-vous du premier ministre ?

– Qu'il recadre les choses et dise clairement ce que le gouvernement peut faire et ne peut pas faire.

Lionel Jospin « est mon ami. Mais je suis aussi un homme politique et j'ai mes convictions. Lionel Jospin les connaît. Il sait jusqu'où je ne peux pas aller »

– Vous vous êtes donc rallié à l'enseignement de la langue corse à l'école ?...

– Non sans m'interroger sur le fait de savoir si ce qui pouvait se justifier en Polynésie – eu égard au caractère doux et pacifique des Polynésiens – peut s'appliquer à la Corse. Je me demande si les familles qui voudraient obtenir une dispense de l'apprentissage du corse par leurs enfants ne seraient pas mises à l'index, soumises au chantage ou au plasticage et priées de plier bagage.

– Soyons clairs : je suis prêt à accepter pour la Corse un statut qui lui apporte « du neuf et du raisonnable », comme disait de Gaulle, mais comme disait Ponsard, « quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites ». Pour moi, les réformes doivent se justifier par des considérations de fond : le retard économique, d'où la loi-programme ; les handicaps de l'insularité, d'où un statut fiscal dérogatoire ; la nécessité de responsabiliser les élus, d'où une assemblée unique. Tout cela correspond à un dessein clair, compréhensible, conforme à l'intérêt public ; l'Etat ne peut pas se mettre aux abonnés absents. Il porte l'intérêt général, celui des Corses, inséparable de celui du peuple français.

– Vous avez pourtant accepté l'accord de Nouméa sur la Nouvelle-Calédonie...

– La cohabitation pèse-t-elle sur les choix du gouvernement ?

– Non. Pour moi, elle n'a pas à intervenir dans une affaire de cette importance. Il faut se déterminer sur le fond.

– Vous sentez-vous isolé au sein du gouvernement ?

– Non, tous les ministres qui se sont exprimés à la réunion du 6 juillet se sont prononcés contre le partage du pouvoir législatif.

– Et si Lionel Jospin ne répond pas à votre attente, quelles conclusions en tirez-vous ?

– Cette question ne se pose pas.

– Que voulez-vous dire ?

– Rien de plus que Jacques Chirac quand il dit que la question de l'amnistie en Corse est « indécente » ou que François Hollande quand il déclare qu'elle « n'a pas à être posée ». Ne soyez pas plus exigeants avec moi qu'avec eux !

– Avez-vous compris ce que le premier ministre souhaite pour la Corse ?

– Tout homme a son quant à soi. C'est encore plus vrai des hommes politiques. Je l'admets de Lionel Jospin. Il est mon ami. Mais je suis aussi un homme politique et j'ai mes convictions. Lionel Jospin les connaît. Il sait jusqu'où je ne peux pas aller. »

Propos recueillis par Ariane Chemin, Gérard Courtois et Pascale Robert-Diard

La question du pouvoir au cœur des discussions de Matignon

ENGAGÉ le 13 décembre 1999, à l'hôtel Matignon, en présence des représentants de tous les groupes de l'Assemblée de Corse, le « processus » de discussion sur l'avenir de la Corse a pour objectif, selon le premier ministre, de « travailler au grand jour » avec les élus sur tous les sujets, y compris le statut de la Corse et « ses aménagements ou sa réforme plus profonde ».

● **Assemblée de Corse, 10 mars.** Deux motions sur l'avenir de l'île sont adoptées concurremment. La première, présentée par Emile Zuccarelli (PRG), recueille 26 voix sur 51, dont celles du RPR et des communistes. Sur la question des pouvoirs, cette motion retient « l'objectif de la plus large décentralisation, dans le cadre de la République ». La seconde motion, présentée par Paul Giacobbi (PRG), recueille 22 voix, dont celles du président de l'Assemblée de Corse, José Rossi (DL) et de ses amis, ainsi que celles des nationalistes. Elle préconise « un nouveau statut de l'île donnant lieu au transfert de blocs de compétences assorties de pouvoirs législatifs et réglementaires (...) de plein droit ».

● **Hôtel Matignon, 10 juillet.** Entre le 15 mai et début juillet, un groupe de travail, composé de représentants des groupes de l'As-

semblée de Corse se réunit à Matignon, le lundi, sous la présidence d'Alain Christnacht, conseiller du premier ministre. Au terme de ces discussions, le gouvernement présente, le 10 juillet, un document faisant la synthèse de ses « propositions » sur l'organisation institutionnelle, la fiscalité, le financement de l'économie et l'enseignement de la langue corse, notamment.

Sur les « transferts de compétences », ce document prévoit que la collectivité territoriale de Corse « bénéficiera d'une délégation particulière d'un large pouvoir réglementaire », mais ajoute : « L'examen des domaines de compétences dont les élus ont souhaité le transfert n'a pas montré (...) que ces compétences nécessiteraient une dévolution de pouvoir législatif. Dans ces conditions, alors qu'une telle dévolution exigerait la modification de dispositions fondamentales de la Constitution, le gouvernement considère, à ce stade, qu'il n'est pas justifié de s'engager dans une voie très aléatoire. » Toutefois, sur la base d'une décision du Conseil constitutionnel de juillet 1993, le document gouvernemental envisage que « des règles de portée législative, le cas échéant dérogatoires, pourraient être adoptées par la collectivité territoriale de

Corse, au regard de la situation spécifique de la Corse, avant que leur mise en œuvre ne soit évaluée et éventuellement pérennisée par le législateur ». La porte est entrouverte à une délégation de pouvoir législatif encadrée par le Parlement.

● **Assemblée de Corse, 12 juillet.** Au terme d'une réunion informelle des groupes de l'Assemblée de Corse, M. Rossi et ses alliés nationalistes obtiennent le soutien de la plupart des groupes – à l'exception des communistes, des fidèles de M. Zuccarelli et d'un des deux élus socialistes –, soit une majorité d'une quarantaine de voix sur 51. Le relevé de conclusions (Le Monde du 18 juillet) est sans ambiguïté : « Pour les compétences transférées et dans le cadre des principes généraux édictés par les lois, l'Assemblée de Corse aura la capacité de prendre des délibérations intervenant dans le domaine législatif. Ces délibérations seront immédiatement exécutoires et n'auront pas à être validées par le Parlement national. Une réforme constitutionnelle sera donc nécessaire à cet effet. Un contrôle juridictionnel garantira que les délibérations de l'Assemblée de Corse respectent les normes et les valeurs constitutionnelles, ainsi que les principes généraux édictés par les lois. »

Les directions nationales des partis, divisées, restent prudentes

« IL FAUT choisir l'audace », assurent, lundi 17 juillet, les Verts. « Il est temps de se ressaisir », prévient le Mouvement des citoyens. « Le gouvernement est irresponsable de se prêter au jeu des surenchères des extrémistes », jugeait, il y a quelques jours, le RPR, par la voix de Patrick Ollier. Alors que, sur l'île, une belle cacophonie règne au sein des partis, notamment chez les radicaux de gauche et au RPR (Le Monde du 18 juillet), les formations politiques nationales tentent de faire entendre leur « ligne » et leur sentiment, avant la réunion du 20 juillet, sur les ultimes arbitrages du gouvernement et les propositions des élus corses. Non sans mal.

Hormis le parti écologiste de Dominique Voynet et celui du ministre de l'intérieur, qui n'ont aucun représentant à l'Assemblée de Corse, et le RPR, dont la présidente, Michèle Alliot-Marie, a marqué depuis quelques mois son hostilité à toute forme de partage du pouvoir législatif, les directions nationales des partis politiques ont commenté plutôt discrètement le « processus » lancé par Lionel Jospin le 13 décembre 1999. Soit conscients des divisions que provoque ce sujet au sein de leurs troupes, y compris parisiennes – le président du Parti radical de gauche (PRG), Jean-Michel Baylet,

a même utilisé ce sujet, en mars, lors de sa réélection à la tête du parti – ; soit soucieux de ménager la solidarité gouvernementale : ainsi, le Parti communiste, dont tous les élus de l'île sont pourtant hostiles à une révision constitutionnelle, a fait preuve d'une discrétion exemplaire.

« NI STATU QUO, NI AVENTURE »

Le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a pris garde de ne jamais commenter le processus corse. Le 13 juillet, dans un communiqué prudent, le PCF a simplement indiqué que, « composante à part entière du peuple français, le peuple corse attend légitimement que la communauté nationale manifeste à son égard la solidarité qui lui a fait si longtemps défaut » et qu'il ne faut en Corse « ni statu quo, ni aventure ». « En Corse comme partout ailleurs, estiment les communistes, le temps est à l'innovation démocratique, dans le cadre de la loi qui, comme expression exclusive de la souveraineté nationale. »

Pour le premier secrétaire du PS, François Hollande, qui s'exprimait le lendemain sur Europe 1 – après que Michel Charasse, sénateur socialiste, eut prévenu, dans Le Figaro du 13 juillet, que « les nationalistes veulent l'autonomie avec la vache à

lait républicaine en assurance tous risques » –, il n'est pas question « de souveraineté de la Corse », mais il faut « donner aux élus corses plus d'autonomie, plus de responsabilités dans la République ». Président délégué du MDC, Georges Sarre s'est du coup inquiété. « De 1997 à 1999, a déclaré, lundi, le député de Paris, le gouvernement Jospin présentait une ligne claire : il y a, avant tout, un problème de violence, ensuite un retard économique, accessoirement une question d'épanouissement culturel ; il n'y a pas de problème de statut. (...) Depuis six mois, cette analyse a été complètement subvertie. » Porte-parole des Verts, Denis Baupin a indiqué, le même jour, que les écologistes, qui « attendent des signes forts dès le 20 juillet, (...) se situent résolument du côté des régionalistes face aux centralisateurs ».

A droite, Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale, a répondu au conseiller politique du RPR, M. Ollier, qui s'inquiétait de « la destruction de l'Etat et des fondements de la République », en se « félicitant qu'un accord dépassant les clivages » puisse être trouvé et en saluant les « propositions innovantes » des élus de Corse.

Ar. Ch.

Lionel Jospin oppose à Jacques Chirac l'« action » et la « responsabilité »

Le premier ministre réplique aux critiques du chef de l'Etat le 14 juillet

Le premier ministre a saisi l'occasion de son séjour à Avignon pour répliquer durement aux propos tenus par Jacques Chirac le 14 juillet. Il a

annoncé que le « temps des débats » viendra, mais « appuyé sur ce qui a été fait ». Ce déplacement a également permis à M. Jospin de ré-

pandre à l'interpellation des intermittents du spectacle en leur garantissant que le gouvernement veillera à la pérennité de leur statut.

IL A ATTENDU quelques jours. Délai de décence ou ajustement des armes, sans doute les deux à la fois. Vendredi 14 juillet, dans son fief de Cingegabelle qu'il avait rejoint en fin de journée, Lionel Jospin avait affirmé qu'il ne commentait pas une intervention présidentielle. Lundi 17 juillet, à Avignon, avec des mots choisis, ciblés, réfléchis, il a répliqué point par point aux critiques exprimées par Jacques Chirac.

Le terrain avait été préparé par Elisabeth Guigou, ministre de la justice et candidate aux prochaines élections municipales dans la ville. Après avoir rendu hommage à « l'honnêteté » du premier ministre, M^{me} Guigou avait déclaré : « Nous préférons les défricheurs d'avenir aux éclairés de sentiers battus », allusion explicite au rôle d'« éclairer » que s'était attribué le chef de l'Etat.

Lionel Jospin a ensuite saisi le prétexte d'une visite à deux associations d'insertion dans la banlieue avignonnaise pour dresser, en creux, un portrait acerbe de Jacques Chirac et de son septennat. « La responsabilité, c'est de partir de ce qu'on a voulu faire, de ce qu'on a proposé, et considérer que l'on a un devoir de le mettre en œuvre et d'en rendre compte. Ce n'est pas de bondir d'un discours à un discours, d'une promesse à une promesse, sans jamais penser que c'est dans le bilan qu'on crédibilise son projet. »

FESTIVAL DE RÉPLIQUES

Et ce n'est qu'un début, a prévenu le premier ministre. Car, « il y aura plus à dire quand viendra le temps des débats. Ce jour là, il y aura beaucoup de choses à dire, mais appuyé sur ce qui a été fait », a-t-il dit. « Croire que le pouvoir n'est pas une action et une responsabilité, c'est d'une certaine façon une insulte à la démocratie et à l'intelligence de nos concitoyens », a ajouté M. Jospin.

A ce festival d'avertissements et de répliques, le chef du gouvernement s'était même autorisé quelques heures auparavant, une allu-

sion implicite à l'état de la droite à Paris. Devant les élus de la Fédération nationale des élus républicains et socialistes (Fneser), il avait souligné le rôle « indispensable » des formations politiques « quand elles ne sont pas déchirées par des querelles fratricides » et lorsqu'elles sont « capables de porter des projets ». « Je suis fier du Parti socialiste », avait ajouté M. Jospin.

Ces mises au point faites, le premier ministre a pu se consacrer à l'objectif initial de sa visite : expliquer et défendre la politique culturelle de son gouvernement. Interpellé, dimanche soir, par une déclaration des intermittents du spectacle, alors qu'il assistait dans la Cour d'honneur du Palais des papes, à la cinquième représentation de *Médée*, Lionel Jospin leur a répondu lundi, à l'occasion de sa rencontre avec les élus socialistes, en présence de Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication. « En matière d'assurance chômage, il me paraît indispensable que les partenaires de l'Unedic trouvent au niveau national et interprofessionnel les moyens

de garantir la pérennité de ce régime spécifique. Le gouvernement y veillera », a-t-il dit.

Après s'être félicité que « le spectacle vivant en France connaisse un remarquable renouveau », le premier ministre a rendu hommage à la « volonté » de François Mitterrand et à « l'impulsion » de Jack Lang pour « une ambitieuse politique culturelle avec laquelle nous avons renoué depuis trois ans ».

POUR UNE « DIVERSITÉ CULTURELLE »

Pour l'avenir, Lionel Jospin a insisté sur l'importance de l'enseignement artistique « qui doit être une priorité » du gouvernement. « Nous voulons faire que des Français toujours plus nombreux découvrent et aiment le théâtre, la musique vivante, la danse, le cirque, toutes ces expressions du génie humain », a affirmé le chef du gouvernement. « Ce sont ces efforts sans cesse réinventés qui nous permettront d'abattre ensemble, l'une après l'autre, les multiples barrières dressées par la tradition, par les préjugés, par l'ignorance même

entre le spectacle – tous les spectacles – et le public. »

Devant plusieurs centaines de responsables de la politique culturelle extérieure de la France, Lionel Jospin a élargi son propos, l'après-midi, à la lutte pour « la diversité culturelle », une position qu'il avait déjà défendue lors du Festival de Cannes en mai. Dans le grand amphithéâtre de l'université d'Avignon, il a affirmé que la France mène son combat « au nom de toutes les créations, de toutes les identités, de toutes les cultures. La mondialisation, si elle est riche de promesses, menace les identités culturelles nationales (...) Aujourd'hui, pour la France, être le moteur de la diversité culturelle dans le monde est sa façon, moderne, d'être fidèle à l'universalisme qui est le sien depuis 1789 », a conclu le premier ministre, avant de rejoindre la Carrière de Boulbon pour assister, dans la nuit, au spectacle du Théâtre équestre Zingaro, Triptyk.

Pascale Robert-Diard
et Olivier Schmitt
(à Avignon)

Anti et pro-PARE peaufinent leurs arguments

LA RÉUNION, mercredi 19 juillet, du comité supérieur de l'emploi, politiquement décisive pour l'avenir de la convention d'assurance-chômage signée par le patronat, la CFDT et la CFTC, a été soigneusement préparée. Au ministère de l'emploi et de la solidarité, tout d'abord, où le cabinet de Martine Aubry s'est longuement entretenu avec la déléguée à l'emploi, Catherine Barbaroux, qui représentera le gouvernement au comité ; dans les syndicats, ensuite. Les trois centrales non signataires de la convention, la CGT, FO et la CGC, ont chacune rédigé un argumentaire, précédé d'une déclaration commune, pour faire valoir leur droit d'opposition.

« LOGIQUE DE SÉLECTION »

Sans surprise, elles appellent le ministre à ne pas agréer le texte qui fonde le PARE, le plan d'aide au retour à l'emploi. Dans son exposé des motifs, la CGT dénonce « l'obligation pour le demandeur d'emploi de souscrire un contrat individuel » pour adhérer au PARE et « pouvoir être indemnisé ». Il s'agit, accuse la confédération de Bernard Thibault, d'une « logique de sélection, d'exclusion et non de mise en situation d'insertion ». Pour la CGC, « le recours à un contrat pouvait laisser croire à

une liberté d'engagement, mais c'est un leurre ». « C'est tout sauf de l'optionnel, c'est tout sauf du contrat au sens du code civil », estime la CGC, qui ajoute : « Approuver la convention signifierait cautionner ce système et sa perversité. »

FO est sur la même ligne et compte rappeler, par ailleurs, que les propositions d'embauche, dans le cadre du PARE, restent « très floues », sans les durées de contrats de travail minimum prévus par les dispositifs actuels de retour à l'emploi. Enfin, les trois confédérations sont d'accord pour rejeter une convention signée par des organisations syndicales qui « ne représentent que 30 % des voix recueillies lors des élections prud'homales de 1997 ». Le texte négocié par le Medef, la CFDT et la CFTC est d'autant moins acceptable par les non-signataires qu'il les exclut de la gestion du régime d'assurance-chômage. Un avenant de la convention précise, en effet, que « les conseils d'administration de l'Unedic, des Assedic (...) sont désignés par les organisations syndicales de salariés et d'employeurs signataires » de ladite convention.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

La direction générale des impôts réoriente le contrôle fiscal

LE DIRECTEUR général des impôts, François Villeroy de Galhau, a présenté, lundi 17 juillet, le bilan de son administration pour 1999. Celui-ci fait apparaître une baisse, la première depuis longtemps, du nombre des opérations de contrôle (51 395 en 1999, contre 52 537 en 1998) aussi bien que du montant des droits rappelés pour le contrôle externe (43,7 milliards de francs, contre 47,9 milliards) et pour le contrôle sur pièces (21,4 milliards, contre 22,1 milliards). Cette inversion de tendance est la conséquence d'une réorientation de la politique de vérification de la DGI, qui cherche moins à « faire du chiffre » qu'à traquer la grande fraude. A preuve, sur certains types de vérifications complexes, le rendement du contrôle est en forte hausse. C'est le cas, par exemple, des droits rappelés pour le contrôle fiscal international (21,7 milliards, contre 14,5 milliards) ou pour le contrôle des patrimoines (4,2 milliards, contre 3,3 milliards, dont 774 millions, contre 525 millions, pour l'impôt sur la fortune).

Les dépenses d'assurance-maladie augmentent plus que prévu

LES DÉPENSES de santé continuent de dérapier. En mai, selon les derniers chiffres publiés, lundi 17 juillet, par la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), elles ont progressé à un rythme nettement supérieur au taux de 2,5 % voté par le Parlement pour 2000. Pour les cinq premiers mois de l'année, la hausse s'élève à 4,7 % par rapport à la même période de 1999. Avec une progression de 8 %, les dépenses de soins de ville (hors hospitalisation) sont particulièrement sensibles. Cette évolution a conduit la CNAM à proposer une série de sanctions financières à l'encontre de huit professions de santé (*Le Monde* du 12 juillet). D'ici à la fin du mois de juillet, Martine Aubry doit se prononcer sur ces mesures correctrices.

Le PCF confirme son abstention au référendum du 24 septembre

LE CONSEIL NATIONAL du Parti communiste, réuni lundi 17 juillet, a confirmé son choix d'une « abstention critique » lors du référendum du 24 septembre sur la réduction à cinq ans du mandat présidentiel. Selon le rapporteur, Patrice Cohen-Seat, 21 000 militants ont participé à la consultation organisée. Deux tiers d'entre eux ont validé la position de la direction, 22 % sont favorables à un vote blanc ou nul, près de 10 % se prononcent pour le « non » et 1 % pour le « oui ».

DÉPÊCHES

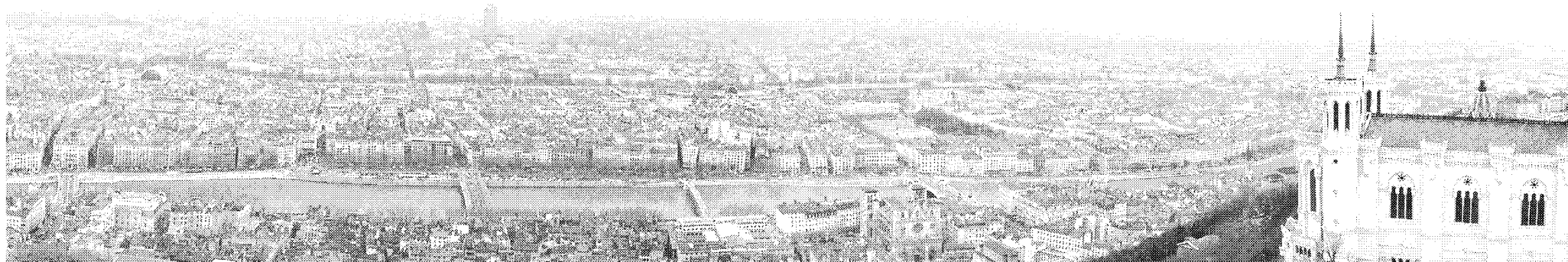
■ **PARTI SOCIALISTE : sept ministres**, Martine Aubry, Jean Glavany, Elisabeth Guigou, Pierre Moscovici, Alain Richard, Michel Sapin et Daniel Vaillant, le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, les présidents de groupes parlementaires, Jean-Marc Ayrault et Claude Estier, ainsi que l'ancien ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, ont signé un texte sur la lutte contre l'inégalité en vue du prochain congrès du PS, prévu à l'automne à Grenoble.

■ **COMMERCE EXTÉRIEUR : la France a enregistré un excédent de 12,3 milliards de francs en mai**, après 1,5 milliard en avril et 4,2 milliards en mars. Ce bon résultat est imputable à une vive progression des exportations (180 milliards en mai). Sur les cinq premiers mois de l'année, l'excédent est de 27,5 milliards de francs en 2000. Il avait été de 44,7 milliards en 1999 et de 63 milliards en 1998.

■ **GUYANE : les partis pro-indépendantistes et le premier syndicat de Guyane, l'UTG**, ont annoncé, lundi 17 juillet, à Cayenne, la création d'une structure commune baptisée « le Camp patriotique », initiée après le meurtre du militant anticolonialiste guyanais Michel Kapel (*Le Monde* du 13 juillet). – (Corresp.)

Avec l'Internet rapide, l'accès permanent, le partage d'applications et la baisse du coût de la téléphonie locale, les petites entreprises vont prendre une autre dimension.

Azimet 0°



Pionniers de la nouvelle économie, prenez part aux nouveaux enjeux des télécommunications et au développement de la concurrence dans la boucle locale.

Landtel, nouvel opérateur de Boucle Locale Radio, déjà opérationnel en Allemagne et en Suisse, affirme sa vocation européenne et développe ses activités en France. Responsables marketing, ingénieurs réseaux et services, ingénieurs infrastructures et accès, responsables juridiques et responsables de gestion, contactez Landtel.

Merci d'adresser votre candidature à :

LANDTEL
L'ACCÈS AUX NOUVEAUX SERVICES DE COMMUNICATION

JUSTICE Le conseil des ministres du mardi 18 juillet devait adopter le projet de loi réformant le fonctionnement des tribunaux de commerce, présenté par Elisabeth Guigou. ● **DES**

MAGISTRATS PROFESSIONNELS siègeront aux côtés des juges actuels, élus par les commerçants. ● **LA RÉFORME**, qui tente de répondre aux dysfonctionnements constatés, se

heurté à l'hostilité des juges consulaires. ● **DANS LA PLUPART DES PAYS EUROPÉENS**, les litiges commerciaux sont jugés par des tribunaux ordinaires. ● **L'EX-CHANTEUSE RÉGINE** a

porté plainte contre X, le 26 juin, pour « faux témoignage » et « prise illégale d'intérêts », estimant que le Palace, la boîte de nuit parisienne dont elle était propriétaire, a été

« bradé » après sa liquidation en 1995 ; elle met implicitement en cause un ancien magistrat du tribunal de commerce de Paris. (Lire aussi notre éditorial page 12.)

La réforme Guigou s'attaque aux carences des tribunaux de commerce

La ministre de la justice devait présenter au conseil des ministres, mardi 18 juillet, un projet de loi réformant le fonctionnement des tribunaux de commerce. Contesté par les juges consulaires, le texte organise l'introduction des magistrats professionnels dans ces juridictions spécialisées

AVEC une bonne année de retard par rapport au calendrier initial, le projet de loi sur la réforme des tribunaux de commerce devait être présenté en conseil des ministres, mardi 18 juillet. Le texte, cependant, pourrait n'être examiné à l'Assemblée nationale et au Sénat qu'au début de 2001, en raison de l'encombrement du calendrier parlementaire. Au plus tôt, la nouvelle loi ne s'appliquera qu'à partir du 1^{er} janvier 2002.

C'est l'ultime répit qu'ont obtenu les juges consulaires face à un projet qui les a beaucoup irrités. Alors que des rapports de l'Assemblée nationale et de l'Inspection des Finances ont souligné les nombreux dysfonctionnements de la justice commerciale, les juges élus, soutenus par le Medef, ont tenté de faire échouer la réforme. Choqués par les mises en cause de leurs pratiques, et la volonté affichée de la chancellerie de faire siéger à leurs côtés des juges professionnels, 700 juges consulaires sur 3 200 ont démissionné au début de l'année. Dans un souci d'apaisement, le ministère de la justice souligne que « sa réforme n'est pas une simple réponse aux dysfonctionnements de la justice, soulevés par divers rapports. Ce texte apporte une actualisation nécessaire de la justice rendue aux entreprises dans le contexte économique actuel ».

Même si des aménagements ont été consentis pour trouver un meilleur équilibre entre les juges professionnels et les juges élus, le ministère de la justice a tenu ferme sur ses principes : la mixité est appelée à devenir la règle dans la justice consulaire.

PRINCIPE DE MIXITÉ

Des chambres mixtes, toujours présidées par des magistrats professionnels, vont être créées pour statuer sur toutes les procédures collectives – dépôts de bilan, faillites où des emplois sont en jeu –, ainsi que les contentieux liés à la liberté des prix, à la concurrence et aux contrats de société commer-

ciales, notamment les litiges entre associés. Les juges consulaires conserveraient leurs compétences sur les affaires liées au droit bancaire, aux sûretés (hypothèques, cautions etc.) et à la propriété intellectuelle, ainsi que sur les contentieux commerciaux. Le président du tribunal de commerce resterait un juge élu.

Pour appliquer le principe de mixité à tous les échelons de la justice, la loi organique sur la magistrature va être réformée afin de permettre aux juges consulaires de pouvoir siéger dans les chambres commerciales des cours d'appel. Les intéressés, toutefois, ne pourront être inscrits dans le ressort où

ils exercent leur activité principale et ne devront pas être âgés de plus de 65 ans. La limite d'âge pour les juges consulaires élus a été fixée à 69 ans.

Le projet de loi réforme aussi la procédure électorale. Les juges consulaires seront élus par un scrutin direct à deux tours, ouvert à toutes les personnes immatriculées au registre du commerce, ainsi qu'aux artisans inscrits au registre des métiers. Deux à trois millions d'électeurs participeront ainsi aux élections au lieu de quelques milliers de grands électeurs, ce qui risque de modifier en profondeur le visage de la justice consulaire.

Le ministère de la justice a prévu que ce nouveau scrutin devrait se tenir en octobre ou novembre 2001. La Conférence générale des tribunaux de commerce se montre critique sur ce changement du corps électoral comme sur la limitation d'âge des juges élus. Son président, Gérard Castellana, espère que « le travail parlementaire permettra d'améliorer encore le texte ».

MANDATAIRES JUDICIAIRES

Le projet de loi s'accompagne d'un autre texte réformant les professions d'administrateur et de mandataire judiciaire. L'objectif de la chancellerie est de donner

plus de transparence à ces professions très décriées. Selon un récent rapport du Parquet de Paris, 90 % des procédures collectives finissent par des mises en liquidation et celles-ci se déroulent dans des conditions économiques parfois contestables. Pour améliorer la situation, le ministère de la justice souhaite élargir les conditions d'accès à ces professions à des personnes extérieures comme des avocats. Les règles de compétences territoriales devraient être supprimées. Enfin, les principes déontologiques seraient nettement renforcés.

En parallèle, la chancellerie réfléchit à une réforme des pratiques tarifaires des administrateurs judiciaires, jugées inadéquates. Cette volonté de remise à plat a mis le feu dans les études. Les salariés ont décidé de créer un syndicat, tandis que les administrateurs, touchés par la diminution du nombre des faillites en cette période de croissance économique, menacent de mettre la clé sous la porte. Des discussions sont engagées depuis deux mois pour trouver un compromis. Tout en se disant ouvert au dialogue, le ministère de la justice affirme vouloir aboutir à une pratique tarifaire « plus raisonnable et plus fiable ».

Martine Orange

Une exception française

Chargée de régler les litiges entre les entreprises, la justice consulaire est composée de 227 tribunaux de commerce, 22 tribunaux de grande instance à compétence commerciale et 7 tribunaux échevinés – associant magistrats professionnels et représentants des entreprises – situés en Alsace-Moselle. ● **Statut** : au total, 3 250 juges-commerçants, élus par leurs pairs, y siègent. Ils sont assistés de

greffes privés ainsi que d'administrateurs judiciaires et de mandataires-liquidateurs, désignés par les tribunaux pour régler le devenir des entreprises en difficulté.

● **Chiffres** : selon le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les tribunaux de commerce, rendu public en juillet 1998, 58 000 défaillances d'entreprises avaient été enregistrées en 1997. 90 % des entreprises qui font l'objet d'une procédure devant un tribunal de commerce sont mises en liquidation judiciaire. Les

procédures initiées par les tribunaux de commerce mettent chaque année en jeu, en moyenne, 150 milliards de francs de créances et près de 300 000 emplois.

● **Exception** : la juridiction commerciale fait figure d'exception dans le monde, la formule de juges exclusivement issus du monde de l'entreprise ayant été partout abandonnée. ● **Europe** : en Allemagne et en Belgique, l'échevinage est le système en vigueur. Dans ces deux pays, la chambre commerciale est composée d'un juge professionnel qui exerce la fonction de président

et de deux juges consulaires. Dans la plupart des autres pays européens, notamment en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas, en Suisse, en Grèce et au Luxembourg, les litiges sont jugés par les tribunaux ordinaires. En Grande-Bretagne, les matières commerciales sont jugées dans les tribunaux civils, mais au sein d'une division spécialisée dont les juges sont des magistrats professionnels choisis par leurs pairs. Le système est identique aux États-Unis, mais le statut des juges (élus ou nommés) varie selon les Etats.

Le Palace, ancien temple des nuits parisiennes, au cœur d'un imbroglio financier

LA FAÇADE est rougeâtre, coincée entre une sandwicherie et un salon de thé. Rue du Faubourg-Montmartre, à quelques pas des grands boulevards, un vieux néon, accroché au-dessus d'une grille obstinément close, rappelle qu'a longtemps battu, ici, le cœur du « Paris by night ». Avant d'être ce bâtiment défraîchi, le Palace fut un établissement mythique, l'une des plus fameuses boîtes de nuit de la capitale, où se pressait le tout-Paris du show-business et de la mode. Racheté en 1992 par l'ex-chanteuse Régine, fermé quatre ans plus tard, repris en 1998 par des hommes d'affaires aux desseins inconnus, le Palace est aussi devenu le théâtre d'un imbroglio procédural et financier, dans lequel la justice devrait bientôt faire son entrée.

Le 26 juin, Régine Choukroun, l'ancienne maîtresse des lieux, a déposé, auprès du doyen des juges d'instruction de Paris, une plainte pour « faux témoignage » et « prise illégale d'intérêts » qui vise d'abord à éclaircir les circonstances confuses dans lesquelles l'établissement fut conduit à sa perte. Libellée contre X..., la plainte désigne plus qu'implicitement le tribunal de commerce de Paris, sous les auspices duquel avait été diligentée la procédure collective qui aboutit à la liquidation. « Le Palace a été bradé, tempête l'ancienne reine des nuits parisiennes. Je veux que la justice m'explique comment et par qui. » En 1998,

elle avait exposé ses soupçons aux députés de la commission d'enquête sur les tribunaux de commerce : certains de ses proches l'avaient prévenue qu'aucune reprise ne serait possible et que « cette affaire resterait à des amis du tribunal ». La suite ayant été conforme à ces prédictions, les députés avaient eux-mêmes saisi le parquet (*Le Monde* du 30 juillet 1998), qui avait aussitôt ouvert une enquête préliminaire. Deux ans après, en l'absence de toute découverte probante, l'avocat de Régine, M^e Jean-Marc Férida, souhaite voir « la justice pénale revisiter la procédure collective ».

L'histoire débute en 1994, lorsque Régine cherche à revendre le Palace. Michael Hucknall, chanteur du groupe de rock Simply Red, se dit prêt à offrir 50 millions de francs. Mais au printemps 1995, la police interpelle un revendeur d'ecstasy dans les sous-sols du Palace. Un juge d'instruction ordonne la fermeture de l'établissement pour trois mois. L'affaire est cruelle pour Régine, qui s'est consacrée depuis longtemps à la lutte contre la toxicomanie, et désastreuse pour ses affaires : « Trois mois de fermeture, explique-t-elle, c'était 15 millions de pertes. Or les boîtes de nuit fonctionnent à flux tendus. Le coup a été fatal. » Le Palace connaît alors le triste sort d'une entreprise en faillite : période de redressement ouverte en septembre 1995, liquida-

tion l'année suivante, fermeture définitive en décembre 1996. En mars 1997, le tribunal de commerce met l'établissement aux enchères. La mise à prix est curieusement fixée à 22 millions de francs, peu après que Michael Hucknall se soit porté acquéreur pour 43 millions. Invoquant des garanties « insuffisantes », la juridiction consulaire avait repoussé l'offre de « gré à gré » du chanteur, pourtant milliardaire et propriétaire d'une chaîne de bars et d'hôtels aux États-Unis...

D'ÉVENTUELLES « MAGOUILLES »

Interrogé par la commission d'enquête parlementaire, le juge commissaire chargé du dossier du Palace au tribunal de commerce, Jean-Louis Chevalier, expliquera, en 1998, qu'il n'avait simplement « pas eu connaissance » de l'offre de M. Hucknall au moment de fixer la mise à prix. Mais une semaine plus tard, toujours devant les députés, le même M. Chevalier excipera d'une « règle précise » imposée à l'époque par le président de la juridiction, Jean-Pierre Mattei : « Soupçonnant fortement qu'il puisse y avoir des "magoilles" lors des cessions de gré à gré, ordre a été donné, au cours de l'année 1996, de ne plus accepter ce type de cessions », expliquait le juge commissaire. Questionné à son tour, M. Mattei affirma qu'il ignorait les conditions dans lesquelles la procédure collec-

tive du Palace fut conduite. « L'une des deux personnes a nécessairement commis un faux témoignage », conclut M^e Férida.

Après l'échec de la première vente, une seconde enchère fut organisée, le 23 juin 1998. La mise à prix fut cette fois fixée à 4 millions de francs. Propriétaires de nombreuses brasseries parisiennes, les frères Pierre et Jacques Blanc remportèrent les enchères, à 7,5 millions – soit sept fois moins que l'offre initiale. Or Pierre Blanc avait officié durant dix ans, de 1986 à 1996, comme président de chambre au tribunal de commerce de Paris, « encore en fonctions le 21 septembre 1995, date de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire du Palace », indiquait le rapport de la commission parlementaire, invoquant à ce propos des « soupçons de prise illégale d'intérêts ».

« TUÉE UNE SECONDE FOIS »

La révélation de cette appartenance conduisit les deux acheteurs à se désister, même si Pierre Blanc assure aujourd'hui avoir eu « parfaitement le droit de participer à la vente aux enchères du Palace ». « Si un ancien magistrat ne peut plus rien acheter, a-t-il déclaré au Monde, il n'y aura plus beaucoup de commerçants pour accepter de siéger au tribunal de commerce. » A l'issue d'une troisième vente, le Palace fut racheté, le 15 septembre 1998, pour 11 millions de francs, par un groupe d'investisseurs im-

mobiliers restés depuis lors dans une prudente réserve.

L'ancien temple des nuits parisiennes serait peut-être tombé dans l'oubli si Régine n'avait pas fini par redouter sa propre mise en cause, après avoir constaté que le mandataire liquidateur du Palace, désigné par le tribunal de commerce, avait diligenté une expertise afin de « réunir tous les éléments de fait permettant de déterminer si [elle] avait agi en qualité de dirigeant de fait » de l'établissement. Diagnostic de son avocat : « Alors que Régine est la première victime de la fermeture du Palace, on la soupçonne d'avoir implicitement participé à la déconfiture de son groupe. »

Aussi M^e Férida rappelle-t-il qu'« elle n'a jamais géré le Palace, jamais effectué le moindre acte tendant à l'engagement financier, social ou commercial de l'établissement ». L'ex-chanteuse explique qu'elle « faisait profiter la boîte de nuit de [son] image et de [son] carnet d'adresses », mais conteste toute responsabilité dans la gestion – « Je ne sais même pas lire un bilan ! » – et se dit « choquée » d'être « tuée une seconde fois » par le tribunal de commerce. Rue du Faubourg-Montmartre, la façade classée attend encore la reprise des travaux de réfection. La réouverture du Palace n'est pas pour demain.

Fabrice Lhomme

Après avoir été retenue au Sénégal par son père, Fatoumata Konta est rentrée en France

FATOUMATA KONTA est rentrée en France. Brillante élève du lycée Colbert à Paris, cette jeune fille de vingt ans, partie au Sénégal pendant les vacances de Pâques, était retenue dans un village du sud de la Casamance par son père, un marabout, qui refusait sa relation amoureuse avec un Français. Fatoumata est arrivée, lundi 17 juillet, à Paris et « est à nouveau libre », a indiqué le ministère de l'éducation nationale.

Depuis trois mois, ses amies, l'équipe du lycée et plusieurs associations, dont le MRAP et la Ligue des droits de l'homme, s'étaient mobilisés pour obtenir le retour de Fatoumata. Résidant à Paris avec sa mère depuis l'âge de huit ans, la jeune fille devait passer son bac et avait toute chance d'être admise en hypokhâgne à la prochaine rentrée. « Dimanche dernier, Fatoumata a réussi à regagner Dakar. C'est alors que son fiancé a pu lui transmettre un billet d'avion pour la France, explique le ministère. Jack Lang s'est longue-

ment entretenu au téléphone dimanche après-midi avec le président du Sénégal, qui a immédiatement donné son accord pour que la lycéenne quitte sans encombre le territoire sénégalais. »

« SESSION DE SEPTEMBRE »

M. Lang devait recevoir, mardi 18 juillet, Fatoumata en présence de la presse « pour lui confirmer qu'elle pourra se présenter à la session de septembre du baccalauréat ». Les autorités sénégalaises ont, elles, observé la plus grande discrétion dans cette affaire. Hormis un communiqué du ministère de l'intérieur indiquant, fin juin, que la jeune fille se trouvait dans le village de Maranda, en Casamance, rien n'a filtré. Le président Abdoulaye Wade devait rencontrer le père de la jeune fille. « Le rendez-vous n'a pas pu avoir lieu, le président était parti pour le sommet de l'Organisation de l'unité africaine », a indiqué au Monde l'épouse du chef de l'Etat sénégalais, qui a

personnellement suivi le dossier. M^{me} Wade reconnaît l'intervention d'émissaires de la présidence. Mais elle affirme que la décision a été prise par la famille. « Il a dû y avoir des palabres très importantes, indique M^{me} Wade. Au Sénégal, lorsque les gens perçoivent qu'un aspect des choses a pu leur échapper, tel que l'intérêt de cette jeune fille qui est une excellente élève, ils peuvent avoir des discussions et aboutir à cette solution. »

L'épouse du président souligne aussi le « rôle important » joué par la presse. Pourtant, habituellement, ce genre d'affaire se traite dans le secret. Ainsi, avec l'aide d'associations, deux jeunes Sénégalaises ont échappé à un mariage forcé et regagné la France, début juillet. Leur identité n'a pas été dévoilée, tout comme celle d'une mineure de seize ans dont on est toujours sans nouvelles.

Sandrine Blanchard et Brigitte Breuillac à Dakar

CORRESPONDANCE

Une lettre du fabricant des revolvers Manurhin

A la suite de notre article intitulé « Le revolver Manurhin est accusé de favoriser les bavures policières » (*Le Monde* du 28 juin), nous avons reçu de la Manufacture d'armes de tir Chapuis (M.A.T.C.H.), qui fabrique les revolvers Manurhin, la mise au point suivante :

Nous sommes surpris d'être accusés de fournir un revolver dangereux, sans jamais avoir été contactés par votre rédaction. Plusieurs erreurs importantes méritent d'être corrigées.

1) « Le revolver a toujours une balle engagée dans le canon » : faux, les balles contenues dans le revolver Manurhin se trouvent dans le barillet et non pas dans le canon. En faisant pivoter le barillet, on décharge obligatoirement le revolver. Avec le revolver, on ne peut pas oublier une balle dans le canon.

2) « Les revolvers Manurhin, comme tous les revolvers, sont dépourvus de cran de sûreté » : la

conception d'un revolver ne nécessite pas un tel dispositif de sécurité, car lorsque l'arme tombe ou reçoit un choc, en aucun cas le coup ne peut partir tout seul. Pour information, les pistolets fabriqués pour la gendarmerie française ne possèdent pas de cran de sûreté.

3) « Les pistolets sont plus sûrs car ils doivent être réarmés manuellement avant le tir » : le poids de départ à exercer sur la détente du pistolet pour faire partir le premier coup est d'environ 5 kilos. Une fois ce premier coup tiré, le pistolet se réarme automatiquement et l'ensemble des 14 coups suivants sont tirés en simple action, par une simple pression du doigt sur la détente dont le poids de départ est alors de 1,5 kilo.

4) « L'index exerce une pression sur la détente du revolver Manurhin pouvant aller jusqu'à 1,5 kilo » cela n'est vrai que lorsque le revolver est utilisé en simple ac-

tion. Il faut rappeler que l'ensemble des policiers ont l'obligation, en service, d'utiliser exclusivement leur arme en double action. Pour tirer les 6 balles contenues dans le barillet du revolver, ils doivent donc, à chaque fois, exercer une pression qui varie entre 4,5 kilos et 5,5 kilos sur la détente.

5) « Le barillet pivote de 30 degrés, amenant la balle dans l'axe du canon » : il s'agirait alors d'un revolver qui possède un barillet de 12 coups. Le revolver Manurhin de la police nationale possède 6 coups, à chaque rotation, le barillet pivote de 60 degrés.

6) « Plus que le revolver, le pistolet évite que des personnes soient blessées ou tuées à la suite d'un ricochet... » : ce n'est pas l'arme qui fait office de projectile mais bien la munition qu'il contient et qu'il tire. Les ricochets sont de même nature, qu'il s'agisse d'une balle de pistolet ou d'une balle de revolver.

La belle pavane des vieux gréements

L'armada qui a participé à Brest 2000 a rejoint, par la presqu'île de Crozon, Douarnenez. C'est dans ce port du Finistère sud que se poursuit, jusqu'au 21 juillet, la « fête à la mer et aux marins »

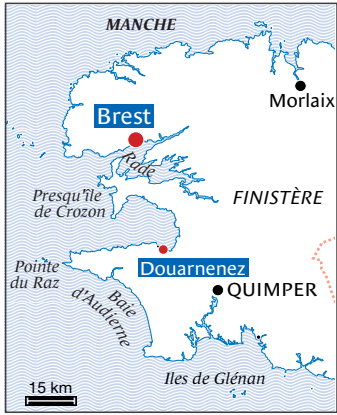
BREST

de notre envoyé spécial

Il entre avec une bouffée d'air du large dans son ciré, des papiers pleins des poches et un reste de tabac, de vent et de sel dans le silage. Dans le genre breton, Jakez Kerhoas exagère un peu. Carré, buriné, tête, la main large et le mot rare, c'est un coin de Bretagne à lui tout seul. Et beaucoup de l'âme de Brest 2000, même s'il préfère ramer dans la soute de l'organisation que boire l'apéro sur les pontons. Parce que Brest 2000, c'est d'abord la fête des gens de mer, plus de 2 500 bateaux inscrits dans le plan de mouillage, et 600 autres, « qu'on reçoit comme on reçoit des gens chez soi ». Le succès de la fête, ce n'est pas tant le 1,2 million de visiteurs qui ont débarqué en rade de Brest du 13 au 16 juillet, que les 18 000 marins de 27 nationalités venus se retrouver, une fois encore, à l'extrême-ouest de la Bretagne.

« Venir à Brest par la mer, c'est un plaisir mais aussi un effort, résume Jakez Kerhoas. Et c'est cette énergie qui se transmet à la fête. La vie maritime, par nécessité, est réglée et ordonnée. Ça n'empêche pas la vie du marin d'être exactement le contraire. C'est ce mélange qui crée la fête. » L'arrivée, déjà, a été rude. Pour les visiteurs, qui ont dû attendre samedi le premier rayon de soleil. Pour les marins surtout, qui luttent depuis un mois contre une mer courte, hâchée, cassante. Même Olivier de Kersauson, qui ralliait Brest depuis le nord de la Norvège a dû mouiller à Cherbourg, et avouer qu'il n'avait « jamais vu une mer aussi casse-pattes ».

Les grands sont arrivés, bien sûr. 33 voiliers de 40 m à 100 m, dont le *Sedov*, l'immense quatre-mâts-barque poursuivi par les emprunts russes. Mais aussi le *Stad-Amsterdam*, tout juste sorti des chantiers d'Amsterdam, gracieuse réplique d'un clipper du XIX^e siècle qui couvrirait la route du thé avant d'être balayé par la vapeur. Le *Grand-Turc* anglais, qui tire une bordée de canons dès que la *Recouvrance*, la goélette brestoise, s'approche un



peu près, ou le *Shtandart*, copie de la frégate de 1703 dessinée par le tsar Pierre 1^{er} lui-même. Et puis tous les autres, les bisquines de Cancale et de Granville, les côtes, les militaires, les modestes, les pirogues, les exotiques, les illuminés.

Comme Michael Pitiot, trente ans, qui s'est décidé en 1996 à quitter l'ambassade de France au Vietnam par la mer. Il a fait construire, sous les ricanements, une belle jonque de guerre chinoise du XVII^e, a ramé jusqu'en 1998 pour obtenir l'autorisation d'appareiller, et a mis le cap sur Brest avec une poignée de copains. Deux ans de tour du monde, 20 000 miles tout rond, et il en a bavé. « Ce n'est pas un bateau très confortable, mais il est très marin », se félicite le hardi navigateur. Evidemment, la jonque prend l'eau de tous les côtés, ne marche ni au près ni au travers, « et quand le vent tourne, on tourne avec ».

Quand Roger Gougeon, qui suit les causes perdues pour Brest 2000, a su que la jonque avait dû remonter depuis la Guadeloupe jusqu'à Terre-Neuve pour trouver les vents d'ouest, il s'est demandé s'il ne fallait pas affréter d'urgence un bateau pour aller la chercher. Mais *Sao-Mai* (« l'Etoile du matin ») est arrivée comme une fleur la veille de la fête. « Il y avait cinquante jours qu'on n'avait pas vu âme qui vive, sourit Michael Pitiot, il y avait une brume à couper au couteau et on est tombé à Brest sur 500 per-



Le « Belem » et une partie de la flotte de Brest 2000 passent la presqu'île de Crozon

sonnes enthousiastes qui applaudissaient. On revenait de très, très loin. » La jonque va désormais rallier Saint-Malo, la fin de l'aventure. Si le vent est portant.

SEPT VILLAGES

Un autre Malouin est du même tonneau. Jean-Pierre Brown, conservateur des bibliothèques de la cité corsaire, a retrouvé dans ses archives l'équipée de M. de la Merveille, parti en 1708 de Saint-Malo charger une cargaison de café à Mokha, le grand port du Yémen en sa période de gloire qui est à l'origine du nom de la célèbre mouture. Il a trouvé dans la foulée José-Marie Bel, brûlé par le soleil de la mer Rouge et sa passion pour le Yémen : il venait de retaper la maison de Rimbaud à Aden. Et les

deux hommes ont décidé de faire venir un boutre à Brest 2000, en hommage à Henri de Monfreid, aux pêcheurs de perles et aux rêves d'enfance.

C'est l'indispensable Roger Gougeon qui s'y est collé. Après des mois de laborieuses tractations avec le Yémen, il a trouvé son boutre et l'a ramené dans le cargo d'une société brestoise, qui transporte d'ordinaire des poulets. Avec trois Yéménites grelottants en prime, qui ont aussitôt adopté les pulls de Roger. Le boutre, le *Mokha*, flotte, et guère plus, mais l'équipage est ravi. Hassan, vieux loup de mer Rouge, a gardé le turban et le poignard recourbé à la ceinture, mais s'est vite mis aux mœurs locales et descend sa bière comme s'il était né dedans. « On

reviendra en 2004, assure son copain Yussef, avec un boutre plus grand, plein de café, d'encens et d'épices. »

Le public, ravi, butine dans les sept villages, de l'Europe du Nord jusqu'à celui du patrimoine des côtes de France, entre deux sardines grillées, un feu d'artifice et les chants de marins. Une dizaine de grands voiliers sont visitables, mais il y a un monde fou qui s'égaie sur les 7 km de quai en ouvrant des yeux ronds sur tous les métiers de la mer. « On a essayé de corriger les quelques erreurs de Brest 1996, explique Odile Sandra, la directrice générale de la fête. On circule mieux, et il y a une réelle harmonie entre la fête sur l'eau et la fête à terre. » Les pêcheurs ont donné un sacré coup de main, 5 000 béné-

voles n'ont pas compté leur temps, la Marine nationale s'est totalement investie, la mairie de Brest a misé gros : « Je leur cire pas les pompes, bougonne Jakez Kerhoas, mais les élus ne nous ont pas emmerdés. » Il fallait que Brest 2000 « reste d'abord une fête de marin, entre marins et par des marins », résume Anne Burlat, l'une des organisatrices. Pour maintenir la flamme des premiers rassemblements, organisés en 1980 avec Kerhoas déjà, et *Le Chasse-Marée*, la revue du patrimoine maritime qui veille jalousement à la pureté des origines.

L'organisation a été titanesque, « le premier jour est affreux, le second est pire », avoue Odile Sandra. Il a fallu écarter les « squatters », comme « le musée de l'épicerie ambulante » ou la société qui voulait installer un trampoline sur trois mats en alu, et qui trouvait que cela faisait assez bateau. Il a fallu répondre au Brestoïen en vacances qui « sollicitait un badge pour un ami afin qu'il puisse venir nourrir ses chats ». Aux avocats qui se plaignaient de manquer de laisser-passer, « en effet, plusieurs personnes de notre cabinet possèdent au moins deux voitures, voire plus ». A l'archiviste qui voulait savoir s'il fallait des crochets ou des cimaises pour accrocher ses estampes et attendait avec angoisse qu'on lui livre ces « précieuses informations »...

Le public s'en est retourné, harassé, joyeux, après quatre jours de fête, un peu déçu quand même de n'avoir guère pu monter sur les bateaux, mais la voix éraillée par les chants braillés debout sur les tables. Et le soir venu, ils sont partis l'âme pleine encore des chansons graves qu'on écoute en buvant du vin blanc, de ces chants qui parlent d'autres rivages qu'on ne connaît pas et qui ne nous attendent pas.

Franck Johannès

Pratique

● **Repères.** Jusqu'au vendredi 21 juillet, entre l'île Tristan, la plage des Dames et le rocher du Fliou. Entrée : 90 francs ; forfait de cinq jours : 150 francs.

● **Programme.** Tous les après-midi, régates, concours de manœuvres et lancements de bateaux. Parallèlement est organisé l'Atlantic Challenge, une compétition internationale réservée aux professionnels de voile-aviron sur des répliques d'une yole de 1796. Les amateurs du Défi Jeunes Marins régateront, jusqu'au 21, sur des bateaux du même type qu'ils ont construits.

L'après-midi du 20, une grande régata réunira tous les concurrents avant la parade finale, le 21 à 19 heures.

● **Animations.** Sur le port du Rosmeur et le port de pêche. Trophée Stan Hugill (concours international de chants de bord) tous les après-midi jusqu'au 20. Tous les soirs, folklore européen et breton.

● **Expositions.** Présentation des différentes régions maritimes de France et d'Europe et reconstitution d'un village galicien. Films et débats au cinéma Maritime.

● **Renseignements.** Office du tourisme : tél. : 02-98-92-13-35. www.douarnenez2000.com

BREST

de notre correspondante régionale

« Comme tout symbole, il se doit d'être léger, lâche le sculpteur en tapotant son vaisseau de granit. Mon rêve serait d'obtenir pour lui l'agrément de bateau de plaisance ». Dimanche 16 juillet, sa drôle d'embarcation a flotté dans l'eau salée de la rade de Brest et Jean-Yves Ménez était tout sourire malicieux. L'homme est du nord du Finistère : le pays des enclos paroissiaux où des personnages facétieux se glissent au sommet de calvaires grouillants comme une bande dessinée. Qu'il aille sculpter la neige au Japon, la glace en Chine, ou le métal ailleurs, il y a toujours un peu de celtique dans les œuvres de Jean-Yves Ménez.

Voilà deux ans qu'il a commencé à tailler son « canot de caillou » dans un bloc de granit de 35 tonnes, qui a, depuis, perdu 90 % de son poids. L'aventure l'a rendu rmiste, assure-t-il. Mais le monde de la mer s'est ouvert à lui : le comité organisateur de Brest 2000 lui a envoyé les fonds nécessaires pour le transport de son œuvre jusqu'au port du Ponant. « Ma création

va à l'encontre du sens commun, cela impressionne les marins », se targue le morlaisien.

Sa nef grise, longue de 4 mètres, haute de 1,70 mètre, abrite sept saints longilignes « en plein conciliabule ». Il y a là Saint-Satellite qui porte une parabole, un saint contre le cancer, un autre pour les enfants abandonnés... Ils sont les héritiers des évangélistes légendaires qui traversèrent la Manche dans une auge de pierre pour venir convertir les cousins petits bretons.

UN GOUVERNAIL EN PIERRE

L'intérieur aux parois striées semble étonnement vaste avec son banc et sa voûte. Une première maquette avec un gouvernail articulé en pierre avait déjà intrigué les granitiers d'Ille-et-Vilaine pour qu'ils lui viennent en aide. D'autres entreprises et des collectivités locales l'ont aussi soutenu. A La Richardais, près de Dinard, sa dernière escale avant Brest, le vaisseau de granit trônait devant chez Baldeschi frères, une entreprise de restauration de bâtiment. Le patron, Arsène Baldeschi, l'assure : « La pierre ça vit, les gens ne le savent pas ».

A Brest, le navire de granit s'était installé au village Patrimoine. Là se sont croisés d'autres équipages débutants qui ont eux aussi construit leur propre bateau : une yole mi-voile, mi-aviron. Répondant au Défi jeunes marins 2000 lancé par l'éditeur de la Chasse-Marée en 1996, un concours que parrainait Eric Tabarly aux côtés de Gérard d'Aboville, ces trente embarcations se sont mesurées lors de plusieurs régates. *Tolérance*, *Droit de Cité*, *Viva'cité*, *Saga Cité*, *Perspectives pour l'avenir* : leurs noms en disent long sur le travail réalisé dans des quartiers de Dunkerque ou de Marseille pour être de la fête.

Finalement, quoi de plus légitime que la présence à leurs côtés du rêve de granit de Jean-Yves Ménez, tandis qu'à l'horizon des voiles de toutes dimensions ont rivalisé de légèreté. L'imagination ne fait-il pas partie du patrimoine maritime ? Jusqu'à la fin juillet, se tient à Brest une exposition pleine de ces monstres marins terrifiants qui peuplaient les cartes marines au XVI^e siècle.

M. V.

Les cadets du « Sedov » se sont faits beaux, comme pour un grand soir

DOUARNENEZ

de notre correspondante régionale

Charlotte et canotier de guinçois sur la tête, les joues rouges, le Falmouth Marine Band fait semblant de se prendre au sérieux. Qu'importe si ces Anglais rigolards tapent dur plus qu'ils ne jouent, car leur prestation ajoute finalement plus de lustre encore à l'arrivée de *Sedov* dans le port de Douarnenez, lundi 17 juillet, en fin d'après-midi.

Le moment est intense : les cadets grimpent dans les vergues, leur capitaine fait hisser le drapeau noir et blanc de la Bretagne et retentit la trompe assourdissante du géant de Mourmansk, en Russie. Aussi, quand la foule massée sur les quais applaudit et que le bagad du pays des abers fait sonner ses accents de bienvenue, les passagers du plus gros voilier naviguant au monde ne se sentent plus de joie. Eux qui ont avec quelques difficultés quitté le port de Brest le matin même pourraient s'imaginer au bout de la croisière de légende. Les voilà

prêts à découvrir l'univers des marins dans les effluves de champagne.

Derrière le *Sedov*, les bateaux se pressent comme à l'entrée d'un terrain de jeu. Il y a ceux qui approchent toutes voiles dehors, pas même poussés par une brise d'été, tout juste un souffle d'air. Les plus gros se contentent d'exhiber leurs mâts, trois ou quatre, c'est selon. Et puis viennent tous les autres : le drôle de *Pen-Duick 5* en métal, les sardiniers, les barques, les pirogues.

L'armada de Brest 2000 a massivement suivi le mouvement vers le sud, escortée de toutes les vedettes de promenade du Finistère, de navires de la marine nationale, de toutes sortes de hors-bord, des voiliers - neufs, ceux-là -, des scooters de mer... Le départ de la flottille a mis fin à Brest 2000, lundi 17 juillet. Vive Douarnenez 2000, « le festival des cultures maraichères maritimes », qui se tient jusqu'au 21 juillet.

C'est là que les rassemblements de vieux gréements ont

pris leur essor dans les années 80, grâce à l'éditeur Le Chasse-Marée. Il en reste une rivalité tenace vis-à-vis de Brest, Douarnenez voulant incarner la quintessence du patrimoine maritime, de la culture des gens de mer. Les équipages n'ont que faire de ce genre

l'homme ». « Pique la baleine, joli baleinier », entonne un groupe breton quelques mètres plus loin.

Jean-Guy Le Floch, PDG d'Armor Lux, soupire d'aise et de soulagement. Chouchou des médias en raison de son engagement en faveur de l'économie et

deux cents invités restaient à quai. Voilà qui aurait été dommage. Lorsque le *Sedov*, parti bon dernier de Brest, rejoint les centaines de voiles qui se croisent entre les Tas de Bois - de redoutables rochers à la pointe de Toulagat, non loin de Camaret - le spectacle est à couper le souffle. Ainsi va la drôle de parade qui, tous les quatre ans, s'assemble pour se regarder elle-même défiler.

Le navire-école appartient-il à l'Etat russe, comme le soutient Noga, la société suisse qui en a ordonné la saisie, ou à l'université de Mourmansk ? Les cadets russes, âgés de onze à vingt ans, semblent tout ignorer de ces débats et des menaces d'immobilisation qui planent sur leur tête. Les deux officiers de réserve de la marine française, qui ont embarqué à bord du *Sedov*, l'ont fait discrètement, en civil. L'un est enseignant à l'université Rennes-I, l'autre travaille au port de Nantes - Saint-Nazaire. Leur profil arrange tout le monde.

Quelques-uns sont descendus sur les quais vendre des poupées russes, classiques ou à l'effigie de Vladimir Poutine

de querelle : pour eux, l'histoire se solda par une régata d'un genre unique au monde.

Les organisateurs estiment à près de 2 000 les bateaux qui s'apprentent à jeter les amarres dans l'ancien port sardinier. Ils affichent plus que complet. Alors, les fanfares redoublent d'entrain, la bannière de la Compagnie des pureux de Roost-Warendin, venue de Lille, proclame que « mêler les hommes, c'est l'avenir de

de la culture bretonnes, le prince de la rayure marine se serait volontiers passé du remue-ménage autour du navire qu'il avait affrété : le *Sedov*. Aux négociations diplomatiques-judiciaires de ces derniers jours (*Le Monde* du 18 juillet), ont succédé, lundi matin, d'ultimes tentatives de ménager susceptibilités militaires et gouvernementales avec l'application du droit international. Pour un peu, Jean-Guy Le Floch et ses

Thierry Clerc, avocat des rassemblements des grands voiliers de Rouen et défenseur de l'association Brest 2000, est là aussi. Quant à son confrère Michel Quimbert, il assure qu'il demandera lors de l'audience devant le tribunal de grande instance de Brest, vendredi 21 juillet, de forts dommages et intérêts. « C'est un scandale de saisir un navire-école, s'insurge-t-il avant de se radoucir. Si nous gagnons, je reprends ma casquette de président du port autonome de Saint-Nazaire et j'invite le *Sedov* à venir séjourner chez nous. »

En attendant, une centaine de cadets et les quarante marins qui les encadrent se sont faits beaux pour la soirée à Douarnenez. Quelques-uns sont descendus sur les quais vendre des poupées russes, classiques ou à l'effigie de Vladimir Poutine. Sur le pont du navire, un tronc incite les passagers généreux à « participer à la survie du *Sedov* ».

Martine Valo

Gerbert d'Aurillac, l'horloger de dieu

VERS le commencement du X^e siècle, on voyait sur les collines qui avoisinent Aurillac errer un jeune pâtre dont l'œil attaché négligemment sur ses troupeaux paraissait distrait et quelquefois superbe... Cet enfant pauvre et inconnu sera un jour un savant distingué et un grand homme. » Ainsi renaît, au milieu du XIX^e siècle, l'édifiante légende du « petit gars du Cantal », du gardien de brebis rêveur devenu le premier pape « français », le pape de l'an Mil. Morceau d'hagiographie sulpicienne qui enjolive le catéchisme du jeudi. Servi en prose ou en vers, comme ceux d'Antoine Roques, poète trop appliqué : « En ce temps de malheur, au pied d'une colline / OÙ, de nos jours encor, vers le vallon s'incline / Un groupe de chalets, qu'égaie un clair ruisseau / Naquit d'une humble femme un enfant de lumière / Pour qui sa mère aussi, dans sa pauvre chaumière / D'une crèche fit un berceau. »

Légende rose, légende noire. Gerbert fut trop intelligent pour ne

qu'ils procurent. En ces temps médiévaux où l'Eglise est sœur jumelle de la noblesse, où les serviteurs de Dieu ont presque toujours du sang bleu, l'absence de lignage est un handicap pour un grand clerc, fût-il conseiller des puissants. La mort d'un protecteur, un revers d'amitié, une simple malveillance peuvent suffire à le replonger dans le besoin. Gerbert conjurera cette fragilité matérielle en usant de ses meilleures armes : la force de son esprit, une volonté tenace, une habileté d'entremetteur. Ce parvenu de la culture aura vivement conscience d'appartenir à l'élite de l'intelligence et du savoir, seules clés de sa réussite. Son ambition se nourrira d'un solide orgueil que n'émousse aucune fausse humi-

tira toujours aquitain. A Reims, quinze ans plus tard, il exprimera sa « lassitude d'être expatrié chez les Gaulois » ; ou évoquera un « très proche ami, originaire de France ». L'Aquitaine a la réputation d'un pays riche, où il fait bon vivre, et qu'un compagnon de Gerbert, un brin lyrique, décrit comme « poissonneuse, opulente, douce comme le nectar grâce à ses vignes, comblée d'or, d'argent et d'autres ressources métalliques ». C'est une région à la religiosité encore empreinte de paganisme, où les saints se disputent jalousement leur territoire et rivalisent de miracles. Gerbert gardera au cœur, toute sa vie, la nostalgie de Saint-Géraud et le souvenir ému de ses moines. Mais en suivant le comte Borrell pour le premier de ses nombreux voyages, il ignore qu'il ne reverra jamais « les cotéaux escarpés, terrains des jeux et des labeurs de son enfance », que dépeindra le maire d'Aurillac en inaugurant sa statue, neuf siècles plus tard. Confié à l'évêque Hatton de Vich, Gerbert passe en Catalogne trois années décisives (967-970). Cette contrée, qu'il sillonne, lui semble familière. Restée fidèle au royaume franc en déclin, qui pourtant la néglige, elle entretient des liens étroits avec l'Aquitaine, que resserrent les échanges culturels, les mariages et les pèlerinages, en plein essor. Dans la riche bibliothèque du monastère de Ripoll, il s'abandonne à sa grande passion des livres. Il y découvre les « mathématiques », mot qui désigne les quatre branches du quadrivium – arithmétique, géométrie, astronomie, musique –, alors à peu près oubliées au nord des Pyrénées. Un apprentissage qu'il complète auprès de ses amis, Miro Boffil et Sunifred Llobet, de Barcelone.

Entre la Catalogne et le califat des Omeyyades de Cordoue, principal foyer culturel d'Occident, alors à son zénith, les hommes et les livres circulent. A Ripoll, on recopie les œuvres savantes traduites de l'arabe en latin. Pendant son

Gerbert est un pédagogue d'instinct et de conviction. Il aime transmettre autant qu'il aime s'instruire. Le succès de ses élèves est sa plus belle récompense. Sagesse généreuse qu'il résume en une superbe formule : « La victoire du disciple, c'est la gloire du maître »

pas s'être frotté à la magie, croit-on au Moyen Age, une époque qui associe souvent la science et les pratiques occultes. Dans son Histoire de France (1833), Michelet accredité le mythe d'un pape « magicien », un Faust médiéval qui a pactisé, dans sa jeunesse, avec Satan : « Trouvant l'étude longue, il se donna au diable pour abrégier. C'est de lui qu'il apprit la merveille des chiffres arabes, et l'algèbre, et l'art de construire une horloge, et l'art de se faire pape. »

On ignore où et quand Gerbert vit le jour. La tradition le fit longtemps naître en 938. La Haute Auvergne célébra son millénaire avec messe, fanfare et cortège jusqu'au hameau de Belliac, désigné d'office comme son berceau, sous prétexte qu'on y trouvait jadis un lieu dit « du Pontife ». Les historiens modernes, moins précis mais plus crédibles, s'accordent sur une fourchette : 945-950. Sa famille était-elle aussi humble que la légende le dit ? L'intéressé est notre seule source. Devenu archevêque de Reims, il livra, sur son origine sociale, un unique indice : « J'ignore comment il se fait que moi, pauvre exilé, sans noblesse et sans fortune, j'ai été préféré à des personnages que leur richesse et la dignité de leur famille semblaient désigner à tous les suffrages. C'est à vous, ô mon Dieu, que je suis redevable de cet honneur, ô vous, qui, selon la parole du psalmiste, "prenez l'indigent sur un fumier pour le faire asseoir entre les princes, pour l'élever sur un trône de gloire". »

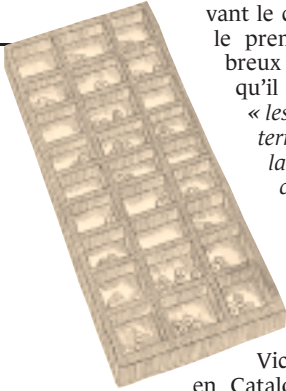
Sans noblesse ni fortune ? Sans doute. Mais pas forcément pauvre pour autant. « Gerbert, enfant, n'a pas dû passer son temps à pétrir des fourmes du Cantal », plaisante son biographe, Pierre Riché. Ni beaucoup salir ses fonds de culottes dans le fumier des fermes. Peut-être appartenait-il à une famille de petits propriétaires libérés du lien de vassalité, ceux qu'on appelait les alleutiers. Ses parents le confiaient tout jeune, selon un usage courant, aux moines de Saint-Géraud d'Aurillac, riche et prestigieuse abbaye, qui fut un temps clunisienne. Pour Gerbert, l'ascenseur social de l'Eglise – le seul de l'époque – fonctionnera parfaitement et le conduira au pinacle.

Mais il n'oubliera jamais sa modeste naissance. Elle lui a appris la valeur des choses et il ne méprisera ni les honneurs ni les richesses

lité chrétienne. En attendant, le jeune oblat Gerbert est un élève surdoué. Il apprend avec enthousiasme et brio son métier de moine bénédictin. Il suit les offices, lit dans le psautier, écrit sur les tablettes, chante les antiennes. Et, plus tard, assimile la grammaire latine. Le maître, Raymond de Lavour, n'a pas manqué de remarquer l'enfant prodige.

La chance de Gerbert se présente un jour de 967 en la personne de Borrell, comte de Barcelone. L'Espagne, lui demande l'abbé de Saint-Géraud, possède-t-elle « des hommes très instruits dans les arts » ? Assurément, répond son hôte, qui accepte aussitôt qu'on lui confie le jeune frère « pour lui faire apprendre les sciences ».

En ce temps-là, l'Auvergne est aquitaine. Gerbert se sent et se sen-



Entre la Catalogne et le califat des Omeyyades de Cordoue, principal foyer culturel d'Occident, alors à son zénith, les hommes et les livres circulent. A Ripoll, on recopie les œuvres savantes traduites de l'arabe en latin. Pendant son



L'édifiante histoire d'un jeune garçon d'extraction modeste, élève surdoué, qui, par l'ascenseur social de l'Eglise, quittera son Auvergne natale pour devenir archevêque de Reims, avant de monter sur le trône de saint Pierre, sous le nom de Sylvestre II. Une alliance rêvée entre la foi et l'érudition

« L'on pourra connaître en tout temps quelle heure il sera toute la nuit », proclame fièrement l'exergue de ce document qui représente un nocturlabe du type de celui imaginé et fabriqué par Gerbert d'Aurillac. Cet instrument, dont le manuscrit ci-contre décrit l'usage, évoque à la fois le baromètre et la boussole. Il permet aux marins de se situer en toute circonstance. Un chroniqueur contemporain prit le nocturlabe pour une horloge. Michelet, dans son « Histoire de France », propagea cette confusion. Ainsi a-t-on longtemps cru que Gerbert, outre ses nombreux talents, était aussi un horloger génial.

séjour catalan, Gerbert s'initie donc aux sciences « arabes ». Il se donne le bagage intellectuel qui lui permettra de devenir le plus grand savant de son temps, « le Leibnitz du X^e siècle ». La science l'émerveille et l'exalte. Il est prêt pour d'autres voyages, et de nouvelles rencontres.

Borrell et Hatton l'emmenent à Rome avec eux. Il découvre, fasciné, la ville qui consacra sa gloire et abritera son tombeau. Rome, ses jardins et ses vignes. Rome et ses collines, où les monastères ont poussé parmi les ruines. On le présente au pape, Jean XIII. L'intelligence et la volonté d'apprendre du jeune homme l'impressionnent. Ce pontife est un homme sérieux et respecté. Rien à voir avec son prédécesseur presque immédiat, Jean XII, un débauché mort lorsque « la main de Dieu l'atteignit dans le lit d'une femme mariée ».

Le pape fait connaître l'arrivée de Gerbert à l'empereur Otton I^{er}, roi de Germanie et d'Italie, qu'il sait en quête de maîtres pour relancer la grande œuvre scolaire entreprise deux siècles plus tôt par Charlemagne. L'empereur propose de retenir le jeune savant à Rome. L'assassinat d'Hatton par un scélérat prive Gerbert de son maître, mais lui redonne à point nommé sa liberté. C'est décidé : il servira Otton. Et Borrell rentrera seul en Catalogne. Gerbert se lie d'amitié avec le fils de l'empereur, alors adolescent, qui devient son disciple et, sous le nom d'Otton II, épouse la princesse byzantine Théophano. Gerbert assiste à la cérémonie. Puis il rencontre l'archidiacre de Reims, Gerannus, un as de la dialectique. Les deux lettrés s'apprécient et s'entraident. L'Aquitain veut accompagner le Franc, qui retourne chez lui. Il demande – et obtient – l'aval de l'empereur.

Au soir de son existence, Gerbert constatera, amusé, qu'il sera passé « de R en R » : Reims, Ravenne, Rome. A Reims, il aura vécu l'essentiel de sa vie d'adulte. Une vie d'études, d'enseignement et de foi. Au service de la science et de Dieu. Le Reims de Gerbert est la première métropole ecclésiastique de la France du Nord, dont elle fait partie depuis le fameux partage de Verdun (843). Son immense province compte dix évêchés, de Beauvais à Laon, et d'Amiens à Tournai, dont un, celui de Cambrai, et quelques autres domaines sont situés en Germanie et en Lorraine, donc appartenant à l'Empire. L'Eglise de Reims, ville-charnière entre France occidentale et Germanie, a hérité d'une vocation quasi impériale.

Reims a deux poumons : le monastère Saint-Remi, hors les murs, la cathédrale Notre-Dame et son palais épiscopal. Surtout, la ville possède l'une des rares écoles urbaines du royaume et l'une des plus belles bibliothèques d'Occident. C'est pour elles que Gerbert a rejoint Reims. Dans l'une, il enseignera ; dans l'autre, il étudiera. Gerannus mort, il le remplace comme écolâtre – directeur de l'école épiscopale –, à la demande de l'archevêque Adalbéron. Il a sans doute moins de trente ans.

Gerbert est un pédagogue d'instinct et de conviction. Il aime transmettre autant qu'il aime s'instruire. « Nous enseignons ce que nous savons, nous apprenons ce que nous ignorons. » Le succès de ses élèves est sa plus belle récompense. Sagesse généreuse qu'il résume en une superbe formule : « La victoire du disciple, c'est la gloire du maître. » Son enseignement est presque exclusivement oral. Les manuels scolaires ne se répandront qu'à la fin du XII^e siècle, lorsque naîtront les premières universités.

Qu'enseigne-t-il aux adolescents rémois ? D'abord, les trois disciplines du trivium : grammaire, rhétorique et dialectique. Il les mêle car, souligne Pierre Riché, « pour lui, la logique est un tout ». Fasciné par

l'Antiquité romaine et la culture latine, Gerbert aime les classiques, qui, naguère oubliés, sont de nouveau en vogue. Dans les monastères, les auteurs païens sont possédés, lus, annotés avec ferveur. Gerbert les explique, les commente, les imite. Il y a les poètes, découverts à Saint-Géraud. En premier lieu Virgile, puis Térence, et les satiristes, Juvénal, Perse, Horace. Il y a les historiens – Lucain, César, Tite-Live – plus rarement cités, car ils écrivent en prose, matériau moins noble pour le maître.

Plus tard, lorsque la papauté lui battra froid, elle reprochera à Gerbert de trop aimer « le troupeau des philosophes qui, en volant orgueilleusement dans les airs comme les oiseaux, en plongeant dans les profondeurs de l'eau comme les poissons, en marchant comme les bêtes, ont décrit la nature ». Plus tard encore, viendra la réforme grégorienne, hostile aux audaces du raisonnement. « Ma grammaire, c'est le Christ », tranchera l'évêque Pierre Damien (1035).

Gerbert ne connaîtra pas ces ravages du dogme. Il enseigne librement, et à sa manière. Il développe la mémoire de ses élèves, déjà prodigieuse. Comme il a le goût du concret, et qu'il est habile de ses mains, il dessine les figures de rhétorique sur « vingt-six peaux cousues l'une à l'autre ». C'est plus commode pour assimiler Cicéron. Orfèvre en dialectique, il jongle avec les concepts, les définitions, les syllogismes. Il explique le discours, l'argument, la discussion. Pas pour former des beaux parleurs, mais de bons citoyens. Car il veut concilier la pensée et l'action. Et croire au vieux rêve d'un peuple dont les princes sont des philosophes et les philosophes des princes.

Boèce, son modèle, son héros, son frère en stoïcisme, avait cru à ce rêve cinq siècles plus tôt. En vain. Emprisonné à Pavie par le roi Théodoric, le dernier penseur de l'Antiquité écrivit, avant de mourir, son chef-d'œuvre, *De la consolation de la philosophie*. Un thème qui va droit au cœur de Gerbert. Lorsqu'il est déprimé, la philosophie le console. Elle est, écrit-il, le seul « remède aux maux ». Pour oublier ses soucis, il préfère se plonger dans les livres que s'abîmer en prières. Et il en redemande : « Offrez à ma soif des fleuves cicéroniens ! »

Plus qu'un philosophe, Gerbert est un savant. Il excelle dans le quadrivium, appris en Catalogne. Pour enseigner l'arithmétique, il manie un abaque inédit, une table à calcul qu'il a fait construire spécialement chez un fabricant de bouliers : une planche divisée en vingt-sept compartiments, mille jetons de corne représentant les neuf chiffres dits « arabes » (en fait, indo-arabes), apparus quelques années plus tôt en Espagne, et le tour est joué. Gerbert multiplie et divise à grande vitesse, mais, semble-t-il, sans recourir au zéro, encore inconnu. Son boulier perfectionné reconstruit la « numérotation de position » découverte par les Chaldéens 3 000 ans avant le Christ, mais en utilisant, cette-fois, le 10 comme base de calcul. Ainsi révolutionne-t-il les maths en Occident.

En astronomie, sa science est encore plus stupéfiante. Certaines nuits, Gerbert sort à la belle étoile en décrivant le cours des astres à ses élèves. Il manipule quatre sphères de son invention. Sur l'une, il a dessiné les constellations, sur l'autre, les parallèles, sur une troisième, le mouvement des planètes. Une quatrième est creuse et munie de plusieurs tubes. A l'époque, il ignore l'astrolabe des savants arabes, dont il diffusera l'usage un peu plus tard. Dans sa vieillesse, il fabriquera un nocturlabe – qui sert à connaître l'heure la nuit. Un chroniqueur prendra à tort cet instrument pour une horloge. Une erreur que Michelet propagera.





Gerbert est maintenant célèbre. Sa réputation s'étend au-delà du royaume, jusqu'en Bavière ou en Lotharingie. Les étudiants affluent à Reims. Il forme des disciples, qui deviennent souvent ses amis. De son nom naît un adjectif, « gerbertiste ». L'écolâtre est, selon le mot de Pierre Riché, « un éveillé ». Il stimule ses élèves, les incite aux recherches. Le duc des Francs, Hugues Capet, lui confie l'instruction de son fils, le futur roi Robert le Pieux, qui est pendant deux ans l'adolescent le plus en vue de l'école. Les deux plus proches élèves de Gerbert sont Constantin, un matheux musicien, et le moine Richer de Saint-Rémi de Reims, son biographe. *L'Histoire de France* de Richer – une commande de Gerbert – est un exemple rarissime au Moyen Âge de manuscrit autographe, écrit d'une seule main, celle du moine. Gerbert emportera dans ses bagages ce texte achevé en 998.

Toute gloire attend son heure. Celle de Gerbert arrive autour de Noël 980. L'écolâtre saxon Otric jalouse l'Aquitain et sa flatteuse renommée. Induit en erreur par un jeune homme, qui a mal rapporté une leçon de Gerbert, Otric met gravement en doute la science de son rival. Pour en avoir le cœur net, l'empereur Otton II, fils d'Otton I^{er}, décide d'organiser un duel philosophique. C'est la « dispute » de Ravenne. « *Comme nous nous engourdissions trop souvent dans l'oisiveté, lance l'empereur, il est très utile que quelques-uns nous pressent de leurs questions pour nous inciter à réfléchir.* » Il ne sera pas déçu. La démonstration de Gerbert est si éblouissante qu'il

faut l'interrompre. Richer raconte : « *L'empereur Auguste mit fin d'un geste à la discussion, parce que le débat avait déjà duré une journée entière et qu'en se prolongeant sans arrêt la discussion commençait à fatiguer l'auditoire.* » Le vaincu se retirera du monde et s'éteindra bientôt. De honte et de dépit sans doute.

S'OUVRE pour Gerbert un bref intermède italien. En récompense pour sa brillante prestation, Otton II lui confie la prestigieuse abbaye de Bobbio,

Gerbert enseigne librement, et à sa manière. Il développe la mémoire de ses élèves, déjà prodigieuse. Comme il a le goût du concret et qu'il est habile de ses mains, il dessine les figures de rhétorique sur « vingt-six peaux cousues l'une à l'autre ». C'est plus commode pour assimiler Cicéron

en Emilie-Romagne. Avec pour mission d'y remettre de l'ordre. Là comme ailleurs, la mutation féodale fait des ravages : défaillance royale, désordre économique, confusion juridique, déclin moral. Alléchée par la richesse de certains monastères, la petite noblesse s'en empare. Les moines sont en proie à la misère. « L'abbé Gerbert » s'en attriste : « *Quand je vois mes moines se consumer de faim, quand je les vois accablés fau-*

te de vêtements, comment pourrais-je me taire ? ». A Bobbio, comme plus tard à Ravenne, où il combattra la corruption et la simonie – la vente des sacrements –, Gerbert défend pied à pied les biens de l'Église. Mais sans grand succès.

Heureusement, il a de quoi se consoler. Car la bibliothèque de Bobbio abrite un trésor sans pareil : plus de 650 manuscrits, richesse prodigieuse pour l'époque, et qui sert d'abord à glorifier la « Parole de Dieu ». « *Monastère sans livres, place de guerre sans*

pos, Georges Duby évoque l'« incessante poursuite des instruments du savoir ».

Grâce aux revenus de ses charges d'abbé, il achète des manuscrits « à prix d'or ». Il commande des copies aux ateliers de scribes, fournit l'argent et les parchemins. Il mobilise ses amis, ses disciples. Il demande à l'un d'eux de faire recopier discrètement trois ouvrages et d'avancer les fonds. « *Je te promets, frère, de garder un silence inviolable sur ton fidèle service et de te remettre largement ce que tu auras dépensé.* » Pour assouvir sa passion, il recourt même au troc : un livre en échange d'une sphère, comme en témoigne une lettre à un moine : « *Écris avec soin et envoie-nous le volume, et tu me forceras à te donner contre ce présent une sphère qu'à cause de la difficulté du travail tu n'obtiendras pas ainsi gratuitement.* »

Gerbert prête ses livres, mais rien ne l'irrite plus que les emprunteurs indécents : « *Jusqu'à quand abuserez-vous de notre patience ? Ou bien, en me rendant les livres, vous conserverez mon amitié, ou bien, en conservant injustement ce dépôt, vous vous attirerez des châtiments bien mérités.* » Il prend grand soin de ses manuscrits, les conserve sous clé, dans un coffre, et les emporte avec lui en voyage. Sa bibliothèque personnelle compte une vingtaine d'ouvrages, ce qui est déjà beaucoup pour l'époque.

Grand lecteur, Gerbert s'adonne aussi à l'écriture. En témoigne ses 220 lettres parvenues jusqu'à nous – dont, hélas, aucun manuscrit autographe – sans lesquelles on ne pourrait faire revivre cet étonnant personnage. Le

plus souvent sans date – mais les historiens ont comblé cette lacune –, elles s'évaluent sur une période de quatorze ans (983-997). Comme Cicéron, Gerbert « édite » lui-même ses lettres, dont il veut faire des modèles. Il les classe et – avant de quitter Reims pour Ravenne – les remet à Constantin, son ancien élève devenu abbé de Micy, près d'Orléans. Mais, fine mouche, il prend soin d'en soustraire trente, qu'il juge compromettantes. Il les a rédigées à l'époque (984-987) où Hugues Capet – qui avait sa sympathie – défiait les derniers rois carolingiens. Elles attestent le double jeu de Gerbert et de son évêque Adalbéron. Heureusement pour l'Histoire, leurs copies ont été retrouvées dans une autre collection.

Qu'il assure le secrétariat des princes et des évêques – plus d'une lettre sur trois – ou qu'il écrive pour son compte, Gerbert soigne son style. Sa langue est moderne : claire, concise, nerveuse. Il a le sens de la formule et, pour avoir beaucoup lu Cicéron, enfle parfois la voix, à la manière des orateurs antiques : « *Ici, une misère horrible s'empare à main armée des greniers et des boutiques, là l'épée au-dehors et l'effroi au-dedans m'empêchent de dormir pendant des jours et des nuits.* »

Il cède aussi à l'invective et s'en prend à une ville entière : « *Quels remèdes trouver à tes maux, abominable cité de Verdun ? Tu es devenue une caverne de brigands. Tes amis ont fait de toi un affreux lupanar. Reviens à la concorde entre les royaumes, cité receleuse de vices qui vomit la vertu.* » Sous sa plume, l'Église de Jérusalem appelle à l'aide la chrétienté : « *Comme tu es en bonne santé, ô épouse sans tache de ce Dieu dont je confesse être un membre. Pourrai-je désespérer de toi, la maîtresse du monde, si tu me reconnais pour tienne. Courage, soldat du Christ, sois le porte-drapeau et le compagnon au combat, viens à mon secours.* »

DANS un tout autre registre, Gerbert, maniant l'ironie méprisante, s'en prend, pour le compte du duc de Lorraine, à un évêque rival, qualifié de « modèle des hypocrites » : « *Toi qui l'es gonflé de vent comme une outre vide. Bavassant sur les lois, tu me sembles frapper de la corne comme un limaçon dans son enclos. Rougis, misérable.* » En son nom propre, il chapitre rudement un évêque pour sa mauvaise conduite : « *Le monde entier en a assez d'endurer la puanteur de ton obscène infamie. Tu préfères pourrir dans ton crottin avec les bêtes de somme plutôt que briller sur les colonnes de l'Église.* » Le plus souvent, pourtant, Gerbert a la plume sobre et moins impétueuse.

Ecrire, c'est s'exposer. Les lettres de Gerbert disent sur lui l'essentiel. C'est un humaniste, un homme de Dieu qui croit en l'homme : « *Dans le domaine de l'action, l'humain est premier, et le divin ne fait que suivre, car son domaine est celui de la spéculation.* » Il cultive l'amitié, « *ce bien si doux et si précieux* ». Il est fidèle aux disparus et aux amis d'antan : « *Je ne regrette que mes affections brisées.* » Sensible, susceptible même, l'hommage des grands le flatte ; leur ingratitude le désempare. C'est aussi un pragmatique. Comme Cicéron, il prône l'utile, s'il est honnête. Il a – comme saint Augustin – une vision du monde morale, sociale, religieuse, où la loi, résolument accessoire, n'apparaît qu'en creux. C'est enfin un tenace qui, ayant « cédé à l'orage » – et le coup accusé – renonce rarement.

Dans la correspondance de Gerbert, un mot revient le plus souvent : la foi. Mais le futur pape de l'an Mil n'a rien d'un mystique. Comme l'observe Pierre Riché, « *le Dieu de Gerbert n'est pas celui d'Abraham et de Jacob, mais plutôt celui des philosophes et des savants.* » « *La divinité*, écrit Gerbert, *a fait un présent considérable aux hommes en leur donnant la foi et en ne leur déniait pas la science.* » Chez lui, la foi commence où s'arrête la raison. Après d'autres, il veut, note l'historien Jean Leclercq, concilier « *l'amour des lettres et le désir de Dieu.* »

En 996, Gerbert, alors archevêque de Reims, fait la rencontre du futur empereur Otton III, quelques semaines avant son couronnement à Rome. Leur amitié est immédiate. Gerbert renoue ainsi avec sa jeunesse. Deux fois déjà, il s'est mis au service de la famille impériale, et lui est resté fidèle. Il s'est beaucoup démené, avec Adalbéron, pour aider la dynastie des Ottonides, lorsque Otton II

mourut soudain de la malaria, laissant un fils de trois ans, aussitôt couronné roi d'Italie et de Germanie. Aujourd'hui, celui-ci est à son tour empereur. Il a seize ans et besoin d'un maître. Ce sera bien sûr Gerbert. « *Nous voulons*, écrit Otton, *que, sans faire violence à notre liberté, vous chassiez de nous la rudesse saxonne.* » L'archevêque est aux anges.

Avril 998 : Otton III fait nommer Gerbert archevêque de Ravenne. Une charge prestigieuse, qu'il n'occupera qu'un an. Car, à Rome, les choses se précipitent. Le pape Grégoire V meurt. Otton décide que Gerbert lui succédera. Il accède au trône de saint Pierre le 9 avril 999, le jour de Pâques, sous le nom de Sylvestre II. C'est Otton qui a suggéré ce patronyme. Sylvestre I^{er} avait baptisé Constantin, le premier empereur chrétien. Le nouveau Constantin veut à ses côtés un second Sylvestre. Le vieux pontife s'entendra à merveille avec le jeune souverain mystique et passionné, pareille entente étant rare au Moyen Âge. Qu'éprouve Gerbert en devenant Sylvestre ? A-t-il une pensée pour

Gerbert prête ses livres, mais rien ne l'irrite plus que les emprunteurs indécents : « Jusqu'à quand abuserez-vous de notre patience ? Ou bien, en me rendant les livres, vous conserverez mon amitié, ou bien, en conservant injustement ce dépôt, vous vous attirerez des châtiments bien mérités »

Aurillac et Saint-Géraud ? Sans doute. Mais on ne le saura jamais avec certitude, son ultime lettre datant de l'été 997.

Gerbert sera pape un peu plus de quatre ans. Il rédigera trente-trois bulles qui n'ont rien d'exceptionnel. La mort prématurée d'Otton l'accable. Il rend l'âme à son tour le 12 mai 1003. En 1648, sa tombe est ouverte, lors de travaux au Latran. Un procès-verbal raconte la cérémonie : « *Quand on creusa sous le portique, le corps de Sylvestre II fut trouvé tout entier, couché dans un sépulcre de marbre. Il était revêtu des ornements pontificaux, les bras croisés sur la poitrine (...). Dès qu'on l'eut changé de place, l'action de l'air le fit tomber en poussière et il se répandit tout autour une odeur douce et agréable, sans doute à cause des aromates que l'on avait employés pour l'embaumer. Il ne resta que les ossements, une croix d'argent et l'anneau pontifical.* »

Jean-Pierre Langellier
Dessins : Filipe Abranches

Prochain article :
Otton III, l'empereur qui fit déterrer Charlemagne

A lire

- **Gerbert d'Aurillac, le pape de l'an Mil** par Pierre Riché. Fayard, 1996.
- **Gerbert d'Aurillac. Correspondance.** Texte établi, traduit et commenté par Pierre Riché et Jean-Pierre Callu. Les Belles Lettres, 1993.
- **Gerbert l'Européen.** Actes du colloque d'Aurillac. Mémoires de la société La Haute-Auvergne, 1996.
- **Autour de Gerbert d'Aurillac.** Album de documents commentés réunis sous la direction d'Olivier Guyotjeannin et Emmanuel Poulle, Ecole des chartes, 1996.
- **L'Éveil intellectuel de l'Europe,** de Philippe Wolff. Seuil, 1971.
- **L'Europe de l'an Mil** de P. Riché, J.-P. Caillet, D. Gaborit-Chopin et E. Palazzo. Collection « Zodiaque » (à paraître fin 2000).

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Une justice commerciale juste

UNE justice commerciale archaïque, corrompue et inefficace est un boulet pour une économie moderne. Elle coûte des emplois. Elle décourage les entrepreneurs : ils éprouvent souvent le sentiment d'être confrontés à l'arbitraire de réseaux d'influence dont ils ignorent les tenants. Elle s'oppose aussi à la nécessaire confiance des citoyens en leur justice. La justice consulaire n'est pas – ne doit pas être – seulement celle des entreprises mais aussi, par ses décisions, celle qui tranche le devenir de milliers de salariés, parfois condamnés au chômage par des procédures manifestement inadéquates. Une statistique est édifiante à cet égard : environ 90 % des entreprises qui, en France, déposent leur bilan, finissent par être placées en liquidation judiciaire. Ainsi, les « procédures collectives » ressemblent à une immense machine à broyer les entreprises qu'elles sont pourtant censées redresser.

En 1985, Robert Badinter avait échoué à moderniser ce système hérité d'un autre temps. L'enquête de la commission parlementaire, qui avait souligné, en 1998, les compromissions de cette « justice en faillite », appelait à une réforme. La réponse proposée par Elisabeth Guigou sera peut-être jugée trop frileuse. Le gouvernement tente néanmoins de remettre en chantier la réforme des tribunaux de commerce en sachant combien elle heurte de pouvoirs établis, de jeux d'intérêts et d'influences croisées.

Durant la phase de préparation du projet de loi présenté mardi 18 juillet, la chancellerie a

éprouvé la résistance des juges consulaires : 700 d'entre eux ont démissionné à la fin de l'année dernière, pour manifester leur hostilité à la mixité, qui introduirait des magistrats professionnels dans les juridictions commerciales. M^{me} Guigou a tenu bon et propose l'entrée dans les 191 juridictions, et pour les contentieux les plus sensibles, de juges professionnels. A cela s'ajoute l'élargissement à des millions d'entreprises du collège électoral qui désigne les 3 000 juges bénévoles. Le ministre a aussi subi les assauts – plus discrets – des élus locaux, prêts à batailler pour empêcher la fermeture d'un tribunal de commerce dans leur commune ou leur circonscription, quand chacun s'accorde à reconnaître les anachronismes de la carte judiciaire actuelle. Cette nécessaire modernisation n'apparaît, pour l'heure, que modestement engagée.

Reste le contrôle des procédures, et notamment des sommes engouffrées : les deux rapports précités avaient mis en évidence l'immobilisation par les mandataires de justice – chargés d'œuvrer au redressement des entreprises – de fonds considérables, estimés à 60 milliards de francs, dans le souci principal de garantir le paiement de leurs honoraires, et ce au préjudice des créanciers et de l'économie tout entière. La transparence de ces pratiques, qui ont souvent contribué à l'enrichissement de quelques-uns au détriment de la collectivité, sera l'un des enjeux de la loi proposée par M^{me} Guigou, dont le but principal doit rester l'édification d'une justice plus accessible.

Vivendi à Hollywood : un autre visage de la mondialisation

par Ezra Suleiman

DANS la course actuelle aux regroupements d'entreprises qui caractérise la mondialisation, la France apparaît souvent à la traîne. La défense de sa spécificité culturelle et l'hostilité de son intelligentsia à l'égard des Etats-Unis ne sont pas étrangères à cette attitude de distance.

Un événement vient pourtant de bouleverser la donne, sans d'ailleurs que l'on y prête une très grande attention en France. Le groupe Vivendi, engagé comme d'autres grandes multinationales dans un double processus de diversification et d'internationalisation de ses activités, a racheté le géant américain de l'audiovisuel et du cinéma Seagram.

On peut saluer l'audace de Jean-Marie Messier, même s'il reste des doutes sur la rentabilité de cette opération. Il n'est pas négligeable qu'une entreprise française devienne le maître d'œuvre d'un pan important de la production culturelle américaine. Mais en même temps travailler à Hollywood a toujours représenté pour un entrepreneur étranger de grandes difficultés.

Il ne s'agit pas là, pour Jean-Marie Messier, d'endosser l'habit du défenseur de la culture française et européenne et de convertir les Etats-Unis aux schémas culturels de la vieille Europe. Au contraire ! On peut penser que Vivendi Universal va faciliter, du fait justement de son étendard français, le développement du cinéma *made in America* en France. Je pense même que ce rachat peut contribuer à modifier le regard porté sur les Etats-Unis en France tout

en présentant aussi la globalisation sous un jour plus réaliste.

Il est sûr que ce rachat peut poser problème aux anti-Américains puisque, pour une fois, une entreprise française va être la donnesse d'ordres d'un grand studio américain. Comment dénoncer la culture dominante des Etats-Unis quand ce sont les Français qui l'impulsent ? Le symbole n'est pas mince !

Reste tout de même un point important. Universal ne produit pas n'importe quoi. Son domaine de spécialité est la culture, ou ce que l'on devrait plutôt regrouper

de gagner de l'argent en faisant de la culture ou bien le seul fait d'attirer du public suffit-il à dire que l'on n'est plus dans le domaine culturel ?

Rappelons ici une vérité, que l'on peut certes déplorer, mais qui reste d'évidence : la culture vue par les Américains n'est pas autre chose qu'un *business* comme un autre, et les Français, au travers de ce rachat, vont comprendre et mettre en œuvre cette vérité. Dans un entretien récent, l'actrice Jeanne Moreau a d'ailleurs mis en garde contre « les réflexes protectionnistes suscités par la peur ». Désor-

Ce qui est sûr, c'est que Vivendi, et donc Canal +, ne va pas à Hollywood pour modifier profondément les manières de travailler des professionnels du cinéma. Ceux-ci, qui sont d'ailleurs loin d'être tous américains, savent fabriquer des produits « gagnants », c'est-à-dire qui attirent du public partout dans le monde et génèrent également d'importants bénéfices dérivés sur le sol américain et aussi à l'exportation. En bon patron, Jean-Marie Messier cherchera surtout à prendre sa part dans un marché en forte croissance sans remettre en cause des méthodes qui ont fait leurs preuves. On peut aussi espérer que l'influence française trouvera un peu à s'exprimer dans la fabrication des films à Hollywood.

Ce rachat n'est jamais qu'un événement de plus dans une sorte de domino industriel planétaire qui tend à confirmer jour après jour que les entreprises ne sont plus nationales, quels que soient par ailleurs leurs domaines de production. Dans le domaine culturel, on va se rendre compte très rapidement que la critique de la supériorité des Américains, ou de l'impérialisme américain, ne vaut plus grand-chose lorsque l'on constate que les films américains sont en réalité produits et réalisés par des équipes issues des quatre coins du monde, et de France aussi ! Que dira-t-on en France le jour où une entreprise française rachètera Coca-Cola ou McDonald's ?

Ezra Suleiman est professeur de science politique et directeur du Centre d'études européennes à l'université de Princeton (Etats-Unis).

En bon patron, Jean-Marie Messier cherchera surtout à prendre sa part dans un marché en forte croissance, sans remettre en cause des méthodes qui ont fait leurs preuves

sous la catégorie de l'*entertainment business* (industrie du divertissement). On peut même dire que Universal est, de tous les studios hollywoodiens, celui qui produit le plus de films à grand spectacle, c'est-à-dire des films situés aux antipodes de l'idée que l'on se fait du cinéma en France.

Vivendi ne se contente donc pas de racheter un studio parmi d'autres, il devient le propriétaire du studio qui incarne justement cette manière américaine de considérer le cinéma, et donc aussi la culture. On se trouve là, bien entendu, face au dilemme qui agite depuis de nombreuses années la société française : est-il admissible

mais présents aux Etats-Unis, les Français vont peut-être comprendre le parti qu'ils peuvent tirer des échanges noués avec les studios américains.

La question de la « bonne culture » a déjà été posée lorsque le cinéaste français Luc Besson a rencontré ses premiers succès internationaux en tournant en anglais des films « à grand spectacle ». Longtemps ignoré par les intellectuels français, il a connu récemment une sorte de retour en grâce en présidant le jury du Festival de Cannes. Désormais, avec Vivendi Universal, la question concernera Sylvester Stallone ou Arnold Schwarzenegger !

Modèle social européen : la liberté de choisir

Suite de la première page

Et, bien sûr, la nécessité de contenir financièrement les dépenses sociales, en raison de la concurrence fiscale internationale et de la résistance des contribuables.

Le message est inquiétant, car l'exigence de flexibilité qui résulterait de la conjugaison des effets de la mondialisation et du progrès technique est synonyme de précarité. Il faut donc, poursuit le programme, compenser ce surcroît de flexibilité par un surcroît de sécurité. C'est l'affaire de la « flexicurity ». Ce barbarisme à l'accent de nouveau concept désigne une série de mesures dont certaines représentent des progrès potentiels (les droits de tirage sociaux) et d'autres des régressions certaines. Par exemple, l'une des exigences de la solidarité est d'accroître la protection des plus fragiles, et le moyen privilégié d'obtenir ce résultat serait de réduire la protection de l'emploi pour les « nantis » d'un contrat de travail à plein temps et à durée indéterminée, c'est-à-dire les « insiders ». De même, il faudrait accroître la part des dépenses actives pour l'emploi, mais restreindre l'accès à l'indemnisation du chômage en en durcissant les conditions.

C'est la philosophie générale du programme qui m'intéresse ici, notamment ce qu'elle révèle du diagnostic sur les causes des déséquilibres actuels. Le double triomphe de l'individualisme et du marché oblige à réduire les prétentions redistributives des sociétés, au nom de la résistance du contribuable, et les prétentions interventionnistes des gouvernements. Il faudrait donc réformer les institutions du marché du travail pour en supprimer la rigidité. Il s'agit là des composantes du libéralisme ordinaire. Mais le libéralisme doit faire l'objet d'un choix explicite, politiquement assumé. Or ce choix est généralement présenté comme une contrainte qui s'imposerait implacablement à l'ensemble des gouvernements européens continentaux. Or deux études – dont l'une a fait l'objet d'un rapport au Conseil d'analyse économique (n° 23, La Documentation française) et l'autre d'un document de travail du National Bureau of Eco-

nom Research (Richard B. Freeman, *NBER Working Papers Series*, n° 7556) ont montré que la diversité des institutions (protection de l'emploi, indemnisation du chômage, flexibilité, etc.) dans les pays de l'OCDE ne semblait pas avoir d'effets, autres que mineurs, sur les variables habituellement utilisées pour mesurer l'efficacité et les performances macroéconomiques. Le capitalisme s'est révélé suffisamment opportuniste pour s'accommoder d'une assez grande diversité des arrangements sociaux en différents pays.

Pourtant, la persistance du chômage de masse en Europe produit un certain désarroi intellectuel qui conduit fréquemment à ériger en modèle l'expérience d'autres pays. C'est ainsi, notamment, que les Européens auraient gagné à être, tour à tour, français dans les années 60, suédois dans les années 70, allemands dans les années 80, américains ou hollandais dans les années 90 ! La nationalité des années 2000 est encore indéterminée, d'autant que la rapide dégrue du chômage en plusieurs pays européens ne laissera que l'embarras du choix.

DISCOURS CARICATURAL

Le second élément du diagnostic (implicite) est plus subtil. Les salariés eux-mêmes porteraient la part de responsabilité la plus grande dans l'évolution du chômage : l'égoïsme des « insiders » conduirait à des évolutions salariales excessives aux dépens de ceux qui sont à la lisière du marché du travail. C'est la raison pour laquelle le Nairu, c'est-à-dire le taux de chômage structurel, serait si élevé en nos pays, de l'ordre de 8 %. Un taux de chômage plus bas serait mis à profit par les « insiders » pour exiger (et obtenir) des augmentations de salaires, ce qui fermerait le chemin de l'emploi aux « outsiders ». Ce discours de culpabilisation des salariés est trop caricatural pour être crédible : comme si, en nos sociétés, le conflit de répartition classique entre salariés et entrepreneurs avait disparu pour être remplacé par un conflit entre les travailleurs eux-mêmes. La « lutte des classes » séparerait désormais les « nantis » d'un emploi et ceux contraints d'accepter un travail précaire !

Les choses sont évidemment beaucoup plus complexes, car ce « conflit » entre travailleurs procéderait d'une vision superficielle de la société. Le modèle de l'économie de marché est aussi un modèle culturel, celui de l'individualisme. Les structures sociales, voire anthropologiques, en tant qu'elles représentent des sources de rigidité, sont considérées comme inefficaces. De

nombreux auteurs pensent alors que ce qui est culturel, donc relatif, peut constituer un obstacle au plein emploi. Ils affirment, notamment, que la protection de l'emploi (le droit du licenciement) conduit au chômage.

Les deux études citées plus haut montrent pourtant qu'il n'en est rien, mais que, par contre, la protection de l'emploi affecte la structure du chômage au profit des adultes mâles et aux dépens des jeunes. Dans les pays où la protection de l'emploi est faible, les probabilités d'être au chômage sont plus également réparties entre les classes d'âge. On peut interpréter ces différences comme résultant d'un choix intertemporel différent des sociétés. Dans l'hypothèse d'une forte protection de l'emploi, les salariés préfèrent minimiser les risques de chômage lorsqu'ils constituent une famille et élèvent des enfants, et acceptent en contrepartie une plus grande précarité lorsqu'ils sont jeunes.

Ce sont généralement des sociétés où la famille joue un rôle important. Ce choix n'est pas moins rationnel que celui de la flexibilité. En effet, il permet aux enfants d'être élevés dans de meilleures conditions de stabilité, et aux jeunes travailleurs en situation précaire de bénéficier plus longtemps de l'aide de la famille. Il existe, de surcroît, dans ce type de société une forte incitation à élever le niveau d'éducation des jeunes, pour qu'ils puissent éviter la période transitoire de précarité qui accompagne généralement leur entrée sur le marché du travail.

Dans les pays où le rôle de la famille est moins important, il semble aussi que la protection du travail des adultes soit moindre (et le coût du chômage plus élevé). Les deux systèmes sont équivalents en situation de plein emploi mais sont fondés sur des valeurs différentes.

C'est pourquoi la politique sociale ne devrait pas, en nos systèmes, être un simple appendice de la politique économique car elle est consubstantielle de la démocratie. Les critères généralement utilisés pour juger du bien-fondé d'une politique ou d'une réforme sont

des critères d'efficacité économique. Il y a déjà près de vingt ans, un économiste canadien, Dan Usher, proposait l'utilisation d'un autre critère. Telle ou telle réforme est-elle susceptible d'accroître l'adhésion des populations à la démocratie ou au contraire de l'affaiblir ? Je suppose qu'une réforme qui heurterait le système de valeurs qui fonde une société, pour un avantage économique lointain et incertain, ne contribuerait pas à renforcer le sentiment démocratique.

REFLÉTER DES VALEURS

Il se peut que le sens de l'Histoire, comme le montre la tendance à l'éclatement des structures familiales en de nombreux pays développés, soit bien celui d'une montée continue de l'individualisme. Mais il est des variations dans l'individualisme, et les sociétés ont une liberté beaucoup plus grande qu'on ne le croit et ne le dit, pour choisir le degré de solidarité qui correspond le mieux à leur culture.

Il est donc temps de réfléchir différemment à la question de la réforme structurelle : son évaluation doit obéir à de nombreux critères, au nombre desquels l'efficacité économique n'est probablement pas le plus important. Dans une société de plein emploi vers laquelle l'Europe sociale doit tendre absolument, les institutions doivent d'abord refléter les valeurs, plutôt que de s'adapter à un modèle idéal hypothétique. La montée du chômage et de la précarité a fait perdre de vue cette dimension essentielle des arrangements sociaux, au profit d'une vision apparemment technique, mais essentiellement idéologique.

Jean-Paul Fitoussi pour Le Monde

★ Olivier Passet : *Réduction du chômage : les réussites en Europe, Conseil d'analyse économique, n° 23, La Documentation française (2000)* ; Richard B. Freeman : « Single Peaked vs. Diversified Capitalism : the relation between economic institutions and outcomes », *NBER Working Papers Series*, n° 7556 (2000).

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Retour des vainqueurs de l'Annapurna

J'ÉTAIS SEUL, ou presque, hier à Orly pour l'arrivée de l'avion en provenance de Saïgon qui fait escale aux Indes. Je n'étais pas là en journaliste ni en officiel, simplement en ami. Le Constellation tourne devant l'aérogare. La porte s'ouvre, découvrant la fine silhouette d'une hôtesse d'Air France. On pousse l'escalier roulant. Des hommes, des femmes sans visage, des enfants descendent.

Comme un silence s'abat sur moi, je fixe intensément la porte de la carlingue, trou noir cachant mes amis. Et tout à coup, porté dans les bras d'un Lionel Terray dont la barbe cache mal le visage enfantin, voici Louis Lachenal, les deux pieds prisonniers d'énormes pansements : les « deux de la face nord de l'Eiger » sont là, vivants : l'un horriblement meurtri, retour de la Grande Aventure : la solitaire Annapurna, le premier sommet de plus

de 8 000 mètres conquis par l'homme. Porté par Gaston Rébuffat et par Marcel Ichac, voici Maurice Herzog, le chef de l'expédition, maigre et douloureux, cachant sous d'énormes pansements ses pieds et ses mains à jamais mutilés. Autour des blessés tout le monde pleure.

Les ambulances attendent dix minutes : ni les « officiels » du comité de l'Himalaya et du club alpin français ni le représentant du gouvernement n'étant apparus, on charge les deux blessés. Curieuse réception. Les vainqueurs du « premier 8 000 » ont repris contact avec la France, après une absence de quatre mois, attendus seulement par des amis. Il n'y avait là pas même un représentant du président de la République, pas d'actualités de cinéma.

Max Aldebert (19 juillet 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn) ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

DISPARITIONS

Jan Karski

Une figure de la Résistance polonaise

JAN KARSKI, résistant polonais, l'un des premiers à avoir informé les Alliés de l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale, est mort, jeudi 13 juillet, à Washington, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Né en 1914 à Lodz (Pologne), Jan Karski, diplomate de carrière en 1935 et maîtrisant plusieurs langues étrangères, de son vrai nom de famille Jan Kozielewski, fut arrêté et emprisonné par les Soviétiques au tout début de la guerre 1939-1945. Il parvint à s'échapper et rejoignit la Résistance après l'occupation de la Pologne par les Allemands. Arrêté en Slovaquie en 1940, il est torturé par la Gestapo et il tente de se suicider pour éviter de parler. Il est libéré à la suite d'une opération-commando de la Résistance, à Nowy Sadz, dans le sud de la Pologne. Il prend alors le nom de code de Witold et devient un « courrier » de l'Armée de l'intérieur (AK), la Résistance polonaise.

En octobre 1942, Jan Karski effectue une mission particulièrement importante. Alors qu'il était sur le point de sortir clandestinement de Pologne pour se rendre à Londres, où le gouvernement polonais s'était exilé, on lui demanda d'examiner les témoignages des

organisations de la Résistance juive selon lesquels Adolf Hitler se préparait à exterminer les juifs. Il infiltra le ghetto de Varsovie, puis un camp de la mort polonais, afin de transmettre un témoignage oculaire qu'il allait, dès 1945, publier sous le titre *Histoire d'un Etat secret*.

Parvenant à gagner les territoires alliés, Jan Karski rencontre Winston Churchill, premier ministre britannique, et Franklin Roosevelt, président des Etats-Unis, devant qui il plaide la cause des juifs de Pologne et la nécessité de les sauver. Ses appels restent vains, même auprès des dirigeants de certaines organisations juives aux Etats-Unis. Catholique, Jan Karski est aujourd'hui considéré comme un héros par de nombreux juifs, et l'Etat d'Israël lui a réservé les honneurs rendus aux non-juifs qui tentèrent de sauver des victimes des persécutions nazies.

Proposé pour le prix Nobel de la paix en 1998, Jan Karski avait reçu de nombreuses décorations polonaises. Vivant aux Etats-Unis, qu'il considérait comme sa nouvelle patrie, il s'était rendu pour la dernière fois, en mai 2000, en Pologne pour participer à la Foire du livre.

Jacques Isnard

■ LE LIEUTENANT-COLONEL CECIL MERRITT, l'un des héros du raid lancé en 1942 sur Dieppe, est mort, le 12 juillet, à Vancouver (Canada), à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Cecil Merritt, né le 10 novembre 1908 à Vancouver, était à la tête du bataillon canadien, le South Saskatchewan Regiment, qui participa, aux côtés d'autres forces britanniques et canadiennes, à l'assaut donné, le 19 août 1942, contre les positions allemandes à Dieppe (Seine-Maritime). Il s'agissait d'étudier comment pouvait s'opérer un débarquement allié malgré de fortes défenses nazies durant la

seconde guerre mondiale. L'assaut fut repoussé et très meurtrier. Le régiment du lieutenant-colonel Merritt eut 84 tués et 89 prisonniers, dont son chef. Détenu à l'Oflag VII B (un camp pour officiers) à Eichstätt, en Bavière, il fut libéré à la fin de la guerre en dépit d'une tentative - avortée - pour s'en échapper. Démobilisé et de retour à Vancouver, Cecil Merritt reprit son métier de juriste et il fut notamment membre du Parlement fédéral canadien entre 1945 et 1949. Pour son action durant la guerre, il fut fait colonel honoraire, en 1951, et il reçut la Victoria Cross.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Claire et Raphaël BIOCHE ont l'immense joie d'annoncer la naissance de leur fille

Marie,

le 9 juillet 2000, à Bayonne.

4, rue du Hâ,
33000 Bordeaux.
Villa la Rose rouge,
86, avenue des Chèvrefeuilles,
40150 Hossegor.

Anniversaires de naissance

- Bon anniversaire,

Pépé Charlie !!...

De la part de tous ceux qui t'aiment et qui souhaitent continuer encore longtemps à te le dire !

« Remember ! Souviens-toi ! prodigue !
Esto memor !
Mon gosier de métal parle
toutes les langues.
Les minutes, mortel folâtre,
sont des gangues
Qu'il ne faut pas lâcher sans
en extraire l'or ! »
(L'horloge) Ch. Baudelaire.

- Merci à la vie et bon anniversaire à toi,

Jean-Noël,

mon amour palimpseste.

Mariages

- Boulogne. Château-Guibert. Le Pecq.

Gaston et Josette de DORMAEL,
Jacqueline BAZINET
leurs grands-parents,
Ghislain de BEAUFORT,
Muriel de DORMAEL,
Philippe et Bernadette ROSSIGNOL,
leurs parents,
sont heureux de faire part du mariage de

Sophie de BEAUFORT

et
Xavier ROSSIGNOL,

le 22 juillet 2000, à Montebourg (Manche).

Elizabeth DUROT

et
Paul-Gabriel BOUCÉ

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité.

39, route de Chevreuse,
91190 Gif-sur-Yvette.

Décès

- M^{me} Nina Benforado,
son épouse,
Joëlle et Joël Kerneis,
Sylvie et Philippe Thiria,
ses enfants,

Claire et Benjamin Thiria,
Laurence Risson,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri BENFORADO,

survenu le 17 juillet 2000, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 19 juillet, à 11 h 30, au cimetière parisien de Pantin.

63, rue de Maubeuge,
75009 Paris.

- On nous prie d'annoncer le décès, à Saint-Malo, de

M^{me} Alfred BLANCHE,
née **Bleue BAUDET.**

Les obsèques ont eu lieu en la cathédrale Saint-Vincent, le mardi 18 juillet 2000.

Elle reposera à Limoges, dans le caveau familial.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue de Dinan,
35400 Saint-Malo.

- Le président et le secrétaire perpétuel, Les membres de l'Académie nationale de médecine ont la tristesse de faire part du décès de leur très estimé confrère,

le professeur
Philippe BLONDEAU,
chevalier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie nationale
de médecine,

survenu à Aix-en-Provence, le 13 juillet 2000, à l'âge de soixante-treize ans.

- Florence Brami,
son épouse,
Benjamin et Romain,
ses fils,
Paule Nataf,
sa mère,
Les familles Brami, Nataf, Mimouni,
Lapaillerie et Dubernat,
ont la douleur de faire part du décès de

Gérard BRAMI,
journaliste,

survenu à l'âge de cinquante-trois ans.

L'inhumation aura lieu le jeudi 20 juillet 2000, à 15 heures, au cimetière de Passy, 2, rue du Commandant-Schloesing, Paris-16^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

197, avenue de Versailles,
75016 Paris.

- M^{me} Hubert Chadenet,
née Sylvie Lebée,
M. et M^{me} Noël Champetier de Ribes,
M. Jérôme Chadenet,
M. et M^{me} Benoît Chadenet,
ses enfants,
Ferdinand et Julien Champetier de Ribes,
Pauline, Grégoire, Clément et
Thomas Chadenet,
ses petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Hubert CHADENET,

survenu le 13 juillet 2000, à Cabourg.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 19 juillet, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, rue de l'Annonciation, à Paris.

- Sa famille,
Ses amis de France, d'Algérie, du Liban et du Maroc,
font part du décès de

Marie-Renée CHÉNÉ,

survenu le 9 juillet 2000.

Elle a fait don de son corps à la médecine.

Une messe a été célébrée à sa mémoire, à Angers, le 15 juillet.

Son souvenir lumineux est associé à celui de ses parents et de ses amis disparus.

Xavier Chéné,
21, boulevard de Strasbourg,
49000 Angers.

- M^{me} Stanislas Darblay,
son épouse,
M. et M^{me} Patrick Darblay,
M. et M^{me} Philippe Chopin,
M^{me} Louis-Henri Mouren,
M^{me} Jeanne-Marie Darblay,
M. Jean Darblay,
ses enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Stanislas DARBLAY,

le 14 juillet 2000, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, le mardi 18 juillet, à Saint-Germain-lès-Corbeil (Essonne).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

- Francette et Pierre Seligmann,
Eliane et André Albarea-Levy,
Françoise et Gilbert Levy,
Claude Levy,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jenny LEVY,

survenue le 14 juillet 2000, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 19 juillet, à 12 heures, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14^e.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés au mécénat de chirurgie cardiaque, enfants du monde, hôpital Necker, 149, rue de Sévres, Paris-15^e.

7, rue Georges-Berger,
75017 Paris.

- Marie-Thérèse Michel-Dansac,
son épouse,
Pierre, Philippe, Christian et Loubna,
ses enfants,
Christophe, Pauline, Guillaume
et Louis,
ses petits-enfants,
Monique et Patrick,
sa sœur et son frère,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

François MICHEL-DANSAC,

survenu le 16 juillet 2000, à Crest, à l'âge de soixante-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 20 juillet, à 8 h 30, en la chapelle de l'hôpital de Crest (Drôme).

3, allée Alfred-de-Musset,
94420 Le Plessis-Tréville.

- Olivier, son compagnon,
Le « 38 » et tous ceux qui l'aimaient
ont la douleur de faire part du décès de

Sophie MONTET,

survenu le 12 juillet 2000, dans sa trente et unième année,

et s'associe à la peine d'Emmanuelle, sa sœur, et de sa famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 19 juillet, à 10 h 30, en la chapelle du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

- René et Germaine Pujolle,
ses parents,
Christine, Gisèle et Daniel,
ses sœurs et son beau-frère,
Jean-Pierre et Christiane,
son frère et sa belle-sœur,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur d'annoncer la mort accidentelle de

Michel PUJOLLE,

survenue le 5 juillet 2000, à l'âge de quarante-trois ans.

L'incinération aura lieu au crématorium de La Balme-de-Sillingy (Haute-Savoie), le 19 juillet, à 15 heures.

- Sa famille
a la grande tristesse de faire part du décès à Paris, le 29 juin 2000, à l'âge de quatre-vingt-six ans, de

Pierre PAULHAN,
(Comte Palatin),
ancien secrétaire général
du Touring-Club de France.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Orsenner (Indre).

- Tous ses collègues et amis de l'IAE de Paris
ont la grande tristesse d'annoncer la disparition brutale de

Annette PESSOTTO,

décédée le 9 juillet 2000, à l'hôpital Bichat, à Paris.

Ses obsèques ont eu lieu le 17 juillet, dans l'intimité familiale.

- Les familles Prochownik, Brouillet, Lerer, Silcret, Zantman
ont la douleur de faire part du décès de

M. Nathan PROCHOWNIK,

survenu à Paris, le 11 juillet 2000, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 13 juillet, au cimetière parisien de Bagneux.

- Laurence et Philippe Huet,
ses enfants,
Magali, Jérôme, Séverine, Nadège,
ses petits-enfants,
Lucette et Avram Valensi-Udovitch,
Monique et Serge Goffard,
ses sœurs et beaux-frères,
M. et M^{me} Jean-Louis Dubois,
son beau-frère et sa belle-sœur,
Paulette Tartour,
sa tante,
Françoise Mandreau,
sa cousine,
Gaby et Jean-Claude Perichon,
Dany et Claude Sebag,
ses cousins,
Le docteur Jean-Claude Belaisch,
son fidèle médecin,
Le professeur Gilbert Deray,
Le docteur Alain Régnyer,
Toute la famille et tous ses amis,
font part du décès de

M^{me} Simone QUIN,

survenu le 12 juillet 2000, à Paris-13^e.

L'incinération aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, à Paris-20^e, le mercredi 19 juillet, à 15 h 15.

- Jean-Jacques et Hélène Arnaldez,
Laurent Quioc et Nicolette Zitte,
Louis Quioc,
Alexis Quioc,
Jean et Marie Quioc,
Vladimir et Elisabeth Vrtpraski,
Nicolas, Guillaume, François, Tom,
Delphine et Arthur,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri QUIOC,

officier de la Légion d'honneur,

leur père, grand-père et parent,

survenu le 16 juillet 2000, dans sa quatre-vingt-cinquième année, à Paris-20^e.

Le service religieux sera célébré le mercredi 19 juillet, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, 47, rue de la Roquette, Paris-11^e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) dans la sépulture de famille.

51 bis, rue de la Roquette,
75011 Paris.

- Les familles Amar, Crémieux, Stora,
les parents et alliés,
M^{me} Annie Melsens,
Ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raphaël RAFFEL,
dit « **RAPHAEL** »,
architecte,
expert honoraire

près la cour d'appel de Paris,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 14 juillet 2000.

Les obsèques auront lieu mercredi 19 juillet, à 10 h 45, au cimetière du Père-Lachaise, où l'on se réunira à l'entrée principale (boulevard de Ménilmontant, Paris-20^e).

49, rue du Ranelagh,
75016 Paris.

- M^{me} Marie Thierry,
son épouse,
Françoise et Alain Rippstein,
Catherine Thierry,
Anne-Lise Thierry,
ses enfants,
Marie-France Rippstein,
sa petite-fille,
Ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André THIERRY,
professeur honoraire
à la faculté des Lettres
et Sciences humaines de Besançon,

survenu le 9 juillet 2000, à l'âge de soixante-quinze ans, des suites d'un cancer de la plèvre.

Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 13 juillet, à 14 h 30, au temple de Vandœuvre.

24, avenue Fontaine-Argent,
25000 Besançon.

Condolences

- Ses anciens étudiants
ont appris avec tristesse le décès de

Serge MAUREL,
professeur honoraire
de littérature espagnole
à l'université de Poitiers.

Ils expriment à M^{me} Maurel ainsi qu'à ses enfants et petits-enfants leurs vives condoléances.

Anniversaires de décès

Jean-Luc BERTIN

nous a quittés, le 19 juillet 1998.

« Avec celui que nous aimions,
Nous ne pouvons plus parler,
Mais ce n'est pas le silence... »
René Char.

« J'ai essayé de me dépouiller
de souvenirs et le tien m'enveloppait. »
José Agustin Goytisolo.

Robert RIMBAUD,
(17 juillet 1995-17 juillet 2000).

Soutenances de thèse

- Le président de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, soussigné, certifie que **M. Maurice Albert Marie**, né le 24 février 1913, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), a été jugé digne le 3 juillet 2000, avec la mention Très Honorable avec félicitations, du grade de docteur de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, spécialité Anthropologie sociale et ethnologie, conféré conformément à l'arrêté ministériel du 27 juin 1985 après présentation et soutenance d'une thèse portant sur le sujet suivant : « **Croyances et pratiques religieuses des montagnards du Centre-Vietnam** », devant un jury composé de : MM. de Coppet Daniel, directeur d'études à l'EHESS (directeur de thèse) ; Condominas Georges, directeur d'études à l'EHESS ; Forest Alain, professeur à l'université Paris-VII ; Potier Richard, professeur à l'université Paris-V.

CARNET DU MONDE
TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,
AVIS DE MESSE,
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
140 F TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,
MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €
THÈSES - ETUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail:carnet@mondepub.fr.

4 radios, 4 records !

3 982 000
auditeurs quotidiens

NOSTALGIE
CLUB

2^{ème} radio musicale
nationale.*

5 725 000
auditeurs quotidiens

NRJ

1^{ère} radio musicale
nationale.*

2 637 000
auditeurs quotidiens

Chérie
FM

3^{ème} radio musicale
nationale.*

1 539 000
auditeurs quotidiens

**RISE &
CHANSONS**

+23% en 1 an !

NRJ REGIES

la consommation d'aujourd'hui !

tél. : 01 40 71 40 00, fax 01 40 71 41 25

MEDIAMÉTRIE 2000

JANVIER-FÉVRIER

AVRIL-JUIN

SEPTEMBRE-OCTOBRE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

www.nrjregies.fr

NOUVELLE ÉCONOMIE
Moins de trois ans après sa propre apparition sur le marché boursier, en octobre 1997, France Télécom s'apprête à faire coter à Paris sa filiale In-

ternet, Wanadoo. ● LE PRIX DÉFINITIF de l'action, compris dans une fourchette de 17 à 20 euros, devait être connu mardi 18 juillet, dans la soirée, la première cotation étant prévue

mercredi, à midi. ● EN DÉPIT des déconvenues des récentes introductions en Bourse – celle du groupe d'aéronautique et de défense EADS, le 10 juillet, et celle de Vivendi Environ-

nement, prévue le 12 et déjà reportée deux fois –, les observateurs s'attendaient à ce que le marché fasse bon accueil à Wanadoo. ● L'OFFRE aurait été souscrite 16 fois par les institu-

tionnels, et 4,5 fois par les particuliers. ● L'OPÉRATION va permettre à Wanadoo d'envisager des rapprochements avec d'autres groupes par simple échange d'actions.

Wanadoo séduit 1,5 million d'actionnaires

En dépit des déconvenues sur les récentes introductions en Bourse, l'arrivée sur le marché de la filiale Internet de France Télécom s'annonce favorablement. Cette opération devrait rapporter 2 milliards d'euros à l'entreprise

MOINS DE TROIS ANS après sa propre entrée en Bourse, en octobre 1997, France Télécom s'apprête à faire coter à Paris sa filiale Internet, Wanadoo. Plus modeste que la précédente, l'opération porte sur environ 2 milliards d'euros (13,2 milliards de francs), soit 10 % de la valeur totale de l'entreprise. Le prix de l'action, compris dans une fourchette de 17 à 20 euros, devait être connu mardi 18 juillet, dans la soirée, la première cotation étant prévue mercredi, à midi.

Malgré les déconvenues des récentes introductions en Bourse – celle du groupe d'aéronautique et de défense EADS, le 10 juillet, et celle de Vivendi Environnement, prévue le 12 et déjà reportée deux fois –, les observateurs s'attendaient à ce que le marché fasse bon accueil à Wanadoo. Le placement des titres, coordonné par BNP-Paribas, Crédit agricole-Indosuez, Lazard et Morgan Stanley Dean Witter, s'est déroulé sans difficulté : l'offre aurait été souscrite seize fois par les institutionnels, et 4,5 fois par les particuliers, selon des sources proches du dossier. Elle a même été entièrement souscrite dès le premier jour du placement, indique-t-on chez Wanadoo.

Pour cette opération, qui ouvre de nouvelles perspectives stratégiques à la filiale de France Télé-

com, 100 millions d'actions de la société étaient offertes au public, dont 54 % aux investisseurs institutionnels et 36 % aux particuliers, les 10 % restants étant réservés aux 5 000 salariés de la société. En outre, 634 dirigeants et cadres supérieurs de l'entreprise ont été autorisés à souscrire des options d'actions, au prix de l'introduction en Bourse. Il s'agit d'une première dans l'univers de France Télécom. Les dirigeants de la maison-mère n'avaient pas eu droit à ce privilège, en 1997. Il est vrai qu'une entreprise d'Internet qui n'offrirait pas cette perspective de gain aurait du mal à conserver ses meilleurs éléments. Par ailleurs, l'introduction d'un dispositif d'options était moins discutable à Wanadoo, dont seuls 10 % à 15 % des effectifs sont constitués de fonctionnaires (détachés ou mis en disponibilité), contre 80 % à France Télécom.

L'objectif de cette mise en Bourse est de « permettre à Wanadoo de financer son développement et ses acquisitions futures », explique Nicolas Dufourcq, le directeur général, qui aux côtés de Jean-François Pontal, le président, pilote les opérations. La société bénéficiera directement d'un apport de 2 milliards d'euros, puisque l'introduction en Bourse se fait sous la forme d'une augmentation de capital. « Wanadoo sera en perte dans les années qui



viennent, et aura besoin de cash », reconnaît M. Dufourcq. Par ailleurs, la société pourra réaliser des acquisitions sans déboursier de cash, par simple échange d'actions. Un procédé très prisé par les sociétés d'Internet, qui restent, malgré un certain dégonflement de la « bulle » des valeurs de haute

technologie, fortement valorisées. L'espagnol Terra Networks a ainsi pu « s'offrir » l'américain Lycos, et l'allemand T-Online a pu s'implanter en France, en rachetant Club Internet au groupe Lagardère (lire ci-dessous).

En donnant le coup d'envoi au placement des titres Wanadoo, le

PDG de France Télécom, Michel Bon, avait souligné l'importance qu'il accordait à cet aspect de l'opération. L'ouverture du capital de Wanadoo, avait-il déclaré le 29 juin, doit « lui permettre de disposer rapidement de papier ou de monnaie d'échange Internet », afin de participer dans les meilleurs délais et les meilleures conditions au mouvement de consolidation européenne, qui se dessine autour des fournisseurs d'accès, des portails et des annuaires. » Pour M. Dufourcq, la priorité sera de renforcer les implantations de Wanadoo hors de France.

L'une des raisons pour lesquelles le titre Wanadoo a séduit les investisseurs, c'est le mélange d'activités dont bénéficie la société. Aux activités purement Internet, dont les investissements dépasseront encore longtemps les recettes, s'ajoutent des spécialités plus rémunératrices, comme les « Pages jaunes ». Il s'agit de l'édition d'annuaires (papier, Minitel, Internet) et de la régie publicitaire qui y est associée. L'effet de ce mariage est un peu paradoxal : il pèse sur la croissance du groupe, car les annuaires-papier n'offrent qu'une progression annuelle de leur chiffre d'affaires de 2,5 % à 4 %, contre près de 350 % pour le portail Voila. Mais ils offrent une véritable rente à Wanadoo. Avec plus de 500 000 annonceurs, les re-

ettes publicitaires des annuaires-papier représentent 60 % du chiffre d'affaires de la société !

« Nous avons mis ensemble plusieurs générations de médias », résume M. Dufourcq. Un choix qui remonte à plusieurs années. Jusqu'en 1998, la régie publicitaire des annuaires était assurée par l'Office d'annonces (ODA), une filiale d'Havas. Mais un jour, Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi, commença à s'intéresser à Havas. Et Vivendi, c'était... la maison-mère de Cegetel, l'un des principaux concurrents de France Télécom. Il fallait manœuvrer rapidement. En juillet 1998, après plus de six mois de négociations, l'opérateur racheta l'ODA, pour 2,6 milliards de francs. Et la régie était rapidement intégrée à l'ensemble multimédia en cours de constitution.

FOURCHETTE RAISONNABLE

Deux autres facteurs expliquent le succès de Wanadoo. Le prix : fixé après le reflux des valeurs Internet – en Espagne, le titre Terra Networks a culminé jusqu'à à 100 euros au plus fort de la vague spéculative –, il s'inscrivait dans une fourchette raisonnable, puisque certains analystes avaient évalué la valeur de l'action à 30 euros. Parallèlement, l'opérateur avait fait le pari astucieux de mobiliser massivement ses propres actionnaires. Pour cela, il leur avait promis de les servir deux fois mieux que les autres particuliers en cas de très forte demande. Pour orchestrer l'ensemble, un budget de 50 millions de francs a été consacré à la communication, notamment télévisée.

Lors du lancement du placement, Michel Bon avait fixé pour objectif à Wanadoo de toucher un million d'actionnaires, alors que France Télécom, dont 3,8 millions de personnes avaient acquis des actions en octobre 1997, a réussi à en conserver 1,8 million dans la durée. Cet objectif sera en réalité largement dépassé. Mardi matin, on évoquait le chiffre de 1,5 million d'actionnaires.

Ce succès permet à France Télécom d'envisager sereinement la poursuite de sa réorganisation : la prochaine étape sera la mise en Bourse de ses activités de téléphonie mobile. Prévue avant le printemps 2001, elle pourrait finalement intervenir avant même la fin de l'année.

A.-M. R.

Anne-Marie Rocco

Cinq branches d'activités

Créée en 1996, Wanadoo a affiché un chiffre d'affaires consolidé (pro forma) de 810 millions d'euros en 1999. Son résultat opérationnel s'élevait à 39,5 millions d'euros. La société s'articule autour de cinq activités, dont les trois premières ont généré des pertes en 1999 et les deux dernières des bénéfices.

● **L'accès à Internet** (97,6 millions d'euros de chiffre d'affaires) : Wanadoo revendique 39 % de parts de marché et la place de numéro un en France pour l'accès Internet grand public. L'entreprise comptait, fin avril, 1,3 million d'« utilisateurs actifs » en France, et 1,8 million en comptant ses autres abonnés en Europe (Pays-Bas, Belgique, Espagne, Danemark).

● **Les portails** (11,6 millions d'euros) : après Wanadoo.fr (5 millions de pages vues par jour en avril), lancé en 1996, la société a ouvert en 1998 le portail

généraliste Voila (4,2 millions de pages/jour, dont 800 000 hors de France) et, en mars 2000, Voila Mobile, accessible depuis un téléphone mobile. Wanadoo propose aussi plusieurs sites thématiques.

● **Le commerce électronique** (3,1 millions d'euros) : Wanadoo possède les sites Alapage.com (produits culturels), marcopol.com (électroménager, informatique) et Librissimo (numérisation et reproduction de livres à la demande).

● **Les annuaires** (695,1 millions d'euros) : cette activité regroupe les Pages jaunes Internet (1,2 million de pages vues par jour), ainsi que les Pages jaunes sur Minitel et les annuaires en papier. Elle comprend aussi les annuaires professionnels Kompass.

● **Les services d'accès aux professionnels** (0,5 million d'euros) : commerce électronique et solutions d'hébergement pour les PME et les artisans.

PROFIL

MONSIEUR MULTIMÉDIA

Au printemps 1994, un jeune inspecteur des finances nommé Nicolas Dufourcq appelle le président de France Télécom, Marcel Roulet. « Je voudrais travailler avec vous, lui dit-il, et je m'intéresse surtout à la multimédia. » Le jeune homme est brillant. HEC, ENA, il a déjà fait un beau parcours, notamment au cabinet du ministre des affaires sociales, René Teulade. Le patron de France Télécom lui ouvre bien volontiers la porte. D'accord pour le multimédia, lui répond-il en substance, mais plus tard.

Celui qui deviendra le directeur général de Wanadoo devra d'abord plancher sur un dossier fondamental pour l'établissement public, qui est en train de se constituer en société anonyme : la question des retraites. Si France Télécom doit les prendre en charge, ce sont 300 milliards de francs qui vont plomber son bilan d'ouverture !

Pied à pied, le jeune inspecteur des finances négocie avec l'Etat, qui acceptera finalement de prendre en charge le paiement des retraites des fonctionnaires de France Télécom, moyennant le versement d'une « soule » de 37,5 milliards de francs. L'examen passé haut la main, Nicolas Dufourcq se voit confier une mission d'ensemble sur le changement de statut de France Télécom, qui sera voté le 31 juillet 1996.

En Espagne, l'incroyable parcours de Terra Networks

Le prix de l'action de la filiale de Telefonica a triplé en une séance

MADRID
correspondance

Personne n'oubliera en Espagne l'entrée en Bourse de Terra Networks, la filiale Internet de Telefonica, lors du fameux mercredi « fou » du 17 novembre 1999. En une journée, Terra Networks pulvérisa toutes les prévisions, même les plus optimistes. A l'ouverture de la Bourse, le prix de l'action est fixé à 13 euros. Son ascension vertigineuse commence alors. Le prix d'entrée sur le marché est finalement établi à 26 euros, soit une revalorisation de 100 %, une première dans l'histoire du marché espagnol. Si, durant toute la matinée, l'action oscille autour de 26 euros, l'ouverture du Nasdaq à New York ajoute encore un peu plus d'émotion et de fébrilité. L'action Terra Networks, qui commençait à y être cotée à 13,5 dollars, a brutalement gagné 300 % jusqu'à atteindre 54,5 dollars, pour terminer la journée à 38,25 dollars. A la clôture des cotations à Madrid, l'action terminera en fait à 37 euros, soit une multiplication de sa valeur par trois en une séance !

« Je dois avouer que nous n'avions pas prévu une telle entrée

spectaculaire de Terra Networks en Bourse, avoue Nahum Sanchez, analyste chez Benito y Monjardin. L'entrée sur le marché est également intervenue lors d'une conjoncture plutôt favorable pour les valeurs technologiques ; surtout, la demande a été brutale alors que l'offre était réduite, ce qui explique un tel emballement. » Terra Networks, appuyée par le géant Telefonica, était aussi la première entreprise Internet à entrer sur le marché espagnol.

LE RACHAT DE LYCOS

Après une entrée sur le marché aussi tapageuse, les dirigeants de Terra Networks, portail créé en novembre 1998, disposaient de suffisamment de liquidités pour s'attaquer à leur objectif : devenir le leader du marché de langue espagnole et portugaise. Terra Networks partait déjà avec quelques avantages, le principal étant celui d'être une filiale du géant Telefonica et de bénéficier par conséquent de sa forte implantation en Amérique latine. Terra Networks a déjà racheté des portails importants au Brésil, au Mexique, au Chili ou en Argentine.

Mais il manquait un partenaire de poids pour faire concurrence à AOL et Yahoo !. Terra Networks a donc racheté en mai pour 12,5 milliards de dollars l'américain Lycos, troisième portail outre-Atlantique. Aux termes de cette fusion, la nouvelle société sera présente dans 37 pays. L'opération permet à Terra de poser enfin le pied aux Etats-Unis. Mais les marchés financiers espagnols n'ont pas réagi très positivement à l'annonce de ce rachat.

Deux facteurs expliquent ce manque d'enthousiasme apparent, selon Nahum Sanchez. « D'abord, l'acquisition de Lycos est intervenue à un mauvais moment en général pour les valeurs technologiques ; ensuite, il était très intéressant d'acheter des actions Lycos que des actions Terra puisque l'échange était fixé à 1,7 action de Terra Networks pour chaque titre de Lycos, mais cela ne nous a pas empêchés de considérer cette opération très positive du point de vue stratégique ; même si le prix était excessif, Terra Networks aurait dû payer sans aucun doute beaucoup plus pour entrer seul sur de nouveaux marchés », explique-t-il. (Intérim.)

En Allemagne, T-Online introduit au pire moment

FRANCFORT

de notre correspondant

L'entrée en Bourse de T-Online, la filiale Internet de Deutsche Telekom, a eu lieu au pire moment, le 17 avril. Quelques jours auparavant, le Nasdaq avait lourdement chuté, entraînant dans son sillage toutes les valeurs Internet. L'euphorie sur les titres technologiques venait de s'évanouir, jetant même le doute sur les chances de réussite en Bourse du premier fournisseur européen d'accès à l'Internet. Les dirigeants de Deutsche Telekom ont alors décidé de maintenir coûte que coûte l'émission, en fixant le prix des actions à 27 euros, dans le bas de la fourchette prévue.

A l'issue d'une intense campagne de publicité, T-Online a limité la casse ; l'action a été souscrite vingt fois. Deux millions d'actionnaires ont tenu à investir dans le titre, malgré les turbulences annoncées sur les représentants de la nouvelle économie. Depuis, l'action est orientée à la hausse, et s'échangeait à 35,2 euros en clôture lundi 17 juillet. Sa capitalisation boursière de 16,8 milliards d'euros fait de T-Online la plus importante des valeurs Internet européennes.

La progression de T-Online aurait sans doute pu être plus spectaculaire, mais son environnement

est resté difficile. Le marché des valeurs technologiques allemandes, le Neuer Markt, est à la peine depuis la mi-avril. Ces derniers jours, les opérateurs faisaient circuler des « listes de la mort », recensant la dizaine de sociétés liées à Internet promises à la faillite. T-Online ne fait bien sûr pas partie de ces listes, mais souffre de ce climat de suspicion. « L'ambiance est lourde, les investisseurs sont plus sélectifs, le Neuer Markt est globalement handicapé par les rumeurs concernant certaines petites sociétés », indique Volker Borghoff, analyste financier à la DG Bank.

« FAMILLE BOURSIÈRE »

Pour Deutsche Telekom, l'opération a permis, très classiquement, d'accroître les moyens financiers et la renommée de T-Online, qui revendique 5,3 millions de clients. Sa mise en Bourse lui a finalement rapporté plus de 3 milliards d'euros. Le fournisseur d'accès, à la lutte avec AOL en Allemagne, entend s'implanter dans les différents pays européens. Une stratégie encore embryonnaire, malgré la prise de contrôle au printemps de la filiale de Lagardère, Club Internet, en France.

D'autre part, T-Online a été la première étape d'une année bour-

sière particulièrement chargée pour sa maison mère. Deutsche Telekom a procédé à la mise sur le marché d'une troisième tranche de son propre capital, le 19 juin – l'Etat allemand n'en détient plus que 56,6 %. L'opérateur allemand envisage une autre introduction, à l'automne, avec sa filiale dans la téléphonie mobile, T-Mobil. Ron Sommer, le patron de Deutsche Telekom, veut créer « une famille boursière » qui permettrait de coter les principales activités de son groupe. Deutsche Telekom se structure dans cette optique autour de quatre pôles : T-Online (Internet pour les particuliers), T-Mobil, T-Systems (services Internet pour les entreprises) et T-Phone.

Cette forte présence sur le devant de la scène est au cœur de la stratégie du groupe allemand, depuis ses grands débuts en Bourse, en novembre 1996. Deutsche Telekom se targue à juste titre d'avoir relancé la culture de l'actionariat populaire en Allemagne. Précédée d'une intense campagne de publicité, avec l'apparition d'un mannequin virtuel, l'entrée en Bourse de T-Online aura contribué à entretenir cette image. Mais sans tenir toutes ses promesses.

Philippe Ricard

Les ouvriers de Cellatex estiment insuffisantes les mesures annoncées par le gouvernement

L'emploi est au cœur de leurs revendications

Les 153 salariés de Cellatex n'étaient pas satisfaits, lundi 17 juillet, des propositions faites par les pouvoirs publics, après la liquidation judi-

ciaire de leur entreprise. L'Etat offre surtout des mesures financières. Les salariés revendiquent des créations d'emplois. Avant une nouvelle

réunion à la préfecture, des ouvriers ont jeté des produits chimiques dans les égouts, obligeant les pompiers à intervenir.

GIVET

de notre correspondant

Porte-parole des 153 salariés de Cellatex et en même temps responsable de la sécurité et de l'environnement, Remo Pesa est amer : « Les salariés sont très déçus et mécontents après la rencontre avec le préfet. Ils sont convaincus que les pouvoirs publics sont en train de les provoquer », expliquait-il, lundi 17 juillet, dans la soirée, à l'issue d'une entrevue de près de trois heures, à Charleville-Mézières, avec le nouveau préfet des Ardennes, Jean-Claude Vacher.

DE L'ACIDE DANS LA MEUSE

« Jeudi dernier, nous avons fait parvenir des revendications aux différents ministères, dont ceux de M^{me} Aubry et de M. Fabius. Et nous avions l'espoir que quelque chose de concret allait se faire, martelait M. Pesa, à quelques mètres de l'entrée de l'usine, qui fabrique des textiles synthétiques. Aujourd'hui (lundi), les salariés constatent un recul par rapport à ce qui était annoncé jeudi. »

« Il faut que M^{me} Aubry et le préfet viennent voir ce qui se passe à Givet. Le taux de chômage y était déjà de 22 % sans la situation actuelle », a ajouté une ouvrière de cette usine, qui a appartenu à Rhône-Poulenc jusqu'en 1991, avant de subir plusieurs dépôts de bilan, jusqu'au coup de grâce : la liquidation judiciaire, prononcée le 5 juillet par le tribunal de commerce de Charleville-Mézières (Le Monde du 14 juillet). « Avant cette réunion, on croyait avoir quelque chose, pour-suivait-elle, mais maintenant, on n'a rien. C'est rageant. En tout cas, si les négociations continuent de

cette manière, nous finirons par donner de l'argent aux pouvoirs publics car, à chaque fois, c'est nous qui perdons de l'argent. »

« Les pouvoirs publics doivent agir rapidement pour trouver une solution au problème de l'emploi », a prévenu Remo Pesa. Les ouvriers ont commencé à mettre leur menace à exécution en utilisant les produits chimiques qui sont dans l'usine. Lundi soir, ils ont déversé

les riverains après deux fortes déflagrations peu après 22 heures. Deux sachets contenant des produits chimiques avaient été jetés au feu qui brûle depuis environ deux semaines, à proximité de l'usine. « C'est un avertissement », a lancé l'auteur de ces détonations.

A l'intérieur comme à l'extérieur du site, les salariés ont les oreilles collées soit au transistor, soit au

tion : avoir un emploi. « La seule chose nouvelle que nous ayons, c'est le passage de la prime compensatoire salariale de 1500 à 2500 francs par mois pendant vingt-quatre mois pour ceux qui trouveraient un contrat à durée indéterminée moins payé », a affirmé M. Pesa. « Rien pour les femmes de l'entreprise, rien pour les plus de cinquante ans et rien sur la prime de licenciement, au-delà du conventionnel, à laquelle Rhône-Poulenc devait participer. (...) Les élus du comité d'entreprise considèrent actuellement leur démission collective pour ne pas être un jour tenus pour responsables de ce qui peut se passer dans l'usine », a indiqué le secrétaire du CE. Et leur arme reste toujours ces milliers de litres d'acide sulfurique dont ils ont commencé déjà à faire usage.

NOUVELLE RENCONTRE

La préfecture des Ardennes a annoncé, lundi peu avant minuit, dans un communiqué, qu'une réunion de négociation « avait été programmée pour mercredi 19 juillet en fin d'après-midi, à la demande des organisations syndicales de l'usine ». Le porte-parole de la préfecture a demandé que, en contrepartie, « les actions entreprises par les ouvriers lundi soir soient interrompues ».

Les délégués syndicaux de l'usine ont immédiatement demandé que la réunion soit avancée à mardi dans la soirée, « afin que la situation ne perdure pas indéfiniment ». Mardi matin, la réunion était toujours programmée pour le lendemain.

Jean-Florent Kembakou

Les propositions de l'Etat

La préfecture des Ardennes a annoncé, lundi 17 juillet, la mise en œuvre de plusieurs mesures. Une cellule de retour à l'emploi dotée d'un budget de 2,3 millions de francs, une plate-forme de reconversion ANPE-AFPA et une cellule d'appui individualisé sont créées. Par ailleurs, les Assedic ont débloqué une enveloppe de 1,136 million de francs, permettant le versement à tous les salariés du salaire de juin et de la prime de vacances.

Au-delà de ces mesures « classiques », les pouvoirs publics ont fait trois « propositions complémentaires à caractère dérogatoire » : le maintien de rémunération des salariés pendant vingt-quatre mois, à travers la majoration à 2500 francs par mois (au lieu de 1500 francs) de l'allocation temporaire dégressive, le versement d'une aide individuelle complémentaire comprise entre 50 000 et 60 000 francs pour différer la prise en charge financière par les Assedic et l'intervention d'une société de reconversion (la Sodie, ancienne filiale d'Usinor), dont l'objectif est de créer « d'ici 2004, 800 emplois dans les Ardennes ».

5 000 litres d'acide sulfurique dans la Meuse. Les services préfectoraux assuraient toutefois que l'acide libéré par les ouvriers en colère serait contenu dans un canal latéral à la Meuse, où débouche le ruisseau traversant la filature.

A l'intérieur des locaux, il restait encore 47 000 litres que les ouvriers qui occupent l'usine menaçaient d'utiliser à tout moment. Une menace prise au sérieux par

téléphone portable dans l'attente d'une nouvelle plus rassurante. La rencontre avec le préfet est dans toutes les conversations. La prime de 150 000 francs qu'ils réclamaient semble reléguée au deuxième plan. La revendication principale, c'est du travail pour les 153 ouvriers.

Pour les salariés de Cellatex, les mesures financières annoncées par la préfecture (lire ci-dessus) ne répondent pas à leurs revendica-

TABLEAU DE BORD

ÉCONOMIE

■ **CHINE** : le produit intérieur brut (PIB) de la Chine a augmenté de 8,2 % au premier semestre et devrait progresser à nouveau de 8,3 % au second, grâce à la bonne tenue des exportations et de la consommation, a annoncé, mardi 18 juillet, le gouvernement chinois.

■ **JAPON** : l'ambassadeur américain à Tokyo, Thomas Foley, a demandé mardi au Japon de stimuler davantage son économie, en estimant que l'objectif officiel d'une croissance de 1 % pour l'exercice en cours se terminant en mars 2001 est trop faible.

■ **POLOGNE** : les prix à la consommation ont augmenté en Pologne de 0,8 % en juin, comparé à mai, et de 10,2 % par rapport à juin 1999, a annoncé lundi le Bureau national des statistiques.

■ **RUSSIE** : les arriérés de salaires dans le secteur industriel s'élevaient à la fin du premier trimestre à 16,4 milliards de roubles (618 millions d'euros), en diminution par rapport à fin 1999, a indiqué lundi le centre de conjoncture économique du gouvernement russe.

■ **ÉTATS-UNIS** : les stocks des entreprises américaines ont augmenté de 0,8 % en mai par rapport au mois précédent et les ventes ont progressé de 1 %, a annoncé lundi le département du Commerce.

AFFAIRES

● **GENERAL ELECTRIC** : le conglomérat industriel américain a annoncé lundi l'acquisition de la société américaine Harmon Industries, spécialisée dans l'électronique ferroviaire, pour environ 340 millions de dollars.

● **ERAMET-SLN** : les trois provinces de Nouvelle-Calédonie ont signé lundi un accord sur la répartition des parts dans le capital du groupe minier que l'Etat français leur a retourné en février

1999. L'Etat français, par le biais de la Cogema, ne détient plus que 30 % du capital d'un groupe qui réalise 17 milliards de francs de chiffre d'affaires.

● **PENINSULAR AND ORIENTAL** : le groupe de croisières britannique a annoncé lundi l'abandon « par accord mutuel » des discussions de fusion avec la compagnie grecque Festival Cruises, qui devait intégrer les activités du croisiériste aux termes d'un accord annoncé le 11 mai.

● **MOULINEX** : le groupe français de petit électroménager a conclu avec le groupe sud-coréen Samsung un accord de distribution des produits de la marque Moulinex en Corée du Sud.

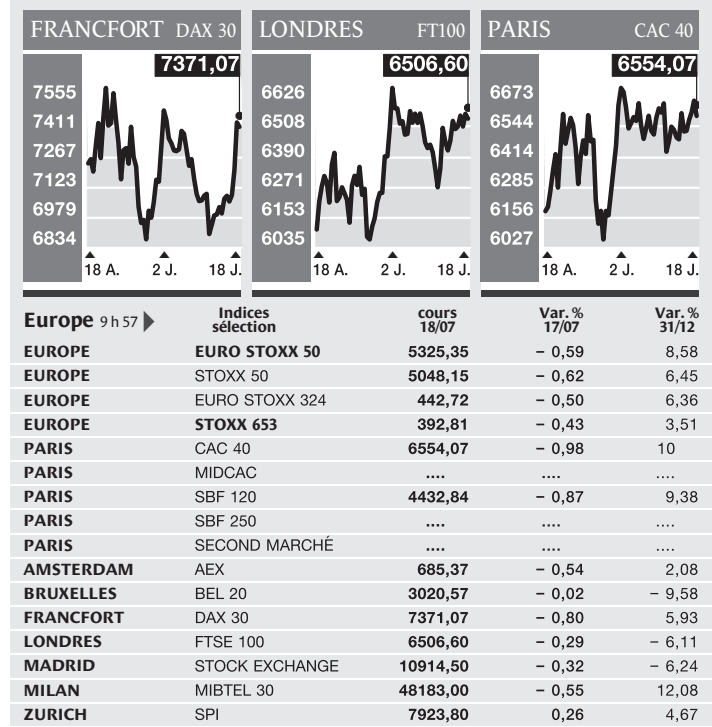
● **CARREFOUR** : le groupe de distribution va céder à Klépierre, filiale de BNP-Paribas, les murs de la plupart de ses galeries marchandes en Europe, ont annoncé mardi les deux sociétés. Plus de 150 galeries sont concernées pour un montant de l'ordre de 1,5 milliard d'euros.

● **MILLER FREEMAN** : le groupe de médias britannique United News and Media a annoncé mardi la vente des activités aux Etats-Unis de sa filiale Miller Freeman (salons, publications professionnelles) à l'éditeur néerlandais VNU pour 650 millions de dollars.

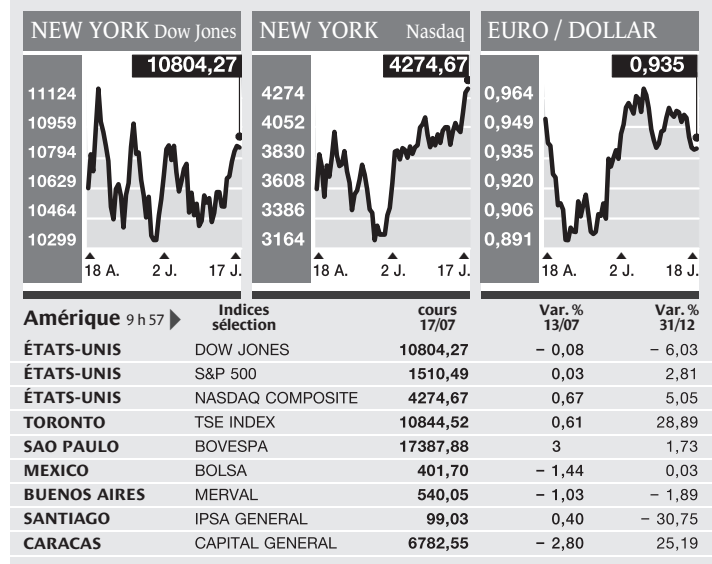
● **ABN AMRO** : la banque néerlandaise et l'opérateur de télécommunications KPN ont annoncé, mardi, le lancement en commun de Money Planet, un portail Internet de services financiers à l'échelon européen, dans lequel les deux partenaires investiront 150 à 200 millions d'euros sur deux ans.

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** : la banque française a cédé à sa consœur américaine Lehman Brothers l'activité de courtage d'actions auprès des particuliers américains de sa filiale SG Cowen. Celle-ci avait 130 conseillers financiers et 60 000 comptes-clients. Le montant de la transaction n'est pas communiqué.

EUROPE



AMÉRIQUES



Cours de change croisés

	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,92708	0,93560	0,14267	1,49355	0,60376
YEN	107,86500	100,88500	15,38000	161,10000	65,12500
EURO	1,06883	0,99123	0,15245	1,59585	0,64515
FRANC	7,00920	6,50190	6,55957	10,46860	4,23185
LIVRE	0,66955	0,62075	0,62660	0,09545	0,40425
FRANC SUISSE	1,65630	1,53590	1,54925	0,23615	2,47370

L'OPEP prête à augmenter sa production

LES COURS du pétrole ont reculé, lundi 17 juillet, sur le marché à terme de New York, après l'annonce surprise, par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) d'une hausse de sa production en juillet si les prix continuent à se maintenir à un niveau élevé. Le cours du baril de référence « light sweet crude » a perdu 57 cents à 30,83 dollars. Dans un communiqué, le président en exercice de l'OPEP, le ministre vénézuélien de l'énergie Ali Rodríguez, a « averti ses collègues que dans le cas où les prix resteraient aux niveaux actuels, ils devraient se préparer à prendre les mesures nécessaires pour augmenter la production ». « Toutes choses restant égales, il faut s'attendre que cela se produise avant la fin de ce mois », a-t-il précisé.

Les ministres de l'OPEP avaient décidé en juin, à Vienne, d'augmenter la production de pétrole de 500 000 barils par jour si le prix moyen du brut restait au-dessus d'un certain niveau pendant une période déterminée, rappelle le communiqué.

Imbroglie juridique autour du capital de la Commerzbank

L'OFFICE ALLEMAND de surveillance bancaire a interdit, lundi 17 juillet, au groupe d'investisseurs Cobra d'exercer les 17 % de droits de vote qu'il contrôle dans la quatrième banque privée allemande, la Commerzbank. L'autorité n'a pas détaillé les motifs de sa décision, mais elle relance ainsi les spéculations sur la Commerzbank, au moment où cette dernière est en négociations avancées pour se rapprocher de la Dresdner Bank.

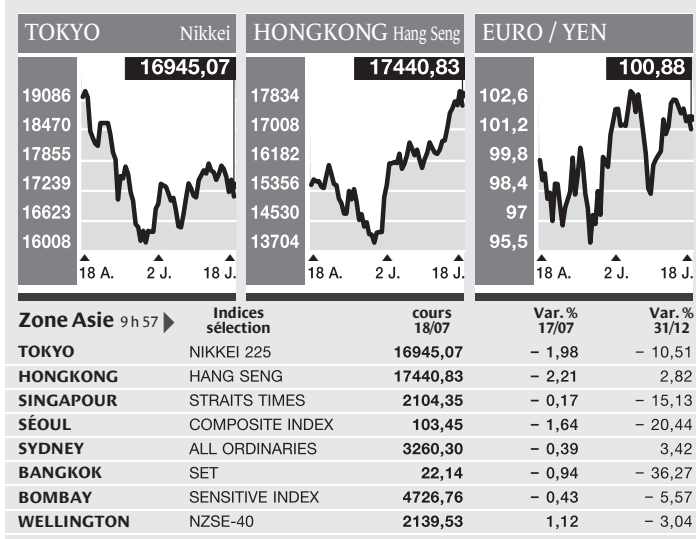
Cobra, qui regroupe des investisseurs privés, avait causé la surprise en avril en annonçant contrôler 9,9 % des droits de vote de la banque, puis 17 % quelques semaines plus tard. Son dirigeant, Hansgeorg Hofmann, un ancien du directoire de la Dresdner Bank, était entré en conflit avec la direction de la Commerzbank, en souhaitant l'adosser à un partenaire, en particulier étranger. Après cette décision, Cobra, qui entend faire appel, pourrait avoir perdu toute influence sur le groupe.

Aventis et DuPont rompent les négociations pour la reprise de Romainville

LES FILIALES pharmaceutiques du franco-allemand Aventis et de l'américain DuPont ont mis fin à leurs négociations concernant la reprise par ce dernier du site de recherche et développement de Romainville, en Seine-Saint-Denis, et d'un portefeuille de huit médicaments d'Aventis. Fin juin, DuPont, dont la direction a brutalement changé au mois de mai, revendiquait des exigences supplémentaires - des droits sur certains produits d'Aventis et une contribution de celui-ci au codéveloppement de deux de ses médicaments - pour conclure la négociation.

Mardi 18 juillet, Aventis a fait part de sa volonté de ne pas fermer le site, tout en annonçant des mesures de « redéploiement des 1 079 emplois ». Le laboratoire français Pierre Fabre, écarté en janvier, pourrait reprendre les négociations. L'action Aventis a perdu, lundi, 6,6 % à la Bourse de Paris.

ASIE - PACIFIQUE



Taux de change fixe zone Euro

Zone Euro	Taux	Zone Euro	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
ALLEMAGNE	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660	
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Taux d'intérêt (%)

Taux 17/07	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,31	4,22	5,47	5,65
ALLEMAGNE	4,31	4,56	5,33	5,53
GDE-BRETAG.	5,69	6,04	5,26	4,57
ITALIE	4,31	4,51	5,64	5,97
JAPON	0,07	0,18	1,70	2,29
ÉTATS-UNIS	6,59	6,16	6,16	5,93
SUISSE	3,12	3,29	3,90	4,27
PAYS-BAS	4,28	4,51	5,48	5,64

Matif

Cours 9h57	Volume	dernier	premier
Notionnel 5,5	18/07	prix	prix
SEPTEMBRE 2000	21222	86,39	86,28
Août 2000	NC	NC

Retrouvez ces cotations sur le site Web : www.lemonde.fr/bourse

BOURSES

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris était stable, mardi 18 juillet en début de séance, à 6 618,38 points (-0,01 %). Le DAX de la Bourse de Francfort reculait de 0,37 %, à 7 403,28 points, tandis que le Footsie de Londres cédaient 0,10 %, à 6 519 points. Mardi, la Bourse de Tokyo a perdu 2 %. La veille, les places financières européennes avaient clôturé en hausse. Francfort avait progressé de 1,53 %, tandis que les Bourses de Londres et Paris avaient pris 0,77 % et 0,74 %. Aux Etats-Unis, l'indice Nasdaq a gagné 0,67 %, à 4 274,67 points, alors que le Dow Jones a reculé de 0,08 %, à 10 804,27 points.

CHANGES-TAUX

L'EURO évoluait dans des marges étroites face au dollar, en début de journée, mardi 18 juillet. La devise européenne s'échangeait à 0,9354 dollar. Le yen restait stable face au dollar au lendemain de la décision de la Banque du Japon de laisser ses taux d'intérêt inchangés. Le billet vert se négociait à 108,18 yens. Les marchés obligataires européens étaient stables dans les tout premiers échanges, mardi, malgré le repli du marché obligataire américain la veille. Évoluant à l'inverse du prix, le rendement de l'obligation du Trésor français à dix ans se situait à 5,46 %.

VALEURS EUROPÉENNES

L'action de la société britannique de services Internet Free-serve s'est envolée de 14,76 %, à 381 pence, en clôture, lundi 17 juillet, à la suite d'informations de presse annonçant une reprise de ses discussions de rapprochement avec l'allemand T-Online.

ros d'obligations sur l'emprunt de 2 milliards d'euros convertibles en actions Infineon était déjà épuisé. Le titre de la banque allemande Commerzbank a cédé, lundi, 3,11 %, à 37,40 euros. Son principal actionnaire, le groupe d'investisseurs Cobra qui détient 17 % de la banque, a été privé de ses droits de vote par l'autorité de tutelle des banques.

Royal Bank of Scotland a fait un bond, lundi, de 14,5 %, à 1612,5 pence, après avoir annoncé un accord avec CGNU dans la bancassurance. CGNU, qui prendra 50 % des activités du groupe bancaire dans l'assurance moyennant 600 millions de livres, est resté stable en Bourse, à 1 095 pence.

18/07 10h09 Code pays Cours en euros % Var. 17/07

AUTOMOBILE

Table of automotive stock prices including Autoliv SDR, BASF AG, BMW, Continental AG, DaimlerChrysler, Fiat, Fiat Priv., Michelin/RM, Peugeot, Pirelli, DR Ing Porsche, Renault, Valeo/RM, Volkswagen, and DJ E STOXX AUTO P.

BANQUES

Table of bank stock prices including Abbey National, ABN AMRO Holdin, All & Leics, Allied Irish BA, Alpha Bank, B Pinto Mayor R, Bank Austria AG, Bank of Ireland, Bank of Piraeus, BK of Scotland, Bankinter R, Barclays PLC, Bayer Hypo-Uver, Bca Ag, Bca Mantovan, Bca Fideuram, Bca Intesa, Bca Lombarda, Monte Paschi SI, Bca P. Berg-CV, Bca P. Milano, B. P. Verona & S., Bca Roma, Bbva R, Espirito Santo, Bco Popular Esp, Bco Port Atlant, Bcp R, Bipop Carire, Bnl, Bnp Paribas/RM, Bsch R, Ccf/RM, Christiania Bk, Comit, Comm.Bank of Gr, Commerzbank, Credit Lyonnais, Den Danske Bk, Dnb Holding-A, Deutsche Bank N, Dexia, Dresdner Bank N, Efg Eurobank, Ergo Bank, Erste Bank, FoereningsSB A, Halifax Group, Hsbk Hldg, Ikb, Kbc Bancassuran, Lloyds Tsb, Nat Bank Greece, Natesis Bq Pop., Nordic Baltic H, Rojo Bank 1473, Royal Bk Scotl, San Paolo Imi, S-E-Banken-A, Standard Chart, Ste General-A/, Sv Handbk-A, Swedish Match, Ubs N, Unicredit Ital, Unidankmark-A, Xiosbank, and DJ E STOXX BANK P.

PRODUITS DE BASE

Table of commodity stock prices including Aceralia, Acerinox R, Aluminium Grec, Anglo American, Arjo Wiggins Ap, Assidomains Ab, Bekaert, Billiton, Boehler-Uddehol, Bunzl Plc, Corus Group, Elval, Ispat Internati, Johnson Matthey, Mayr-Melnhof Ka, Metsae-Serla-B, Holmen-B, Outokumpu, Pechiney-A, Rautaruukk K, Rio Tinto, Sidenor, Silver & Baryte, Smurfit Jeffers, Stora Enso-A, Stora Enso-R, Svenska Cellulo, ThyssenKrupp, Union Miniere, Upm-Kymmene Cor, Usinor, Viohalco, Voest-Alpine St, and DJ E STOXX BASI P.

CHIMIE

Table of chemical stock prices including Air Liquide/RM, Akzo Nobel NV, Basf Ag, Bayer Ag, Boc Group Plc, Celanese N, Ciba Spec Chem, Clariant N, Degussa-Huels, Dsm, Ems-Chem Hold A, Ici, Kemira, Laporte, Lonza Grp N, Rhodia, Solvay, Tessenderlo Che, and DJ E STOXX CHEM P.

CONGLOMÉRATS

Table of conglomerate stock prices including Ccip/RM, Christian Dior, Dieteren Sa, Azeo, Gbl, Gevaert, Hagemeyer Nv, Inchcape, Investor-A, Investor-B, Mytilineos, Nyrsk Hydro, Unaxis Hldg N, Orkla, Sonae Sgps, Tomkins, E.on Ag, and DJ E STOXX CONG P.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of telecommunications stock prices including Eircom, British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, E.Biscom, Energis, Equant Nv, Europolitan Hld, France Telecom, Hellenic Tele, Helsteleph E, Koninklijke Kpn, Libertel Nv, Mannesmann N, Mobilcom, Panafon Helleni, Portugal Teleco, Sonera, Swisscom N, Tele Danmark-B, Telecel, Telecom Italia, Telecom Italia, Telefonica, Tim, Tiscali, Vodafone Teleco, Versafone Airtoou, and DJ E STOXX TCOM P.

CONSTRUCTION

Table of construction stock prices including Acciona, Aktor Sa, Uponor-A, Aumar R, Acesa R, Blue Circle Ind, Bouygues/RM, Bpb, Buzzi Unicem, Crh Plc, Cimpor R, Colas/RM, Grupo Dragados, Ferrovial Agrom, Fcc, Groupe Gtm, Grupo Ferrovial, Hanson Plc, Heidelberger Ze, Hell.Technodo.R, Heracles Genl R, Hochtief Essen, Holderbank Fina, Imerys/RM, Italcementi, Lafarge/RM, Mchanki Rec, Pilkington Plc, Rmc Group Plc, Saint Gobain/R, Skanska-B, Taylor Woodrow, Technip/RM, Titan Cement Re, Wienerb Baustof, Williams, and DJ E STOXX CNST P.

CONSOMMATION CYCLIQUE

Table of cyclical consumption stock prices including Accor/RM, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, Air Fce, Air Tours Plc, Alitalia, Austrian Airlin, Autogrill, B&G Olfusen, Benetton Group, British Airways, Bulgari, Club Med/RM, Compass Grp, and DJ E STOXX FINS P.



Table of stock prices under 'ALIMENTATION ET BOISSON' including Dt.Lufthansa N, Electrolux-B, Emv.Tv & Merchan, Emi Group, Endemol Enter, Euro Disney/RM, Granada Group, Hermes Intl, Hpi, Klm, Hilton Group, Lvmh/RM, Medion, Moulinex/RM, Persimmon Plc, Preussag Ag, Rank Group, Rynair Hldgs, Saigroup N, Sas Danmark As, Seb/RM, Sodekho Allianc, Tele Pizza, The Swatch Grp, Ciba Spec Chem, Volvo-A, Volvo-B, Wwww Uk Units, Wilson Bowden, Wm-Data-B, Wolford Ag, and DJ E STOXX CYC GO P.

PHARMACIE

Table of pharmaceutical stock prices including Altana Ag, Astrazeneca, Aventis/RM, Bb Biotech, Glaxo Wellcome, Novartis N, Novo Nordisk B, Orion B, Qiagen Nv, Roche Holding, Roche Holding G, Sanofi Synthela, Schering Ag, Smithkline Beech, Ucb, and DJ E STOXX HEAL.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of equipment stock prices including Abb N, Adecco N, Alstom, Alusuisse Grp N, Assa Abloy-B, Assoc Br Ports, Atlas Copco-A, Atlas Copco-B, Attica Entr Sa, Baa, Bba Group Plc, Brisa Auto-Estr, Cir, and DJ E STOXX EQUIP P.

LA COMMUNAUTÉ DU MONDE. LE NOUVEAU SITE DU MONDE VOUS INVITE DANS SA COMMUNAUTÉ: PARTICIPEZ AUX FORUMS, RECEVEZ LES NEWSLETTERS ET CRÉEZ VOTRE MAIL GRATUIT. tout.lemonde.fr

ÉNERGIE

Table of energy stock prices including Bg, Bp Amoco, Burmah Castrol, Cepsa, Coflexip/RM, Dordtsche Petro, Eni, Enterprise Oil, Hellenic Petrol, Lasmo, Omv Ag, Petroleum Geo-S, Repsol, Royal Dutch Co, Saipem, Shell Transp, Total Fina Elf/, Ifil, Imi Plc, Indra Sistemas, Ind.Vaerden-A, Iss, Kinnevik-B, Koebenhavn Luft, Kone B, Legrand/RM, Linde Ag, Man Ag, Mgn Technologies, Metra A, Meso, Morgan Crucible, Netcom-B, Exel, Nkt Holding, Ocean Group, Partek, Peninsorient.S, Premier Farnell, Railtrack, Randstad Holdin, Ratina-A, Ratina-B, Rentokil Initia, Rexam, Rexel/RM, Rhi Ag, Rieter Hldg N, Dresdner Tiger, Saurer Arbon N, Schneider Elect, Seat-Pagine Gia, Securicor, Securitas-B, Sgl Shanko, Shanks Group, Sidel/RM, Invensys, Singulus Techno, Skf-B, Sphus Berend, Sulzer Prt.Sa1, T.J.Group Plc, Tomra Systems, and DJ E STOXX ENGY P.

SERVICES FINANCIERS

Table of financial services stock prices including 3i, Almannj, Alpha Finance, Amvescap, Bhw Holding Ag, Bpi R, British Land Co, Canary Wharf Gr, Heracles Shoppin, Close Bros Grp, Compart, Cobepa, Consors Disc-Br, Corp Fin Alba, Cs Group N, Depfa-Bank, Direkt Anlag B, Eurafrance/RM, Fortis (B), Fortis (NL), Gecina/RM, Givm, Hamneron, Ing Groep, RealDankmark, Land Securities, Liberty Intl, Marschollek Lau, Mediobanca, Mepec Plc, Metrovacasa, RealDankmark, Rodamco Cont. E, Rodamco North A, Schroders, Simco N/RM, Slough Estates, Unibal/RM, Vallehermoso, Wcm Beteiligun, Woolwich Plc, and DJ E STOXX FINS P.

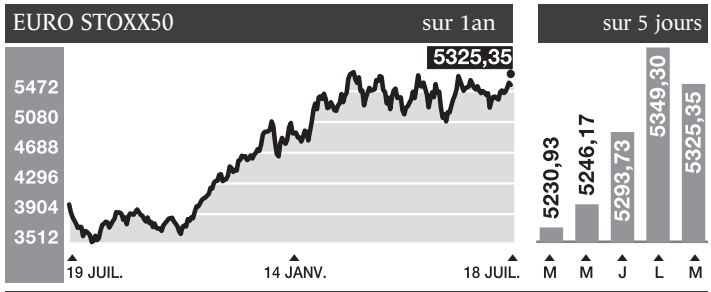


Table of stock prices under 'VA TECHNOLOGIE' including Va Technologie, Vedor Nv, and DJ E STOXX IND GO P.

ASSURANCES

Table of insurance stock prices including Aegis Group, Aegon Nv, Agf/RM, Allianz Ass, Allianz N, Allied Zurich, Asr Verzekering, Axa/RM, Baloise Hldg N, Britannic, Cgnu, Cnp Assurances, Corp Mapfre R, Ergo Versicheru, Ethniki Gen Ins, Euler, Codan, Fortis (B), Generali Ass, Generali Hld Vi, Interam Hellen, Irish Life & Pe, Fondaria Ass, Legal & General, Mediolanum, Muench Rueckver, Norwich Union, Unilever, Prudential, Ras, Royal Sun Allia, Sampo-A, Swiss Re N, Seguros Mundial, Skandia Insuran, Storebrand, Sun Lf & Prov H, Swiss Life Reg, Topdanmark, Zurich Allied N, and DJ E STOXX INSU P.

SERVICES COLLECTIFS

Table of collective services stock prices including Aem, Anglian Water, British Energy, Centrica, Edison, Electrabel, Electric Portug, Endesa, Enel, Eon, Evn, Fortum, Gas Natural Sdg, Iberdrola, Italgas, National Grid G, National Power, Oesterelekt, Powergen, Scottish Power, Severn Trent, Suez Lyon Eau/, Sydkraft-A, Sydkraft-C, Thames Water, Fenosa, United Utilitie, Viag, Vivendi/RM, and DJ E STOXX TECH P.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of consumer goods stock prices including Ahold, Altadis-A, Athens Medical, Avis Europe, Austria Tabak A, Beiersdorf Ag, Bic/RM, Brit Amer Tobac, Casino Gp/RM, Cfr Units-A, Delhaize, Essilor Intl/R, Colruyt, Freserve, Fresenius Med C, Gallaher Grp, Gib, Givaudan N, Imperial Tobacc, Jeronimo Martin, Kesko-B, L'oreal/RM, Morrison Superm, Henkel KgaA VZ, Reckitt Benckis, Safeway, Sainsbury J. Pl, Smith & Nephew, Stagecoach Hldg, Terra Networks, Tesco Plc, Tnt Post Groep, T-Online Int, World Online In, and DJ E STOXX N CY G P.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of distribution stock prices including Ava Allg Hand.G, Boots Co Plc, Buhrmann Nv, Carrefour/RM, Casto.Dubois/R, Centros Comer P, Continente, Dixons Group, Gehe Ag, Great Univ Stor, Gucci Group, Hennes & Maurit, Karstadt Quelle, Kingfisher, Marks & Spencer, Metro, Next Plc, Pinaul Print/, Valora Hldg N, Vindex Kbb Nv, Whx Smith, Wolsley Plc, and DJ E STOXX RETL P.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of high technology stock prices including Alcatel/RM, Altec Sa Reg, Asm Lithography, Baan Company, Barco, Bookham Technol, Spirent, Bae Systems, and DJ E STOXX TECH P.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

18/07 10h09 Cours en euros % Var. 17/07

AMSTERDAM

Table of Amsterdam stock prices including Airspray Nv, Antonov, C/Tac, Cardio Control, Ccs, Hitt Nv, Innoconcepts Nv, Nedgraphics Hold, Sophieon, Prolion Holding, Ring Rosa, Ring Rosa Wt, Ucc Groep Nv, and DJ E STOXX AMST P.

BRUXELLES

Table of Brussels stock prices including Arthur, Envelop Hld Ct, Fardem Belgium B, Internco Hld, Intl Brachyther B, Link Software B, Payton Planar, Accentis, and DJ E STOXX BRUX P.

FRANCFORT

Table of Frankfurt stock prices including United Internet, Aixtron, Augusta Technologie, Bb Biotech Zt-D, Bb Medtech Zt-D, Bertrandt Ag, Beta Systems Softwa, Ce Computer Equipme, Ce Consumer Electro, Cemit Systemhaus, Drillisch, Edel Music, Elsa, Em.Tv & Merchandi, Euromicron, Graphisoft Nv, Hoff & Wessel, Hunzinger Informat, Infomatec, Intershop Communica, Kinowelt Medien, Lhs Group, Lintec Computer, and DJ E STOXX FRANK P.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

L'action France Télécom était en légère hausse de 0,19 %, à 159,2 euros, mardi matin 18 juillet, dans l'attente de la fixation du prix définitif de l'introduction en Bourse de Wanadoo. L'offre aurait été sursouscrite 16 fois par les institutionnels et 4,5 fois par les particuliers. (Lire p. 14)
L'action STMicroelectronics gagnait 2,29 %, à 73,65 euros, mardi matin. Le groupe a dévoilé son résultat net au premier semestre, de 574,9 millions de dollars, contre 227,6 millions. Son chiffre d'affaires affiche une progression de 55,4 %, à 3,58 milliards de dollars.
L'Oréal, qui cédait 2,83 %, à 82,5 euros en Bourse mardi matin, a annoncé un chiffre d'affaires en hausse de 14,5 % au premier semestre, à 6,15 milliards d'euros.
L'action M 6 perdait 1,47 %, à 70,4 euros, mardi matin, bien que le groupe ait annoncé que son chiffre d'affaires avait progressé de 21 % au premier semestre, à 377,3 millions d'euros.
Le cours de Bourse de Rexel gagnait 1,04 %, à 87,4 euros, mardi matin. La société a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de 24,8 % au premier semestre, à 3,265 milliards d'euros.
L'action Moulinex progressait de 0,2 %, à 5,05 euros, mardi en début de séance, au lendemain de l'annonce de la signature d'un accord exclusif de distribution d'électro-ménager en Corée du Sud avec Samsung.

Table of French stock market values with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 18 JUILLET Cours relevés à 9 h 57

Liquidation : 27 juillet

Table of monthly settlement data for France, including columns for previous price, current price, and percentage change.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 17 JUILLET

Cours relevés à 18 h 07

Table of new market values with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of company values with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market values with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLS
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3;
■ coupon détaché;
● droit détaché;
contrat d'animation;
o = offert;
d = demandé;
† offre réduite;
‡ demande réduite;
◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1)

Lundi daté mardi: % variation 31/12; Mardi daté mercredi: montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi: paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi: compensation; Vendredi daté samedi: nominal.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 17 juillet

Table of SICAV and FCP values with columns for issuer names, previous price, current price, and percentage change.

CAISSE D'ÉPARGNE

Table of Caisse d'Épargne values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

Fonds communs de placements

Table of common funds values with columns for fund names, previous price, current price, and percentage change.

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT

Table of Banque Populaire Asset Management values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

CDC Asset Management

Table of CDC Asset Management values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

Sicav en ligne

Table of online SICAV values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

CRÉDIT AGRICOLE

Table of Crédit Agricole values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

CL CREDIT LYONNAIS

Table of Crédit Lyonnais values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

www.clamdirect.com

Table of Clamdirect values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

SECOND MARCHÉ

MARDI 18 JUILLET

Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of second market values with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

AMÉRIQUE DE ROTHSCHILD

Table of Améric de Rothschild values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

LEGAL & GENERAL BANK

Table of Legal & General Bank values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

LA POSTE

Table of La Poste values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

Sicav Info Poste

Table of Info Poste SICAV values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

Fonds communs de placements

Table of common funds values with columns for fund names, previous price, current price, and percentage change.

SG ASSET MANAGEMENT

Table of SG Asset Management values with columns for product names, previous price, current price, and percentage change.

Fonds communs de placements

Table of common funds values with columns for fund names, previous price, current price, and percentage change.

LÉGENDE

★ Stars frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

TOUR DE FRANCE La 16^e étape devait conduire le peloton à travers les Alpes, de Courchevel à Morzine (197 km), mardi 18 juillet. ● L'AMÉRICAIN LANCE ARMSTRONG

(US Postal) semble en route pour un deuxième succès final consécutif. ● SES POURSUIVANTS se disputent les deux autres places du podium et les maillots distinctifs. ● UN PRE-



MIER BILAN STATISTIQUE démontre le net ascendant des coureurs de équipes espagnoles. ● CÔTÉ MÉDICAL, le laboratoire de Châtenay-Malabry, qui a contrôlé 60 échantillons

d'urine depuis le départ, constate que « des traces de corticoïdes, de salbutamol et de ventoline ont été identifiées sur une quantité non négligeable d'échantillons ».

Sur la Grande Boucle, les concurrents ne se disputent plus que des accessits

A quelques jours de l'arrivée à Paris, la victoire finale semble être promise au maillot jaune américain, Lance Armstrong (US Postal), ses poursuivants ne se disputent plus que les deux autres places du podium. Mais l'analyse statistique de la course livre d'autres leçons

COURCHEVEL (Savoie)
de notre envoyé spécial

Le Tour de France touche à sa fin. Mardi 18 juillet, après la journée de repos observée la veille à Courchevel (Savoie), le peloton devait entamer sa dernière semaine de course. Sauf accident, l'Américain Lance Armstrong (US Postal) devrait décrocher, dimanche 23 juillet, à Paris, son deuxième succès d'affilée.

Les étapes à venir et tout particulièrement la dernière en montagne, mardi entre Courchevel et Morzine, puis le contre-la-montre individuel entre Fribourg (Allemagne) et Mulhouse, vendredi 21 juillet, devraient juste permettre de distribuer les accessits.

On dénombrait à Courchevel quatre coureurs espagnols dans les dix premiers et neuf dans les vingt premiers

Car, au sortir des grandes étapes alpines, Lance Armstrong peut se targuer d'avoir nettement conforté la position qui était la sienne au soir du 10 juillet, lorsqu'il avait dominé ses rivaux potentiels dans les Pyrénées, au sommet d'Hautacam.

Quatre coureurs peuvent prétendre aux places d'honneur. L'Allemand Jan Ullrich (Telekom) et

l'Espagnol Joseba Beloki (Festina) tout d'abord, qui, mardi au départ de l'étape, étaient respectivement deuxième (à 7 min 26 s) et troisième (à 7 min 28 s). Le Français Christophe Moreau (Festina) et l'Espagnol Roberto Heras (Kelme) ensuite, classés aux quatrième et cinquième rangs (à 8 min 22 s et à 8 min 25 s).

Aux deux tiers du parcours, le Tour de France a d'ores et déjà livré quelques enseignements. Hormis le survol de la compétition par Lance Armstrong, il semble que la Grande Boucle doive se décliner, en 2000, avec un fort accent espagnol. Au soir de l'arrivée à Courchevel, les trois équipes espagnoles en lice – elles n'emploient pas que des coureurs de la péninsule – occupaient quatre des dix premières places du classement général et huit des vingt premières. On dénombrait, par ailleurs, quatre coureurs espagnols dans les dix premiers et neuf dans les vingt premiers. Une performance d'autant plus impressionnante que les coureurs espagnols ne représentent que 15,3 % du peloton encore en course.

Ces chiffres témoignent aussi d'une belle endurance : au sortir des Pyrénées, les coureurs d'équipes espagnoles se comptaient déjà trois dans les dix premiers et neuf dans les vingt premiers, les coureurs espagnols figurant à cinq dans les dix premiers et à neuf dans les vingt premiers.

L'équipe Kelme est à ce titre très en vue : trois coureurs dans les dix premiers, quatre dans les vingt premiers, des coureurs disposant de belles facultés de ré-

cupération, comme Santiago Botero, ou Javier Ochoa tous les jours, ou presque, aux avant-postes depuis les Pyrénées.

Même si elle occupe la tête du classement par équipes, Banesto ne compte que deux coureurs dans les vingt premiers, son chef de file, le Suisse Alex Zülle, qui était l'un des favoris du Tour de France, se classant 37^e. Deux coureurs dans les vingt premiers, c'est aussi le score de ONCE, l'autre grosse armada espagnole, où le Français Laurent Jalabert et l'Espagnol Abraham Olano se sont écroulés dans les Alpes (40^e à 59 min 52 s et 57^e à 1 h 19 min).

Les équipes italiennes (21,1 % des coureurs en course) placent pour leur part deux coureurs dans les dix premiers et cinq dans les vingt premiers, les coureurs italiens (17,5 % du peloton) se comptant à un dans les dix premiers et deux dans les vingt premiers. Le contingent italien a jus-

qu'à présent été le plus affecté par les abandons : Mapei a perdu quatre de ses coureurs, tout comme Saeco et Vini Caldirola.

Le cas de cette dernière équipe rappelle que les formations transalpines sont, à ce jour, celles dont le nom reste accolé à des soupçons de dopage : au matin du départ du Tour de France, le 1^{er} juillet, au Futuroscope, un coureur de Vini Caldirola et un coureur de Polti ont été exclus pour hémocritocite supérieure au seuil de 50 %, au-delà duquel on suspecte une prise d'érythropoïétine (EPO). Un coureur de l'équipe néerlandaise Farm Frites avait fait l'objet de la même sanction.

Les cas de Vini Caldirola et Farm Frites révèlent aussi les limites du système de participation aux grands tours : sélectionnées d'office, compte tenu de leurs rangs dans le classement mondial, ces formations n'ont quasiment pas fait parler d'elles lors de la

Grande Boucle. Elles y sont, il est vrai, venues sans les têtes d'affiche qui, du fait de leur capital points, leur ont permis d'obtenir cette sélection automatique.

La pertinence du choix de la Société du Tour de France pour l'attribution des trois invitations qu'elle délivre chaque année reste pour sa part sujette à caution. Hormis Kelme, on n'a quasiment pas vu l'équipe danoise Memory Card. Bonjour, elle, s'est fait remarquer par l'intermédiaire de Didier Rous : présent dans plusieurs échappées, il a créé un petit malaise en s'en prenant à Xavier Jan (La Française des Jeux), à qui il a reproché sa tactique de course avant de faire grief de ses positions contre le dopage.

Hormis Didier Rous, les Français les plus en vue sont Christophe Moreau, ainsi que les coureurs de l'équipe italienne Polti, Richard Virenque (7^e à 9 min 57 s) et Pascal Hervé (13^e à 14 min 40 s).

Ces coureurs ont tous appartenu à l'équipe Festina qui, en 1998, avait été exclue du Tour de France. Les deux premiers ont reconnu avoir utilisé des produits interdits dans le cadre d'un système institutionnalisé au sein de l'équipe. Ils ont purgé une peine de suspension, tout comme Pascal Hervé, par solidarité.

Festina est une équipe qui se remet à briller. En 1999, elle avait opté pour un encadrement strict, avec notamment la venue d'une médecin étrangère au cyclisme, Claire Condemine. La formation n'avait guère obtenu de résultats. En 2000, Claire Condemine est repartie. Sur ce Tour de France, où un encadrement (directeur sportif, médecin) totalement espagnol a été imposé, Festina classe deux coureurs dans les dix premiers (trois dans les vingt premiers) et peut rêver d'un podium.

Philippe Le Cœur

Lance Armstrong distribue bons et mauvais points à ses concurrents

COURCHEVEL
de notre envoyé spécial

Lance Armstrong est un « patron » malgré lui. « Le temps des patrons, souligne-t-il, c'était vrai au temps de Bernard Hinault. Cela n'existe plus aujourd'hui. » Le coureur de l'US Postal dit vrai. Le rôle de boss du peloton ne lui sied pas. Au contraire, il est au centre d'une multitude de malentendus. Veut-il régenter la course ? Ses manières sont jugées brutales, inadaptées. Veut-il creuser des écarts ? On l'accuse aussitôt de vouloir humilier ses adversaires. Veut-il offrir une victoire d'étape, cadeau du roi à l'un de ses dauphins ? Il se trompe de client : Marco Pantani (Mercatone Uno) n'a pas apprécié d'entendre ou de lire partout que le maillot jaune du Tour de France lui avait généreusement accordé son succès au mont Ventoux, le 13 juillet.

« Les gens pensent que Marco Pantani est le meilleur grimpeur », avait expliqué Lance Armstrong après son geste. Le fier Italien a fait connaître son mécontentement. Il a crânement repoussé les tentatives de séduction, maladroites, de son adversaire, et il est allé se chercher une victoire en solitaire à Courchevel, le 16 juillet. On ne joue pas avec l'honneur d'un ancien vainqueur du Tour !

Cette fois, c'est Lance Armstrong qui a pris la mouche. L'Américain a profité de la jour-

née de repos, octroyée lundi 17 juillet, pour tenter de mettre les choses au point. « Je suis déçu par les propos et par les actes de Marco Pantani, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse. Je pensais lui faire un cadeau au mont Ventoux. Je le regrette aujourd'hui. »

N'étaient-ils prononcés par un futur double vainqueur du Tour de France, ces propos relèveraient sans doute de la mesquinerie. Au mieux, d'une incompréhension de fond entre le Texan Lance Armstrong et les mœurs en vigueur dans le cyclisme européen, que, dans son ouvrage, *Il n'y a pas que le vélo dans la vie* (Ed. Albin Michel), il avoue avoir eu du mal à assimiler. Ce fossé culturel ne l'aide pas à se forger une grande popularité auprès du public français. Il le sait, et il affecte un certain détachement : « Le Tour de France n'est pas un concours de popularité. »

« RESPECT » ET « SURPRISE »

Décontenancé par « l'attitude » de son confrère italien, l'Américain s'est retourné vers son dauphin du classement général, pour lui témoigner sa gratitude. Aux yeux du maillot jaune, Jan Ullrich (Telekom) saurait se comporter plus honorablement en course. Lance Armstrong éprouve « beaucoup de respect » pour le coureur allemand, mais il ne peut cacher sa « surprise » devant l'écart qu'il a creusé sur Jan Ullrich (7 min 22 s après

15 étapes). Le coureur de l'US Postal ne veut pas donner de leçon, mais il estime, prudent, que son dauphin « pourrait peut-être avoir une meilleure préparation pendant l'hiver ». Lui qui se cantonne depuis l'automne à une discipline de fer en matière de diététique ne comprend pas les écarts de poids que l'Allemand s'accorde en début de saison.

Mais que Lance Armstrong se rassure. Jan Ullrich a retenu la leçon. Alors que sa deuxième place se trouvait en danger au soir de la 15^e étape, il envisageait déjà quelques améliorations dans sa préparation pour le prochain Tour de France. Il est prêt à se sacrifier davantage pour retrouver cette première place qui lui était promise pour une éternité au soir de sa première victoire dans le Tour, en 1997. « Mais à condition, précise-t-il, de ne pas perdre le plaisir de s'entraîner et de courir. »

Lance Armstrong assure qu'il le voit tout à fait capable de s'imposer dans le contre-la-montre du 21 juillet, entre Fribourg (Allemagne), sa ville d'adoption, et Mulhouse (Haut-Rhin). Sans doute s'agit-il d'un coup de pouce du maître du moment, pour aider son poursuivant immédiat à retrouver une motivation à la hauteur de son talent, et un adversaire à sa mesure pour 2001.

Eric Collier

Les audiences de la télévision subissent une « légère érosion »

EN ENDOSSANT le maillot jaune dès la 10^e étape sur les hauteurs de Lourdes-Hautacam, Lance Armstrong (US Postal) n'a pas seulement « assommé » le 87^e Tour de France. Il aurait également causé d'importants écarts dans les courbes d'audience de France Télévision, qui, chaque jour, diffuse avec de gros moyens de direct les étapes de cette édition 2000.

Avec une moyenne quotidienne de 3 168 600 téléspectateurs pour la première semaine, le service des études de France 2 reconnaît avoir réalisé « une petite semaine » au regard des scores de 1999.

« Le Tour a démarré alors que la France s'apprêtait à disputer la finale de l'Euro 2000, et il est difficile de passer d'une compétition riche en émotions aux premières étapes du Tour, qui n'offraient guère de difficultés et encore moins de suspense », rappelle Frédéric Assayag, chargé des études sports à France Télévision.

La moyenne d'audience s'est nettement redressée la deuxième semaine avec 5 228 190 téléspectateurs qui se sont passionnés, comme les autres années, pour les grandes étapes de montagne. La meilleure audience a, pour l'instant, été décrochée le dimanche 16 juillet lors de l'étape Briançon-Courchevel, qui a mobilisé 6 337 200 téléspectateurs avec une part d'audience de 54,3 %. Viennent ensuite Draguignan-Briançon le 15 juillet avec 5 756 290 téléspectateurs (56,8 % de part d'audience) et Dax - Lourdes-Hautacam le 10 juillet avec un public de 5 281 00 personnes (53,8 % de part d'audience).

En revanche, le mythe mont Ventoux, qui, jeudi 13 juillet, a pourtant accueilli sur ses pentes plus de 300 000 passionnés, n'a mobilisé que 4 594 470 téléspectateurs (50,6 % de part d'audience). « Cette année, nous sommes

confrontés à un phénomène mécanique d'audience, explique Patrick Chêne, ex-directeur des sports de France Télévision et commentateur des étapes en direct. Les arrivées d'étape ont lieu beaucoup plus tôt que les années précédentes. Il aurait suffi que les coureurs franchissent la ligne vers 17 h 30 au lieu de 16 h 30 comme ce fut le cas au mont Ventoux pour gagner automatiquement 1 million de téléspectateurs. »

PAS D'« EFFET ARMSTRONG »

Patrick Chêne en veut pour preuve les deux étapes Draguignan-Briançon et Briançon-Courchevel (16 juillet), qui ont réalisé les meilleures parts d'audience du Tour en se terminant autour de 18 heures. Bien que diffuseur-hôte de la compétition, France Télévision n'a pu que se plier aux décisions de l'organisation du Tour de France, qui, en 2000, a décidé de faire arriver les grandes étapes de montagne un peu plus tôt pour le confort des coureurs.

Reste l'« effet Armstrong ». La domination du coureur américain sur l'épreuve a-t-elle une influence sur l'audience ? « La configuration du Tour depuis Hautacam et le manque de suspense peuvent expliquer cette légère érosion », estime-t-on au service des études de France Télévision, qui souligne que la part d'audience de cette édition (52,6 %) est déjà légèrement en deçà de celle de 1999 (54,4 %).

« Il n'y a pas d'effet Armstrong », affirme de son côté Patrick Chêne. Miguel Indurain a dominé la course de la même manière pendant cinq ans, et les audiences ont toujours été excellentes. L'intérêt du Tour ne se justifie d'ailleurs pas par son audience. Il manque peut-être, cette année, l'exploit d'un coureur français pour faire vibrer les foules et bien sûr les téléspectateurs... »

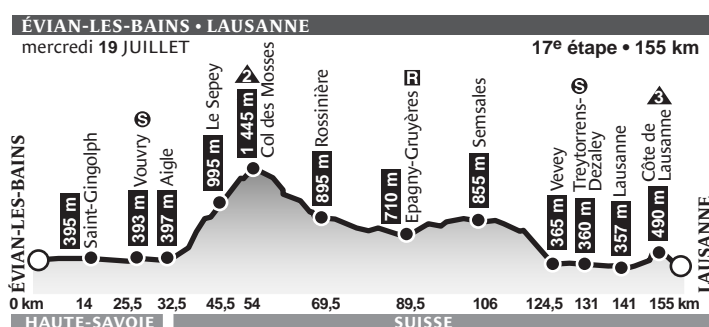
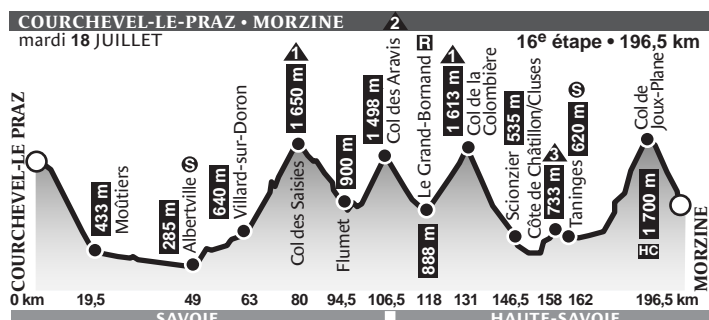
Daniel Psenny



« Une cote qui m'aïlle »

A défaut de pouvoir se mesurer à des rivaux, qui semblent résignés à le voir emporter une deuxième victoire consécutive à Paris, le maillot jaune

Lance Armstrong (US Postal) a utilisé la journée de repos à Courchevel, lundi 17 juillet, pour prendre la mesure de la dernière chose qui lui résiste : sa bicyclette Trek en carbone. L'Américain, qui ne connaît plus aucun problème avec les côtes, ne veut pas s'en voir poser par les côtes : les données extrêmement précises qui servent à régler son matériel.



Nombre de prescriptions médicales valident l'usage de corticoïdes, de salbutamol et de ventoline

Des coureurs traiteraient des pathologies chroniques

COURCHEVEL
de notre envoyé spécial

Depuis le 1^{er} juillet, date du départ de ce 87^e Tour de France, le Laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD) de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) a contrôlé 60 échantillons d'urine. Au matin du 18 juillet, tandis que le peloton devait s'élancer de Courchevel en direction de Morzine pour la 16^e étape de l'épreuve, aucun test pratiqué n'avait officiellement révélé la présence de substances illicites.

C'est en tout cas ce qu'affirme l'Union cycliste internationale (UCI), relayée par Jacques de Ceaurriz, directeur du laboratoire. « Je ne devrais

coureurs engagés sur le Tour disposeraient de prescriptions médicales visant les corticoïdes, le salbutamol et la ventoline. A tel point que, lors de la visite médicale obligatoire précédant le départ de l'épreuve, le médecin de l'UCI a eu cette réflexion à l'endroit d'un coureur de La Française des Jeux qui ne lui fournissait aucune ordonnance justifiant la prise de médicaments proscrits : « Vous êtes l'un des rares à n'afficher aucune maladie. »

Complaisances coupables, vrais-faux certificats ? Le nombre d'athlètes atteints de pathologies chroniques devrait en tout cas alerter les autorités sanitaires. « S'agissant des corticoïdes, nous ne sommes pas en mesure de faire la part entre les usages à objet réellement thérapeutique et les autres », concède Jacques de Ceaurriz.

Reste que, pour la première fois dans l'histoire de la lutte antidopage, la présence éventuelle de corticoïdes est systématiquement recherchée à l'occasion d'une épreuve. Les échantillons d'urine analysés sont prélevés chaque soir à l'arrivée de l'étape sur 4 coureurs : le porteur du maillot jaune, le vainqueur de l'étape et deux autres tirés au sort. Une fois recueilli, l'échantillon est versé dans deux flacons, A et B, puis expédié par avion spécial vers le laboratoire. Dès réception, les biologistes de Châtenay procèdent aux analyses sur le flacon A : en plus des corticoïdes, ils explorent la présence éventuelle des traces d'anabolisants et d'amphétamines.

C'est le reliquat de ce flacon qui est ensuite congelé en attente de la validation du test de l'érythropoéitine (EPO), envisagé dans les trois ou quatre mois à venir. Le flacon B est lui aussi congelé, mais il ne sert qu'en cas de contre-expertise. « En ce qui concerne le test EPO, nous attendons une deuxième réponse du Comité international olympique à la fin du mois de juillet. Une équipe du laboratoire de Barcelone est restée une semaine avec nous début juillet afin d'apprendre à dupliquer notre méthode, et, cette semaine, c'est le tour d'une équipe du laboratoire australien », souligne Jacques de Ceaurriz.

Le fait qu'un seul laboratoire dans le monde serait en mesure de mettre en œuvre cette méthode avait pesé dans la décision de l'ajourner. C'est donc sur cet aspect que les chercheurs français concentrent désormais leurs efforts. « Une fois ce travail terminé, nous allons nous réunir à Lausanne avec le CIO, afin d'élaborer une stratégie en vue des Jeux olympiques de Sydney, explique Jacques de Ceaurriz. Je pense qu'après les Jeux les instances sportives devraient adopter une mesure définitive concernant le test EPO. Et d'ici à 2001 nous aurons transféré notre technique à tous les laboratoires accrédités. »

La présence de PFC détectable dans le sang

L'EPO n'est pas le seul produit utilisé pour favoriser l'oxygénation du sang. Depuis quelques années le perfluorocarbène (PFC) a fait son apparition. En mai 1998, l'Union cycliste internationale (UCI) avait alerté les directeurs sportifs des équipes du risque grave qu'encouraient ceux qui usaient de cette substance. A cette époque, le coureur suisse de la Française des jeux, Mauro Gianetti, avait été victime d'un empoisonnement au PFC qui avait failli lui coûter la vie (*Le Monde* du 8 octobre 1998). Depuis, l'institut médico-légal de Lausanne (Suisse) a mis au point une méthode de détection du PFC dans le sang. Cette méthode est expérimentée en grandeur nature, durant le 87^e Tour de France. Tous les échantillons prélevés lors des contrôles sanguins, notamment celui au Futuroscope, qui concernait les 180 engagés, devraient faire l'objet d'une recherche de cette substance.

pas livrer ce genre d'informations, a-t-il déclaré au *Monde* lundi 17 juillet au matin, mais non, il n'y a pas eu de contrôles positifs. »

Pas de contrôle positif donc, mais « des traces de corticoïdes, de salbutamol et de ventoline ont été identifiées sur une quantité non négligeable d'échantillons », a précisé Jacques de Ceaurriz. Tous ces produits, inscrits sur les listes des substances interdites à la consommation chez les sportifs, peuvent bénéficier d'une dérogation pour raison thérapeutique. Celle-ci doit préalablement être signalée aux instances et figurer dans un livret de santé fourni par l'UCI en début de saison.

Pour l'heure aucun chiffre n'a été donné, mais plusieurs sources attestent qu'un nombre important de

Yves Bordenave

CLASSEMENTS

- **Classement général**
1. Lance Armstrong (EU/USP), 66 h 38 min 9 s ; 2. Ulrich (All./TEL), à 7 min 26 s ; 3. Beloki (Esp./FES), à 7 min 28 s ; 4. Moreau (Fr./FES), à 8 min 22 s ; 5. Heras (Esp./KEL), à 8 min 25 s ; 6. Pantani (It./MER), à 9 min 3 s ; 7. Virenque (Fr./PLT), à 9 min 57 s ; 8. Botero (Col./KEL), à 10 min 19 s ; 9. Escarain (Esp./KEL), à 12 min 27 s ; 10. Mancebo (Esp./BAN), à 12 min 43 s ; 11. Beltran (Esp./MAP), à 12 min 44 s ; 12. Nardello (It./MAP), à 13 min 34 s ; 13. Hervé (Fr./PLT), à 14 min 40 s ; 14. Ochoa (Esp./KEL), à 15 min 23 s ; 15. Van de Wouwer (Bel./LOT), à 16 min 26 s ; 16. Luttenberger (Aut./ONC), à 19 min 41 s ; 17. Jimenez (Esp./BAN), à 21 min 7 s ; 18. Casas (Esp./FES), à 23 min 21 s ; 19. Serrano (Esp./ONC), à 27 min 31 s ; 20. Boogerd (Pb./RAB), à 27 min 44 s ; etc.
- **Classement par points**
1. Erik Zabel (All./TEL), 214 pts ; 2. Vainsteins (Let./VIN), 110 ; 3. Dekker (Pb./RAB), 105 ; 4. McEwen (Aus./FAR), 94 ; 5. Magnien (Fr./FDJ), 92 ; etc.
- **Classement de la montagne**
1. Santiago Botero (Col./KEL), 296 pts ; 2. Ochoa (Esp./KEL), 249 ; 3. Virenque (Fr./PLT), 180 ; 4. Mattan (Bel./COF), 158 ; 5. Hervé (Fr./PLT), 144 ; 6. Armstrong (EU/USP), 142 ; 7. Jimenez (Esp./BAN), 110 ; 8. Pantani, (It./MER), 94 ; 9. Beloki (Esp./FES), 85 ; 10. Pascual Llorente (KEL) et Heras (Esp./KEL), 78 ; etc.
- **Classement des jeunes**
1. Francisco Mancebo (Esp./BAN) ; 66 h 50 min 52 s ; 2. Trentin (It./VIN), à 19 min ; 3. Niremann (All./RAB), à 22 min 42 s ; 4. Canada (Esp./ONC), à 49 min 13 s ; 5. Millar (GB/COF), à 1 h 25 min 44 s ; etc.

Aux Etats-Unis, le saut en longueur masculin cherche ses marques

Melvin Lister est premier des sélections olympiques avec un bond moyen de 8,32 m

Depuis la retraite de Carl Lewis, après les Jeux olympiques d'Atlanta, en 1996, le saut en longueur américain subit une crise des vocations et

des talents. Lundi 17 juillet, à Sacramento (Californie), lors des sélections pour les JO de Sydney (15 septembre-1^{er} octobre), les trois athlètes re-

tenus sont respectivement retombés à 8,32 m, 8,14 m et 8,11 m. Bien trop près de la planche d'appel pour soulever les foules.

SACRAMENTO (Etats-Unis) de notre envoyé spécial

Les Cubains peuvent dormir tranquille. Les sauteurs en longueur américains ne sont pas près de menacer leur suprématie. Champion du monde en titre et leader incontesté de la discipline, grâce à un bond de 8,65 m, réalisé le 3 juin, Ivan Pedroso semble bien seul au-delà de la marque symbolique des 8,50 m. Depuis peu, le jeune Luis Felipe Mélez, un nouveau sauteur cubain de seulement vingt ans, tente de lui tenir compagnie. Il a récemment prouvé ses qualités en établissant un record personnel à 8,43 m. Certes, à vingt-deux ans, l'Américain Melvin Lister a, lui aussi, montré le bout de ses pointes avec un saut à 8,49 m réalisé à Baton Rouge (Louisiane) en mai. Mais il n'a pas vraiment confirmé, depuis, son statut international.

Au pays des Bob Beamon, Carl Lewis et autres Mike Powell, certains parlent aujourd'hui d'une inquiétante « décadence des sauteurs ». Le saut en longueur américain est effectivement au

creux de la vague. Depuis la retraite du grand Carl Lewis en 1996, aucun athlète ne semble véritablement émerger. « Il y a quelques années, pour passer le cap des qualifications dans les meetings universitaires, il fallait systématiquement sauter au-delà des 8,50 m, remarque Savante Springfellow, champion universitaire des Etats-Unis. Aujourd'hui, le niveau est moins relevé. Mais plusieurs jeunes athlètes vont percer pour redorer le blason de cette discipline. »

JEUNES ET IRRÉGULIERS

Ces jeunes gens, tous étudiants, s'appellent Miguel Pate (vingt et un ans), Dwight Phillips (vingt-deux ans), Melvin Lister (vingt-deux ans), Savante Springfellow (vingt-deux ans) ou encore Walter Davis (vingt-deux ans). Au beau milieu de ces bizuths intrépides, mais irréguliers, Kevin Dilworth (vingt-six ans) fait presque figure de vétéran. Seul Américain qualifié en finale aux Mondiaux de Séville, en août 1999, Kevin Dilworth était reparti d'Andalousie avec une décevante 7^e place. Incompréhensible. Et comment expli-

quer les contre-performances d'Erick Walder (vingt-neuf ans) ? Révélé en 1994, après avoir battu le record universitaire de Carl Lewis (8,74 m), il s'était classé premier sauteur mondial en 1996. Las ! Cette année-là, il n'était pas parvenu à passer l'obstacle des sélections olympiques. Il ne s'en est pas remis.

A l'occasion des sélections de Sacramento (Californie), lundi 17 juillet, les performances médiocres des sauteurs ont confirmé ce triste constat. Vainqueur d'un concours marqué par plusieurs contestations, Melvin Lister (8,32 m) a finalement devancé Dwight Phillips (8,14 m) et Walter Davis (8,11 m). « Ici, l'essentiel était de finir sur le podium pour pouvoir partir aux JO, a-t-il noté après le concours. Je sais que je peux sauter bien au-delà. La barre des 8,50 m ne devrait pas tarder à tomber. Tout n'est qu'une question de temps. »

Et d'expliquer le manque de performance par l'inexpérience des athlètes. « On nous rebat les oreilles avec Carl Lewis et Mike Powell, fulmine Melvin Lister, mais il faut par-

fois être patient. A Sydney, je suis convaincu que je pourrai mettre Ivan Pedroso en péril. »

Tout le monde n'est pas de son avis. « A l'époque de Tom Tellez [l'ancien entraîneur de Carl Lewis], le saut en longueur était une véritable science, explique Joe Douglas, le manager de Carl Lewis. Il fallait connaître la physique et les lois fondamentales de la biomécanique. Aujourd'hui, les jeunes athlètes sont trop souvent entraînés par d'anciennes gloires qui n'ont pas forcément les qualifications nécessaires pour exercer. L'Amérique a besoin de "coaches" diplômés, pas de gourous. » Joe Douglas regrette également que les athlètes les plus prometteurs s'orientent souvent vers d'autres sports plus lucratifs, comme le football américain ou le baseball. « Les Etats-Unis ont toujours été à la pointe du progrès en saut en longueur, dit Dwight Phillips, deuxième lors des sélections de Sacramento. Je voudrais être l'un de ceux qui rallumeront la flamme. »

Paul Miquel



LA PLUPART DES EXCLUSIONS COMMENCENT TRÈS TÔT.

l'heure de l'enfant

AGISSONS VITE

MERCI D'ADRESSER VOS DONNS A FONDATION DE FRANCE BP22 75008 PARIS

FONDATION DE FRANCE

www.fdf.org

L'ÉTÉ FESTIVAL

L'été voit toujours venir le temps des retrouvailles. Tandis que, à Avignon, Philippe Caubère continue magnifiquement son autobiographie, à travers le personnage de Ferdinand Faure, à Montreux, au Jazz Festival, on pouvait retrouver, lundi 17 juillet, un trio de légende : Keith Jarrett (piano), le plus connu, Gary Peacock (contrebasse) et Jack DeJohnette (batterie). Unis par une amitié sans âge et sans accident, ils alignent les coffrets, les CD, les standards, la Scala. Ils sont très attendus. Et savent donner des moments d'une intensité inoubliable. Montreux, c'est aussi l'histoire d'un homme. Claude Nobs, fils du boulanger de la commune, fou de jazz, harmoniciste d'occasion (donc le blues, le rock...) a décidé, voilà trente-cinq ans, de faire venir ceux qu'il aimait chez lui, au bord du lac Léman. Depuis lors, la musique a changé. Mais Nobs continue de s'amuser comme au premier soir. Prétend que le festival roule tout seul. C'est d'ailleurs l'impression que la machine donne. Entre le off-off et les concerts quasi bloqués, comme celui de Jarrett, la gamme est infinie. On peut passer une soirée ruineuse à Montreux, comme on peut s'y amuser pour rien.

Jean-Michel Ribes, dénicheur de « dentelles » vivantes

QU'ALLAIT FAIRE le jovial et rondouillard Jean-Michel Ribes, ci-devant auteur, réalisateur, metteur en scène et comédien entré dans les livres d'histoire du spectacle par la

PORTRAIT

L'agitateur culturel donne à entendre, à Avignon, des textes d'auteurs contemporains

porte des amuseurs – *Merci Bernard, Palace* et autres *Brèves de comptoir* – dans ce qu'il appelle lui-même cette « espèce de bourgeoisie aux dentelles victorienne », soit la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, ou SADC, ancestrale institution chargée de la répartition des droits de tous ceux qui écrivent, mettent en scène ou chorégraphient pour nos scènes ? Figurez-vous qu'il a été élu par ses pairs, auteurs comme lui, au sein de la commission théâtre et qu'il s'est dit qu'il fallait bien trouver quelque chose à faire. « Parmi les activités possibles, il y avait cette histoire de "festival des auteurs morts", organisé par la SADC chaque année dans le cadre du Festival d'Avignon. De grands acteurs y étaient invités à célébrer Choderlos de Laclos. J'ai eu l'envie d'introduire une

nouvelle règle de jeu et que la Société consacrait tout cet argent aux auteurs vivants. » Les pairs de Jean-Michel Ribes ont acquiescé.

Aussitôt pensé, aussitôt fait. L'agitateur culturel n'en est pas à son premier coup de balai. Voilà plus de trente ans qu'il est entré en activité, un beau jour de 1966, avec le peintre Gérard Garouste, cofondateur de la Compagnie du Pallium (du latin *pallium*, « ornement de l'habit sacerdotal » – façon de parler théâtre – ou encore « cortex cérébral des animaux supérieurs » – façon de dire son ambition). Il écrit très tôt, et beaucoup : *Les Fraises musclées*, *Il faut que le sycamore coule*, *Je suis un steak*, *L'Odyssée pour une tasse de thé*, pour ne citer que les plus distrayants opus de son bréviaire drolatique. Quand il n'écrit pas, il choisit ses auteurs : Arrabal, Jonson, Bouchaud, Shepard, Pinter, Labiche. Le voilà donc désormais producteur exécutif de « Texte nu », rendez-vous annuel de la SADC avec le Festival d'Avignon.

AVOCAT, PROF DE MATHS...

Là, il aura donné à entendre depuis 1998 plusieurs des auteurs les plus intéressants du moment dans la voix d'interprètes de premier plan : ainsi de Claude Bourgeyx dit par Claude Piéplu, de Noëlle Re-



PATRICK VALASSERIS/AFIP

naude dit par Pierre Arditi, de Thierry Illouz dit par Charles Berling ou encore de Christian Siméon dit par Marilu Marini. « J'en avais assez d'entendre communément dans les conversations deux phrases récurrentes : "Quoi de neuf ? Molière !" et "Il n'y a pas de génie méconnu". Ces assertions relèvent de la mondanité sans même avoir la force d'un trait d'esprit. Non, Molière n'est pas neuf ! Non, le pire des auteurs allemands ne vaut pas mieux qu'un bon auteur français vivant ! »

En avant, donc, pour la création contemporaine. Cette année, Dominique Blanc prêtera sa voix à Nathalie de Pontcharra (le 20 juillet), Ma-

riane Basler à Serge Kribus (le 21), André Dussolier à Jean-Claude Grumberg et Roland Dubillard (le 22), Pierre Vaneck à Yasmina Reza (le 23) et enfin Michel Aumont à Pierre-Yves Millot (le 24). « J'avais beaucoup aimé le texte de Thierry Illouz l'année dernière. C'est un petit avocat perdu dans le Nord qui a quelque chose comme vingt pièces cachées dans ses tiroirs. Il nous a envoyé son texte que j'ai transmis aussitôt à Charles Berling. Il l'a pris tout de suite, sans une hésitation. Cette année, nous avons reçu la pièce de Pierre-Yves Millot, un prof de maths qui est une sorte de cousin de Dubillard et Buster Keaton. Michel Aumont a accepté de lire son Scribe dès la première lecture. Comme je trouvais que le texte n'était pas assez long, je lui ai demandé d'écrire un prologue. Ce sera L'Antéscribe. » Ou un auteur rencontre son interprète, quelques instants avant la représentation de sa pièce, qui lui fait part du « parti pris audacieux » de la mise en scène... A Texte nu, il n'y a pas de metteurs en scène.

Olivier Schmitt

★ Texte nu. Du 20 au 24 juillet, à 19 heures. Cour du Musée Calvet, Avignon. Tél. : 04-90-14-14-14. 60 F (9,15 €).

Le trio Jarrett-Peacock-DeJohnette « dans les conditions du classique »

Montreux/Musique. Jusqu'au 22 juillet, la trente-quatrième édition d'un festival devenu mythique

MONTREUX

de notre envoyé spécial

Ils sont trois. Désirent qu'aucun nom ne dépasse. Ils ont joué à Pérouse (le 15), viennent de le faire à Montreux (le 17), vont se produire à Antibes-Juan-les-Pins (le 19), Donostia-Saint-Sébastien (le 23). Voilà tout pour l'été. C'est un trio qui tient à ses trois noms : Keith Jarrett (piano), le plus connu ; Gary Peacock (contrebasse) et Jack DeJohnette (batterie). Liés tous trois à la réussite de ECM : Editions of contemporary music (Munich). Ils alignent les coffrets, les CD, les standards, la Scala. Ils sont très attendus. Ils ont des exigences. Mais ils savent donner.

Pas mal de malentendus, leur lot de polémiques, beaucoup de bruit et de rumeur sur leurs noms. Ils entrent et ils jouent. A Montreux, auditorium Stravinsky du Palais des congrès, hier mis en transe par le Carnaval d'Olinda, un autre public très retenu, sous pression, les voit s'installer, détendus et concentrés. Les écoute comme on peut écouter ce qu'ils cherchent à atteindre : une première mi-temps d'improvisation spontanée. Trois quarts d'heure en demi-sons, une promenade de l'esprit sans chef, hors de tout ordinaire. Petite pause. Trois quarts d'heure plus vifs et deux rappels. Pour finir, une version sommaire et chaleureuse de *When I Fall in Love*. L'affaire est entendue. Ce n'était pas joué. Le trio Jarrett-Peacock-DeJohnette reste ce trio en passe pour le mythe. Très calmes, ils font tout pour.

NI PHOTO, NI FUMÉE, NI BRUIT

Depuis plus de vingt ans, ils ont croisé tout le jazz. Ils n'ont ni dates fixes ni routines. Le temps leur appartient. Quand ils ne font pas trois en un, ils ont des carrières, des aventures, des routes. Keith Jarrett enregistre Bach et Mozart. Un trio, le leur surtout, n'est pas un pianiste plus deux facteurs de pulsation. En un sens, cela ne l'a jamais été. Voir Phineas Newborn. Depuis Bill Evans – plus Scott La Faro (contrebasse) – plus Paul Motian (batterie) –, au début des années 60, on sait qu'un trio tient à ses trois noms. On peut en dire autant de *Money Jungle* (1963), de Duke Ellington, Charles Mingus et Max Roach. Tous les grands pianistes actuels lorsqu'ils s'expriment à trois (Jacky Terrasson, Brad Mehldau) commencent par cette idée : libre circulation des désirs, des initiatives, appelons ça des énergies. « HUM » (Humair-Urtreger-Michelot), dont l'été 2000 marque la résurrection, ne procède par autrement. Ni les trios formés par Sophia Domancich ou Nathalie Lorières.

A Montreux comme ailleurs, Keith Jarrett a posé ses conditions : pas de va-et-vient dans la salle, pas de photos, pas de télévision, pas de

fumée, pas de bruit, pas de portables. Nulle autre prestation musicale à côté, en même temps, dans le Miles Davis Hall même, où se produisent tous les soirs des groupes moins connus. C'est ce qu'il appelle « jouer dans les conditions du classique ».

L'engagement d'entrer en scène, de s'installer au centre, les trois instruments aussi rassemblés que possible sur la piste (belle leçon) et d'aller au fond. Le trio est connu pour son épuisement des standards : le répertoire à l'infini, avec beaucoup de saveur (version optimiste), ou en lâchant à chaque fois des improvisations type. Première mi-temps à Montreux, premier contre-pied. Quarante-cinq minutes en chute libre, glisse pure sans acrobatie, chaque ponctuation à peine marquée, du « free » à mi-voix, des bizarreries abandonnées, de longues relèves de parole (art de la conversation) sans personne qui ose applaudir – au début, tout le monde se tient à carreau –, et deux moments, à la demi-heure et dix minutes plus tard, d'une intensité que ne peuvent rencontrer que trois musiciens qui s'attendent depuis trente ans. Du coup, leurs précautions, les exigences exprimées semblent aussi audibles qu'inutilement cassantes. La veille après tout (16 juillet), sur la scène du plus rémuant Miles Davis Hall, deux groupes ont imposé, sans le vouloir, la même écoute : Jens Thomas, pianiste allemand, avec Paolo Fresu



ALLAN TITMUS

Keith Jarrett, lors d'un concert avec Gary Peacock et Jack DeJohnette, à Londres en 1998.

(trompette) et Antonello Salis (accordéon) ; puis Nguyen Lê (et leurs partenaires), celle d'un parti pris de la musique. Il n'est plus évident qu'il s'agisse de jazz, mais celle-ci ne peut être jouée que par des musiciens de jazz. Question d'attitude, et d'engagement qui vaut exigence. Le lien est fait avec le trio Jarrett-Peacock-DeJohnette. A les en-

tre, à les écouter, il est clair que dans les tensions qu'ils produisent, les rencontres qu'ils suscitent, les brisures, les tunnels, les anges qu'ils laissent passer, leur dette est la même. Mais leur vouloir aussi. En un sens, on n'a jamais entendu, sans se le dire, tant de *free*, de la part de musiciens si doués (Nguyen Lê, Fresu, Salis), advenus si récem-

ment, portés autant par le jazz, le rock, le blues, les musiques d'ailleurs, tout ce que l'on voudra, pour simplement tenter de se rejoindre.

JEU PUR ET ABSENCE

En fait, on est loin, et pas si loin du tout, de la nuit où Miles Davis, qui était loin d'avoir son « Hall » à Montreux, descend au « Chat qui pêche », terminus quartier Latin, pose sa main, comme pour le mettre en état d'arrestation, sur l'épaule du pianiste Keith Jarrett (1969 ?), et l'embarque. Madame Ricard dite « Mimi » tenait-elle « Le Chat » ce soir-là ? Ou était-ce déjà Edmond ? Mimi vient de s'éteindre, au digne âge de quatre-vingt-treize ans. Les femmes ont un art personnel d'aimer les musiciens : « Mimi a aidé, encouragé, sauvé tant de musiciens. Son club fut notre école, notre atelier, puis notre gagne-pain ». C'est Aldo Romano qui parle (*Jazz Magazine*, juillet 2000). Il était le batteur de Keith, le soir de Miles Davis. J.-F. Jenny-Clark à la contre-basse : trio de rêve. On y allait tous les soirs. La boucle est déboulée.

Miles dans les vies de Keith Jarrett, Gary Peacock et DeJohnette, a compté pas mal et laissé beaucoup de comptes. Chacun, histoire de passe, a joué avec lui. D'autres noms (Albert Ayler), d'autres expériences (la pensée orientale, l'arrêt de la musique), d'autres liens (Carla Bley, Mangelsdorff, la fréquentation de l'Europe), les rassemblent. Aboutissent aussi bien à la génération suivante (Jens Thomas, Paolo Fresu, Salis, Nguyen-lê).

Ce qui continue de faire l'électricité du « jazz » et de justifier un festival. La force du trio (Jarrett-Peacock-DeJohnette), c'est de dénuder ce fil et le rendre impossible : aller de l'improvisation pure en transitant par deux stands que l'on croit connaître, une ballade moins standardisée, et un retour sur l'aile à ce qu'ils souhaitent faire entendre, exigences à la clef ou pas : le goût du jeu pur, dégagé, et de l'absence.

Ce qui du moins permet de mieux comprendre la moquerie de Miles à Keith Jarrett, un matin d'octobre 1983, venu le saluer lors d'un festival : « Hey, Keith ! Quel effet ça fait d'être devenu un génie ? » Après tout, peut-être se débat-il encore avec cette question.

Francis Marmande

★ Montreux Jazz Festival, du 7 au 22 juillet. Prochains concerts : le 19, soirée Hot hot hot, avec notamment Youssou N'Dour, Lionel Richie ; le 20, Jazz Night, avec notamment Brad Mehldau ; le 21, Ritual and Blues, avec notamment le Pamperi Steel Orchestra ; le 22, Last Night Explosion, avec notamment Deep Purple. Renseignements : tél. : 41-21-962-84-84 ou Internet : www.montreuxjazz.com.

F. M.

Claude Nobs, chef jardinier du Brésil sur les bords du lac Léman

Il n'y a plus seulement du jazz, et le temps de novembre n'empêche pas l'affluence

MONTREUX

de notre envoyé spécial

Plus le temps passe, plus le Montreux Jazz Festival plaît à son inventeur, Claude Nobs. Fils du boulanger de la commune, fou de jazz, Nobs, un soir, voici trente-cinq ans, en a eu sa claque de courir après ses amours. Les fit venir à la maison, au bord du lac Léman. Depuis lors, la musique a changé. Question changement, Nobs se contente d'assortir ses chemises au thème de la soirée.

Pour le reste, il continue de s'amuser comme au premier soir. Prétend que le festival roule tout seul. C'est d'ailleurs l'impression que la machine donne. Par scrupule, il a voulu trois fois supprimer le mot de « jazz ». Personne n'a suivi. On y tient. Cela n'a aucune importance. C'est essentiel. En dépit d'un temps de novembre, le festival « de jazz », version an 2000, s'achemine vers une année record. Rien ne s'y fait comme ailleurs. Une semaine avant la fin, le budget est couvert. Nobs trouve cela très moral.

Par ordre d'entrée en scène, nous avons : le lac, blotti brillant dans un

demi-amphithéâtre d'Alpes ; deux mille cinq cents musiciens installés partout ; une Riviera changée en délicieux souk, avec cent onze guinguettes, depuis les spécialités thaï jusqu'aux magrets de Mont-de-Marsan ; l'extraordinaire capharnaüm du Palais des congrès, avec ses commerces, ses services et ses trois pôles d'attraction : l'auditorium Stravinsky, le Miles Davis Hall et le Montreux Jazz Café où tout ce qui n'est pas prévu arrive. Pour le reste, entre le off-off et les concerts quasi bloqués (Keith Jarrett), la gamme est infinie. On peut passer une soirée ruineuse à Montreux. On peut s'y amuser pour rien.

NI BADGE NI BILLET

La gloire de Claude Nobs, c'est de n'avoir ni badge ni billet. Seul au monde de cette espèce. Il a fallu distribuer sa photo aux (nombreux, souriants mais zélés) services de sécurité, qui l'arrêtaient à tout bout de champ. Douze cents garçons et filles assurent temporairement tous les postes, de l'infirmerie au gardiennage. Neuf permanents à l'an-

née. C'est évidemment ce qui permet la multiplication des moments proprement hallucinants : formation spontanée sous le marché couvert d'un super big band de deux cents collégiens ; Lou Reed ; Arielle et Salif Keita tirant leur épingle d'un jeu pas toujours évident consacré à Gainsbourg (soirée Sacem) ; une réunion de luxe : David Sanborn, Joe Sample, Richard Bona, Brian Blade ; une petite « Jazz night » des familles avec Brecker/Metheny, John Lewis, puis Brad Mehldau en solo (jeudi 20 juillet) ; une Diana Krall avec George Benson (le 18 juillet) ; ou des jams de souris qui accouchent de la montagne comme la prestation de B. B. King, rétro, sue d'avance, et soudain explosée par Sanborn, Sample, George Duke, Nobs lui-même à l'harmonica, plus Mica, le chien de Nobs dont il est très heureux (lui, il porte un badge), et le célèbre guitariste Tod Rungren, de passage en famille au Montreux Palace. Lequel Rungren – Famille, je prends ma guitare... – descend toutes les nuits au Montreux Jazz Café taper le bœuf avec qui s'y

trouve : Macy Gray et ses choristes en plein échange interculturel avec des musiciens marocains ; ou les Brésiliens qui, lorsqu'ils ont fini de jouer, continuent de le faire.

Le Brésil – soirée énorme le 16 avec Alcen Valença – puis l'Orchestra de Frevos et Nana Vasconcelos (venu ici en 1971 avec Gato Barbieri) ; enfin l'affolante Banda Eva, tornade survitaminée, à l'image de sa chanteuse, Emanuele Araújo...

La musique brésilienne, depuis vingt ans, c'est tout l'emblème du Montreux Jazz Festival : ce n'est pas du jazz. La salle du Stravinsky est d'un coup archi-brésilienne. Elle chante toutes les paroles (mais d'où viennent-ils ?), et Nobs s'émérveille comme un employé de l'office du tourisme : « D'où tirent-ils cette énergie ? » Son chien Mica murmure, sans trop se faire entendre : « De la jeunesse. » Et Nobs l'envoie aux pelotes : « Ah oui ! Je me souviens... » en sautant de rire.

UNE SEMAINE D'ÉTÉ AVEC LAURENT GARNIER

PAR PHILIPPE LEVY

CITY SPHERE 6'15"
Une dizaine de passagers en partance pour Bâle. L'aéroport est silencieux. A quelques pas de là pourtant, la Love Parade fait vibrer plus d'un million de personnes.
14 h 35 - Berlin Tempelhof.

Laurent Garnier (34 ans), DJ et musicien globe-trotter. Premier ambassadeur de la house et de la techno à l'étranger, reconnu pour sa « french touch », il n'a cessé d'accompagner la génération électronique dans toutes ses aventures. Depuis mai, il est en tournée européenne pour présenter sur scène sa propre musique, accompagné de musiciens, de danseurs et d'ordinateurs. Ses projets pour la rentrée : s'attaquer à l'Australie, au Japon et à l'Amérique du Nord.



Les guerres et les amours du roi-dieu Gilgamesh

Avignon/Théâtre. Pascal Rambert met en scène, dans un champ de tournesols, le plus ancien texte connu, qui est aussi le premier témoignage de la passion de deux hommes

GILGAMESH, poème sumérien. Mise en scène : Pascal Rambert. Avec une troupe d'acteurs américains, syriens et français.
CHAMP DE LA BARTHELASSE, jusqu'au 26 juillet (relâche le 20). 120 F et 140 F (18,29 € et 21,34 €). Tél. : 04-90-14-14-14. Durée : 4 heures. Spectacle trilingue surtitré.

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Un attroupement de soleils. L'espace du jeu a été découpé dans un champ de tournesols. Il serait plus juste de dire une « forêt » de tournesols, car ils sont plus grands que les interprètes qui s'éloignent sous eux, ou en surgissent. « Forêt », ce n'est pas ça non plus, parce que ces milliers de disques sombres auréolés de feuilles d'or qui tous ensemble nous font face paraissent être des présences humaines. Quelles présences ? Pascal Rambert dit que l'idée de mettre en théâtre le poème *Gilgamesh*, dont l'action se situait dans l'actuel Irak, entre le Tigre et l'Euphrate, lui est venue pendant la guerre du Golfe. Devant ces visages interdits, médusés dirait-on, comment ne pas penser aux soldats irakiens surpris par l'irruption des bombes, des missiles, des tanks-bulldozers, qui vont enfouir ces hommes dans leurs propres tranchées ?

Pascal Rambert vit six mois sur douze aux Etats-Unis (le poème raconte que le roi-dieu Gilgamesh sut réunir en une seule terre une

pléiade d'Etats désunis). De ce poème de sans doute 3 000 vers ne subsistent que quelques fragments de tablettes d'argile, qui prouvent que les Sumériens ont été les vrais inventeurs de l'écriture. Une ruine de fragments, eux-mêmes dégradés. Plusieurs de ces fragments sont aujourd'hui propriété des Etats-Unis, à Chicago, à Yale, à Philadelphie. Ils sont la récolte de ce qui est qualifié de « *fouilles clandestines* ».

Gilgamesh était, en 2650 avant Jésus-Christ, en Mésopotamie, roi d'Uruk (la ville se situait entre les actuelles Bagdad et Bassora). Ses emblèmes du pouvoir étaient un cerceau et son bâton. Uruk était un désert sec d'argile. Le poème raconte les guerres de Gilgamesh, tenu d'aller, hors des frontières d'Uruk, couper des arbres et les transbahuter chez lui. Il se contenta d'abord de forêts de genévriers mais, bientôt, rechercha un bois plus tendre, plus odorant, celui du cèdre. C'est que son lit était, après le cerceau, l'objet d'élection de Gilgamesh, en compagnie de « filles de joie » qu'il maudit par la suite, puis en compagnie de la Dame du ciel, Istar, « déesse de la guerre et de l'amour physique » – il semble que seule la Mésopotamie ait placé ces deux occupations sous le même label.

De guerre en guerre, Gilgamesh rencontre des ennemis rétifs, un taureau géant, un démon aux « sept fulgurances ». Mais les épaves disparates que sont les tablettes d'argile laissent souvent les

choses dans le vague. Il semble néanmoins que ce poème témoigne, avant la Bible, du grand Déluge. Puis le récit ne devient que celui de l'attachement de Gilgamesh et du beau, fort et sage Enkidu. Sa mort subite jette Gilgamesh dans l'abîme. « *Gilgamesh lui tâta le cœur : il ne battait plus. Comme à une jeune épouse, il lui voila le visage. Il lui tournait autour, comme un aigle, ou comme une*

Cette poésie de théâtre est, par chaque spectateur, rêvée bien plutôt que vue et entendue. C'est une illusion, une vision. Un stupéfiant

l'ionne privée de ses petits. » La perte d'Enkidu fait prendre à Gilgamesh la mort en horreur. Il rentre à Uruk : il n'est plus que « celui qui ne veut pas mourir ». Ce poème mésopotamien, le plus ancien texte connu, est aussi le premier témoignage de la passion de deux hommes, et le plus beau.

Devant les visages hiératiques des milliers de tournesols, les acteurs de Pascal Rambert disent,

comme du fond calme de leur cœur, tous les vers de *Gilgamesh*, annonçant chaque fois les blancs, les lacunes. Ils creusent, comme tout archéologue. Avec des pinces fines, ils époussetent l'argile, à moins que ce ne soit le fragment de lapis-lazuli sur quoi Gilgamesh aurait raconté sa vie. Ils se dévêtent, se baignent, s'endorment. Deux ou trois fois, subitement, ils quittent les bords de l'Euphrate pour les plages de Long Island, dansent et chantent des choses d'aujourd'hui, certains un joint aux lèvres. Sur la tête des tournesols, l'une des « fulgurances » que dit le poème est une fabuleuse boule de feu qui plane tel un astéroïde.

Cette poésie de théâtre est, par chaque spectateur, rêvée, bien plutôt que vue et entendue. C'est une illusion, une vision. Un stupéfiant. L'imagination de Pascal Rambert faiblit, au cours des derniers trois quarts d'heure, l'attention du public aussi (ce *Gilgamesh* dure plus de quatre heures, il gagnerait à s'alléger un peu). Tous les acteurs sont, sans exception, d'un geste et d'une voix clairs, épurés, parfaits. Impossible de ne pas dire tous leurs noms (le papier de cette page du *Monde* n'est pas en lambeaux, comme les tablettes d'argile) : Mohamad Al Rachi, Marianne Amy, Jamal Choukair, Gilles Groppo, Abi Lev, Christophe Lichtenhauer, Kirk Marcoe, Kate Moran, Vincent Morano, Amal Omran, Hala Omran, Céline Pitavy, Joana Preiss.

Michel Cournot

L'Yvonne idéale de Witold Gombrowicz

Avignon/Théâtre. Magdalena Cielecka incarne magnifiquement cette héroïne insaisissable

YVONNE, PRINCESSE DE BOURGOGNE, de Witold Gombrowicz (en polonais surtitré). Mise en scène : Horst Leszczuk (Grzegorz Jarzyna). Avec Magdalena Cielecka, Marek Kalita...

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Rien pour plaire : telle doit être la littérature selon Gombrowicz. Et tel est le portrait d'Yvonne. Incivile de nature. Incapable de se plier aux règles du savoir-vivre. A qui la bienséance reste en travers de la gorge, exactement comme l'arête qui met fin à ses jours. Yvonne est un rappel à l'inconcevable réalité. D'une certaine manière, elle n'est rien d'autre. Un territoire sans apprêts, encore hors la loi, que les corps constitués, tout engalonnés d'eux-mêmes, ne peuvent admettre, par définition. Elle ne leur est pas grand-chose. Une incompréhension passagère. Presque rien. Et ce rien est de trop. Il faut le faire disparaître. Voilà pourquoi Yvonne est muette. Le pouvoir et ses dignitaires ont beau se creuser la tête : non, cette « *Niquedouille* » ne leur dit rien. C'en est énervant, à la fin. Qu'on nous fasse taire le silence !

PRINCIPE D'INCERTITUDE

Philippe (Marek Kalita), prince play-boy de son état, assez infatigable de sa personne, tout sauf bête, a bien vu qu'il y avait là de l'inédit. Du jamais vu, jamais pris. Quelqu'un – sinon quelque chose – qui résiste à l'analyse – comme au désir. Il lui faut cette fille. Tout de suite. Elle se donne. Sans rien céder sur le fond. Un moment, elle paraît même le tenir dans le creux de sa main. Le garçon ne manque ni de sensibilité ni d'intelligence du phénomène. Il perçoit bien ce que sa différence a de choquant au regard des usages de la Cour. Compare joliment la peur « nue » d'Yvonne avec les peurs « *sublimés* » des dames de compagnie. Il la regarde dormir, tout encauchemardée : « *Nous sommes là-bas, à l'intérieur* », reconnaît-il.

Roi, reine et autres officiels sont un peu les personnages d'Yvonne. Mais, sur scène, c'est elle qui est leur cauchemar : une idée qui ne veut pas grandir et s'habiller au goût du jour. L'enfance de l'art. Qui meurt à l'instant même où elle est ennoblée. Cette idée-là, suggère Gombrowicz, même les plus corrompus continuent de la porter en eux. Ne serait-ce que par le souvenir du moment très précis où ils lui ont tordu le cou. Non sans plaisir. Yvonne ne peut que la leur rappeler. Elle est cette

conscience. Avec ce qu'elle comporte d'espoir, si intolérable, qu'il faut vite s'employer à le détruire chez les autres. En habillant Yvonne comme la reine Marguerite, le jeune metteur en scène Grzegorz Jarzyna pointe cette idée, très juste, de la pérennité et de la dégénérescence de l'espoir. Car la reine a son jardin secret : la poésie.

Il n'est pas facile de donner un visage à Yvonne. Parce qu'elle est idéale. Ses interprètes doivent laisser affleurer l'idée, tout en donnant toute sa place au théâtre. Un pas en moins, et elle est un sac de concepts désincarnés ; un pas en trop, et elle n'est plus qu'un curieux personnage. Yvonne doit obéir à un principe d'incertitude, faire réellement planer le doute quant à sa réalité. Magdalena Cielecka se prête magnifiquement à ce balancement. Elle sait demeurer aussi insaisissable dans les conventions de la laideur-papier journal que dans celles de la beauté-papier glacé. Toujours ailleurs, autrement. Elle est la rage impuissante, une écorchée vive d'interrogations muettes, bouche ouverte de questions sans réponses, qui en appelle d'un seul cri d'un seul les régnants au crime et les spectateurs au secours.

Cette *Yvonne, princesse de Bourgogne* a été créée au Théâtre Stary il y a trois ans. Grzegorz Jarzyna, dont c'est la première mise en scène, a suivi les cours de Krzysztof Lupa à Cracovie, avant de devenir son assistant pour *Les Sombambules*. Il a repris le pinceau du maître. A s'y méprendre. De A jusqu'à Y, son *Yvonne* est « *de l'école de* » Krzysztof Lupa. Au plus haut niveau. Pour le Z (la musique notamment), il s'est accordé quelques libertés. Débuts statiques, hiératiques, un peu compassés. Longues plages de lenteur trouées de violences brèves. Un faux-plat avant d'arriver à l'ascension finale. Brillante scène de bal en rouge, mise à mort collective d'Yvonne, oiseau pris au piège, qui se fracasse à nous faire mal contre les fenêtres closes.

A partir de vendredi 21, et pour trois soirées seulement, Grzegorz Jarzyna présente au Théâtre municipal d'Avignon sa dernière création : *Le Prince Mychki*, d'après Dostoïevski, mise en scène au Théâtre Rozmaitosci de Varsovie. Nous verrons si ce jeune homme incontestablement doué a pris ses distances avec son maître. Et retrouverons quelques acteurs exceptionnels du Stary, comme Magdalena Cielecka ou Marek Kalita.

Jean-Louis Perrier

Philippe Caubère au sommet de son narcissisme loufoque

Avignon/Théâtre. La suite des aventures de Ferdinand Faure

LE THÉÂTRE, de et par Philippe Caubère (second volet). CARRIÈRE DE BOULBON, à 22 heures. Tél. : 04-90-14-14-14. 120 F (18,29 €) et 140 F (21,34 €). Les 19, 22, 24 et 27 juillet. Durée : 2 h 30. Intégrale le 29 juillet à 20 heures.

AVIGNON

de notre envoyée spéciale

Sa mère trouvait qu'enfant, il avait l'air complètement idiot. Il n'a pas changé. Au début de *Ferdinand et le théâtre*, deuxième volet du spectacle de Philippe Caubère, après *Claudine ou l'éducation* (*Le Monde* du 10 juillet), on retrouve Ferdinand Faure à treize ans. Il est dans sa chambre, c'est la nuit, et il convoque la gloire – la sienne, évidemment, qui ne peut être qu'immense. Il a gribouillé trois poèmes ; il s'imagine fêté, honoré, adulé. De Gaulle veut le voir ? Qu'il

vienne. Et voilà le général, bientôt rejoint par Mauriac, Sartre, Malraux, Johnny Hallyday, Roger Lanczak... Tous dans la chambre du génie, qui les fait danser sur *Elle est terrible*, et les emmène bientôt dans la Cour d'honneur du Palais des papes, que Jean XXIII a prêté à Ferdinand. Alors là, il faut s'arrêter, parce qu'on assiste à un numéro à inscrire dans les annales du kitsch : Philippe Caubère danse un solo classique puis il joue Gérard Philipe dans *Le Cid*. Bien sûr, il est parfaitement ridicule, ce qui ajoute à la drôlerie de la chose. Mais, surtout, il pousse ici tellement loin le bouchon du narcissisme que les bras en tombent : s'aimer autant que ce Ferdinand s'aime, ça n'est pas possible. On comprend que sa mère ait renoncé.

Cette mère qu'on avait vue déterminée à faire de son fils un enfant de la bourgeoisie marchande marseillaise, dans la première partie du

spectacle, va peu à peu s'effacer de la scène. Avoir un fils qui se masturbe dans ses culottes et se dit communiste, c'était déjà difficile à avaler. Mais le voir se prendre pour Gérard Philipe, c'est trop. Car, c'est décidé, Ferdinand sera comédien. « *Je n'ai pas envie de voir mon fils se ridiculiser toute sa vie par orgueil* », dit la mère. En plus, il ne veut pas comprendre que c'est impossible, parce qu'il est « *tout petit, minus, minus* », insiste la mère, qui se couche sur la moquette pour se mettre à la taille de son fils. Puis elle cède. Devient fataliste. Conseille à Ferdinand de commencer par être coiffeur, à côté de la Comédie-Française, pour se faire des relations, parce qu'« *à la Comédie-Française, il n'y a que des tatas qui passent leurs journées chez le coiffeur* ». Ainsi pense-t-elle, cette mère, « *pétainiste, puis gaullienne, pompidolienne et bientôt giscardienne* ».

Mai 68 arrive. Ferdinand doit passer le bac, condition sine qua non pour que ses parents le laissent devenir comédien. Ce moment constitue le second pic du spectacle. Philippe Caubère fait le professeur, l'élève et les camarades qui se marrent derrière. Car, faute de savoir, il invente. Il a tiré pour sujet : la Sibérie. Ce qu'il peut en raconter est tellement absurde que le professeur en redemande. Cela vaut au public de la Carrière Boulbon, qui lui aussi en redemande, une montagne d'idioties qui atteint un loufoque pur. L'effet est d'autant plus remarquable que Philippe Caubère joue d'une manière sobre, enfin, sobre pour lui. Finalement, le professeur lui donne le bac, « *parce qu'on est en 68 et que vous m'avez fait rire* ». Les drapeaux de la révolution peuvent claquer au vent : Ferdinand Faure est devenu Philippe Caubère.

Brigitte Salino

CINÉMA

Cette semaine estivale sera celle des redécouvertes. *Blood Simple* des frères Coen est réédité en version remontée et légèrement remixée. Le polar inspiré de James M. Cain, accueilli à sa sortie au milieu des années 80 avec enthousiasme, fait aujourd'hui parti des classiques du cinéma américain indépendant – dont il a marqué la renaissance. Une sophistication annonciatrice d'autres succès, dont le dernier en date, *O Brother*, n'est pas des moindres. Autre reprise, mais avec moins de bonheur celle-là, celle du premier film du Danois Thomas Vinterberg, auteur du remarqué *Festen: Les Héros*, dans la plus pure discipline du Dogme, témoigne de son réel enthousiasme pour le cinéma mais pêche par les incohérences de sa construction. Dans un tout autre registre, on notera aussi cette semaine la sortie de *L'Attrape-rêves*, un premier film séduisant d'Alain Ross sur les dérives d'une adolescente quelque part dans le sud-ouest de la France. A des milliers de kilomètres, dans la banlieue de Tokyo, Kijoshi Kurosawa tourne *Kairo*, un film d'horreur qui bénéficiera pour la première fois dans la carrière du cinéaste nippon d'une large diffusion. A découvrir dans les festivals de l'automne ou en 2001.

Un mélo mexicain très efficace

LE FILET. Film mexicain d'Emilio Fernandez. Avec Rossana Podesta, Crox Alvarado, Armando Silvestre. (1 h 13.)

C'était le cruel général Mapache de *La Horde sauvage*. C'était aussi le patriarche d'*Apportez-moi la tête d'Alfredo Garcia*. Mais Emilio Fernandez n'était pas seulement acteur de complément dans quelques films bien saignants de son ami Sam Peckinpah. Il est né en 1904. Après avoir obtenu quelques rôles secondaires à Hollywood, il est retourné au Mexique pour en devenir l'un des réalisateurs les plus importants. Il est considéré comme le spécialiste du mélodrame, genre alors très populaire. Si les stars du cinéma retiennent surtout *Maria Candelaria*, récit, en 1943, d'une jeune fille chassée de son village en raison de la mauvaise réputation de sa mère, le tout magnifié par la photographie de Gabriel Figueroa, il a en fait réalisé plus de quarante films. Le distributeur Acacia Cineaudiencia a eu la bonne idée de ressortir *Le Filet*.

Réalisé en 1953, il fut présenté au Festival de Cannes où il obtint un énigmatique « prix international du film le mieux raconté par l'image ». L'histoire est simple. Il s'agit d'ailleurs surtout de la mise en place d'une situation plutôt que d'un récit véritable. L'auteur d'un

hold-up s'est réfugié au bord d'une plage déserte, abrité par sa maîtresse, la pulpeuse Rossana incarnée par l'actrice italienne Rossana Podesta. Le complice du truand, évadé du bagne, vient les rejoindre. Il a été autrefois l'amant de Rossana. Débute alors une lourde cohabitation à trois où les désirs, les rancœurs, la jalousie vont chauffer jusqu'à l'incandescence les relations entre les protagonistes et précipiter une issue dramatiquement attendue.

ZOOM

« Le Filet » d'Emilio Fernandez obtint en 1953 à Cannes un inhabituel « prix international du film le mieux raconté par l'image »

La mise en scène repose essentiellement sur une forte composition des plans, une pictorialité qui doit condenser, dans le cadre même, l'ensemble de ce qui doit être signifié. *Le Filet* est un film qui contient peu de dialogues. Tout tient sur la charge expressive des

images et le rythme d'un montage censé, d'un côté rendre tangible l'évolution des liens psychologiques, et de l'autre atteindre une forme de musique secrète. *Le Filet* hésite ainsi entre les leçons du cinéma muet et l'addition d'images figées, des vignettes légèrement emphatiques et subtilement naïves.

Emilio Fernandez et son chef opérateur Alex Phillips procèdent ainsi par découpages de l'espace à l'intérieur du plan. Un filet de pêche, par exemple, joue un rôle central dans la façon dont est montré à quel point les protagonistes sont séparés moralement tout en étant proches physiquement. La surimpression d'une mer déchaînée sur le visage d'un des personnages symbolise bien évidemment une tempête sous un crâne. Gros plans de visages, regards lourds, érotisme immédiat suscité par la jupe savamment déchirée de l'héroïne ou bien ses vêtements mouillés souvent fort à propos alimentent l'inéluctable progression du récit.

Pourtant, ce qui pourrait faire sourire par sa candeur se révèle d'une formidable efficacité. Les principes de la mise en scène favorisent en effet une authenticité immédiate dans la capture de lourdes pulsions qui déterminent cette tragédie latine.

Jean-François Rauger

RENCONTRE

Jean-David Blanc, président d'AlloCiné

« Vous lancez, le 1^{er} septembre, une chaîne d'information cinéma baptisée AlloCiné Télévision. A quel besoin répond-elle ?

– Elle répond à la même problématique que l'information générale. La presse écrite et la radio le faisaient bien, mais LCI l'a complétée avec des images, ce qui, pour le cinéma, est encore plus important. Il y a donc de la place pour une chaîne d'infos cinéma, qui se concentre sur la création, le lancement des films, l'industrie et les gens qui font ce métier.

– Comment avez-vous bâti votre grille ?

– Elle ressemble à celle de LCI. Autour de flashes infos, nous allons aborder des sujets plus profonds, montrer des *making of*, recevoir des gens et montrer des extraits de films. Nous avons remis au goût du jour "La séquence du spectateur". Cette émission avait la force de sa simplicité, se contentant de montrer un extrait de film. Nous choisirons pour l'illustrer les films qui seront en exploitation dans les salles.

– La plupart des émissions de cinéma à la télévision ne font que la promotion des films. Y aura-t-il un espace critique sur votre chaîne ?

– Je trouve que le traitement général du cinéma à la télévision ne correspond pas à ce qui devrait être fait. Le cinéma est inclus, souvent à son détriment, dans des émissions de variétés. Quand on parle du film, on montre la bande-annonce, mais le film lui-même n'est pas traité. Nous souhaitons faire d'AlloCiné un relais d'informations, ne pas se positionner comme émission critique mais comme un relais d'opinion. Les opinions sont aujourd'hui dans deux catégories : il y a l'opinion des spectateurs et celle des critiques professionnels. Il faudrait avoir un panorama de l'ensemble de critiques, à la fois français et internationaux.

– Comment l'idée a-t-elle été accueillie par les professionnels ?

– Lorsqu'on a annoncé, début janvier, notre intention, on nous a demandé de garder le plus possible le pluralisme, mais c'était notre intention dès le départ. Les réactions sont aujourd'hui très favorables. Il y a aura la même exposition pour tous les films. J'ai créé un comité éditorial composé de gens de la profession, qui comprend des distributeurs et des exploitants, parmi lesquels Fabienne Vonnier, présidente de Pyramide, Bruno Blanckart, qui dirige le Rex à Paris, et Jean-Michel Rey, de Rezo Films. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Les débuts des frères Coen, en version remontée et remixée

Blood Simple. Considéré comme novateur lors de sa sortie en 1984, ce polar inspiré de James M. Cain est devenu aujourd'hui un classique

Film américain de Joel Coen. Avec John Getz, Frances McDormand, Dan Hedaya, M. Emmet Walsh. (1 h 36.)

Apparu au milieu des années 80, avec la vague de films indépendants qui allait révéler Spike Lee, Jim Jarmusch et Susan Seidelman, *Blood Simple* des frères Coen fut immédiatement accueilli comme un objet original et audacieux. Les signes de cette nouveauté résidaient paradoxalement dans la modestie de son projet. Pour la première fois depuis longtemps, un film indépendant n'affichait pas d'ambition politique et se plaçait sur le terrain de l'entertainment.

En France, *Blood Simple* – qui ressort dans une version remontée et légèrement remixée – fut distribué sous le titre de *Sang pour sang*. Une traduction adroite qui nous privait cependant de l'allusion directe à Dashiell Hammett. « *Blood Simple* » désignait chez le romancier américain ce mélange d'hébétéude, de teur et de confusion qui s'empare

du meurtrier après le crime. Mais le titre de *Sang pour sang* pointait adroitement la nature organique et poisseuse d'un film où les personnages sont englués dans des flaques de sang.

S'inspirant très clairement des romans de James M. Cain en reprenant le schéma, typique de l'écrivain américain, d'un triangle incestueux – un mari jaloux propose à un détective d'éliminer sa femme et l'amant de celle-ci –, le premier film des Coen s'imposait incontestablement comme le film noir le plus important de son époque depuis *Chinatown*, de Roman Polanski. *Blood Simple* alliait à son esthétique très léchée, inspirée par le clip et le cartoon, un ton provincial ironique. Ce mélange d'archaïsme et de modernité devenait instantanément la marque de fabrique des frères Coen, dont *Fargo* sera l'illustration la plus brillante.

Cette manière nouvelle de filmer la province américaine, de mettre en scène de manière aussi sophistiquée la bêtise humaine, fit de *Blood Simple* un classique. On ne pourra



Frances McDormand et John Getz, en amants déjantés.

pas reprocher aux frères Coen de ne pas en être conscients. C'est sans doute la première fois qu'un film remonté par son auteur est plus court dans sa nouvelle version, mais cet ajustement sert à distiller une nouvelle blague. Les frères Coen ont ajouté un prologue où un archiviste du nom de Mortimer Young estime

que *Blood Simple* « a ouvert une ère nouvelle pour le cinéma indépendant » et soutient « qu'une fois amélioré par la technologie digitale et restauré avec goût » le film restera « éternel ».

Le mélange de formalisme et d'ironie, cette façon d'assumer, au lieu de la dissimuler, l'étroitesse de

son budget en filmant de manière récurrente un ventilateur fixé à un plafond comme s'il s'agissait d'un des personnages, faisait de *Blood Simple* un premier film brillant, montrant des individus tragiques et paranoïaques qui vivent leur destin avec la même insouciance que des personnages de dessin animé.

EXERCICE SAVAMMENT CALCULÉ

Tous les acteurs du film tiraient leur rôle vers la grimace : Dan Hedaya dans le rôle du mari cocu toujours surpris de voir autant de malheurs s'abattre sur sa tête ; Frances McDormand en garce texane tombant dans les bras du premier venu ; Emmett Walsh en privé *redneck* dissimulant des tendances psychotiques. Seul John Getz, l'amant maudit devenu meurtrier par malentendu, ajoutait une intensité inutile à son rôle comme s'il était le seul à ne pas comprendre qu'il faisait partie d'une pantalonade.

Du premier *story-board* au mixage final, *Blood Simple* se révèle un exercice savamment calculé. La précision de chaque plan, avec un

ordonnement méticuleux des personnages et des objets dans le cadre, la photo baignant dans les néons multicolores, les silhouettes dont l'ombre se détache sur les murs, montrent un travail proche de l'illustration. En plus de ses comédiens, *Blood Simple* marquait les débuts du chef-opérateur Barry Sonnenfeld (qui allait réaliser plus tard *Men in Black*) et du compositeur Carter Burwell. Le film contient ses moments forts – Dan Hedaya racontant ses malheurs de mari trompé alors qu'une mouche s'électrocute, les considérations d'Emmett Walsh sur la femme parfaite qui serait celle qui essuie les fesses de son époux –, jusqu'au dénouement – une main empalée sur le rebord d'une fenêtre – que Sam Raimi allait reprendre plus tard dans *Un plan simple*.

A la différence de leurs personnages, confinés dans leur égoïsme et leur étroitesse d'esprit, la générosité des frères Coen se situe essentiellement dans des trouvailles visuelles qui consistent à saturer l'écran. Les détails de *Blood Simple* – un pistolet, un briquet, une liasse de billets, un insecte – se révèlent l'essentiel du film. C'est toujours dans le coin de l'écran que se situe la résolution de l'histoire. On a souvent l'impression que les frères Coen observent la société munis d'un microscope, ou regardent les individus comme des souris coincées dans un bocal. *Blood Simple* montre tout de même un héros suffisamment idiot pour s'enfermer tout seul. Du premier au dernier plan, les Coen ne ratent jamais une occasion de montrer que leur film est au contraire celui de metteurs en scène surdoués observant une forme de vie primaire et primitive.

Cette sécheresse – pour ne pas dire cynisme – a disparu aujourd'hui de leur cinéma. L'intelligence des frères Coen s'est transmise à leurs personnages, que ce soit la femme-flic interprétée par Frances McDormand dans *Fargo*, ou le bagnard personifié par George Clooney dans *O Brother*, leur nouveau film (sortie le 30 août). Leur cinéma a depuis gagné en chaleur et en qualité.

Claudine Mulard

S. Bd

« Blood Simple » a annoncé la renaissance des indépendants

LOS ANGELES
correspondance

L'histoire du financement de *Blood Simple* par les frères Joel et Ethan Coen est devenue légendaire dans les milieux du cinéma indépendant. Retour en arrière. Deux inconnus de vingt-neuf et vingt-sept ans, dont c'était la première réalisation et la première production, ont décidé de rassembler eux-mêmes le million de dollars nécessaire à leur film à petit budget. Pour éveiller l'enthousiasme de leurs investisseurs, tenus à une mise minimale de 10 000 dollars, ils ont produit une bande-annonce de deux minutes pour la modeste somme de 2 000 dollars, une tactique expérimentée avec succès par Sam Raimi, qui avait ainsi prévenu *The Evil Dead*.

Les deux frères talentueux et débrouillards se sont alors considérablement endettés et terminèrent le montage grâce aux préventes inter-

nationales : leur film n'intéressait même pas les divisions art et essai des studios. Le succès critique et commercial que remporta ensuite *Blood Simple* – qui a fini par rapporter 5 millions de dollars au box-office – symbolise bien la renaissance du cinéma indépendant américain du milieu des années 80.

AVEC SPIKE LEE ET JIM JARMUSCH

Ce fut l'époque de *Recherche Susan désespérément*, de Susan Seidelman, de *She's Gotta Have It*, de Spike Lee, de *Choose Me*, d'Alan Rudolph, de *Stranger than Paradise*, de Jim Jarmusch, ou encore de *Brother from Another Planet*, de John Sayles, qui, avec un coût de production d'environ 400 000 dollars, a rapporté 5 millions au box-office... Un phénomène qui culmine avec *Sexe, mensonges et vidéo*, primé à Sundance avant de décrocher une Palme d'or à Cannes. Ce renouveau a des causes multi-

ples : d'une part les majors, prises dans le système des blockbusters apparus dans les années 70 (*Jaws...*), ont délaissé les sujets plus risqués, plus intimes, dont les indépendants ont fait leur spécialité. D'autre part, les distributeurs indépendants se sont lancés dans la production, à l'instar de New Line. Ensuite, la prolifération des supports de diffusion a multiplié les sources de financement pour les indépendants, qui ont également profité de l'expansion mondiale du marché du cinéma. Dans le même temps, l'AFMA (American Film Market Association), créée en 1980 pour représenter les producteurs et distributeurs indépendants, a grandi en influence, tandis que l'IFP (Independent Film Project) lançait une remise de prix aux indépendants, les Spirit Awards.

Cela a aussi été parallèle au déclin de l'audience des films étrangers (tombée à moins de 2 % du box-of-

ice domestique). Enfin, c'est ce moment que choisit le Sundance Film Institute de Robert Redford pour reprendre un petit festival inconnu à Park City, dans l'Utah, et le rebaptiser Sundance Festival. La rencontre annuelle de fin janvier a largement contribué à l'essor de la scène indépendante. *Blood Simple* en reçut le Grand Prix du jury en 1985. Et des histoires de financement comme celle des frères Coen seront répétées par tous les cinéastes débutants sélectionnés à Sundance, devenant presque un point obligé du marketing d'un film. Les frères Coen, comme une petite poignée de cinéastes de qualité, ont fait comprendre à Hollywood qu'un film à petit budget et gros succès offre une marge bénéficiaire confortable. Même pour les acteurs, jouer dans un film indépendant est devenu chic, et synonyme de choix « artistique ». Et on a assisté à l'apparition de pro-

ducteurs indépendants qui y croient – comme Christine Vachon, qui a produit les films de Todd Haynes et, cette année, *Boys Don't Cry* – ou de producteurs-distributeurs comme les frères Weinstein, de Miramax, qui ont su transformer les réussites des indépendants en succès au box-office.

Rançon de leur gloire dans les années 90, les compagnies de production et de distribution indépendantes ont été rachetées par les majors : New Line, par Turner et maintenant Time-Warner ; Miramax, par Disney ; October, par Universal. Et les indépendants se sont mis à sérieusement disputer les Oscars aux majors, au point que l'année 1996 (avec *The English Patient*, *Shine* et *Fargo* – des frères Coen) a été qualifiée d'« année des indépendants ». Signe des temps, le mot est désormais... vendeur.

RÉVISEZ VOS CLASSIQUES

Réviser cet été avec Le Monde, France Inter, la Fnac et Universal 55 chefs-d'œuvre de la musique classique.



Ravel. Boléro/ma mère l'oye.

Frénésies contenues. L'univers de Ravel est un fourmillement de trouvailles, de couleurs, d'atmosphères qui se chevauchent, s'absorbent, se transforment. Toute sa musique n'est constituée que de mouvements, d'un jeu sur la matière sonore. Elle est l'un des défis des plus grands orchestres. Sous la baguette de Pierre Boulez, le Philharmonique de Berlin nous révèle un fantastique travail préparatoire et de concentration : l'univers de Ravel est soyeux, brillant et précis comme un glaive, exalté et superbement contrôlé dans la débauche des timbres.

Vous découvrirez des extraits de cet album sur France Inter, à 16h dans l'émission de Frédéric Lodéon, "Carrefour de Lodéon".

Le Monde

Nadir Moknèche à la poursuite de la Toison d'or

SON PREMIER LONG métrage, *Le Harem de M^{me} Osmane*, est sorti en salle le 12 juillet, après avoir reçu, quelques jours plus tôt, le prix de la première œuvre à la Biennale

PORTRAIT

« Le Harem de M^{me} Osmane » a été primé à la Biennale des cinémas arabes

des cinémas arabes de Paris. La folie rampante et relativement hermétique de cette œuvre, qui rompt avec la tradition illustrative et sociale des cinémas arabes, cadre parfaitement avec son auteur tel qu'on le découvre : une mise discrète et un air d'enfant sage qui cachent une volonté farouche et une insoumission radicale à tout ce qui pourrait ressembler à une valeur établie. Nadir Moknèche, à mi-chemin de l'Algérie et de la France, est un cinéaste qui n'a choisi ni sa rive ni son camp, et qui préfère à l'injonction de l'enracinement, la tentation de l'exil et l'aventure toujours recommencée des nouveaux départs.

Il aura pris très tôt cette habitude de n'être jamais là où on l'attend. Il doit ainsi à un concours de circonstances le fait d'avoir vu le jour, en 1965, à Paris. Sa mère, qui demeure à Alger, vit loin de son père, travailleur émigré dans la capitale française. C'est au cours d'un sé-

jour de cette dernière à Paris que Nadir exprime inopinément le désir de découvrir le vaste monde. Cette volonté précoce d'indépendance sera encouragée, douloureusement, par le destin : orphelin de père à l'âge de trois ans, Nadir est élevé à Alger par sa mère. Clé de l'appartement en poche et premier de sa classe à l'école, l'enfant développe un sens des responsabilités et de l'autonomie qui lui font choisir sans hésiter l'installation en France au moment de passer le bac : « *Je voulais partir, je m'ennuyais, je ne supportais plus les pesanteurs de la société algérienne.* »

Ce retour vers le lieu de sa naissance – où il loge au début de son séjour dans le même petit hôtel de Malakoff où son père a passé les quelque vingt années de son exil parisien – n'est qu'un premier départ. Il y en aura beaucoup d'autres. Vers le cinéma d'abord, qu'il découvre en classe de philosophie au lycée Voltaire, à travers l'adaptation pasolinienne de *Médée* (1971), lointain mais vraisemblable modèle de la truculente M^{me} Osmane incarnée par Carmen Maura dans son film. Vers le théâtre ensuite, qu'il fréquente comme comédien au Théâtre national de Chaillot, puis comme metteur en scène. Vers d'autres contrées enfin, où il semble s'exercer à voir ailleurs s'il y est.

Sur ce parcours qui joint Londres (un an comme vendeur) à Pérouse

(trois mois comme étudiant en histoire de l'art), New York est une étape importante. Il y passe deux ans comme gardien de nuit dans un théâtre et s'y forme le jour à la technique du cinéma à la New School for Social Research.

Il réalise aussi deux courts métrages – *Hanifa* et *Jardin* – avant de rentrer en 1995 à Paris pour y écrire, toujours tenaillé par l'Algérie, le scénario de son premier long métrage. Tout va ensuite très vite : le producteur Didier Haudepin, qui siège à la commission d'aide à l'écriture du CNC devant laquelle Nadir Moknèche a proposé son projet, s'engage sur le film, qui est tourné en quarante-deux jours, pour un budget de 10 millions de francs.

Une économie de guerre, une actrice espagnole dans le rôle-titre, des dialogues en français, un tournage au Maroc, et voilà, entre contrainte et choix délibéré, l'un des films les plus authentiquement algériens qu'on ait pu voir depuis quelques années. C'est que, sans doute, la vérité naît souvent en art de ce mal nécessaire qu'est la trahison, comme il en va parfois dans la vie : Nadir Moknèche est actuellement en Israël, à l'invitation du Festival de cinéma de Jérusalem qui a sélectionné son film. Une manière bien à lui de répondre à tous ceux qui ne l'y attendaient pas.

Jacques Mandelbaum



Nadir Moknèche, entre l'Algérie et la France, n'a voulu choisir ni sa rive ni son camp.

Kiyoshi Kurosawa tourne « Kairo »

Un film d'horreur autour d'un site Internet fantôme aux effets dévastateurs

TOKYO
correspondance

Nakagawara, trente minutes en express de Tokyo, mi-banlieue, mi-campagne, un vieux hangar aux portes rouillées, des herbes folles : c'est un de ces studios de cinéma comme on en trouve tant au Japon, fossile d'une industrie qui a fait son temps et qui serait bien en peine d'attirer le moindre investissement.

Qu'à cela ne tienne, le « jeune » cinéma nippon, dont la vitalité n'est plus à démontrer, en a vu d'autres : Kiyoshi Kurosawa, quarante-cinq ans, qui tourne là son nouveau film, s'avoue d'ailleurs plutôt gâté. Habitué à tourner en à peine deux semaines pour moins de 1 million de dollars, le réalisateur de *Cure* et de *Licence to live* a eu droit cette fois à un budget de 3,6 millions de dollars (25 millions de francs) et tourne sur une durée de six semaines.

DIFFUSION PLUS LARGE

Kiyoshi Kurosawa met la main à un genre qui a le vent en poupe au Japon : le film d'horreur. Le pool d'investisseurs, composé de l'ex-major Daiei, de la chaîne NTV, de la régie publicitaire Hakuhodo et des laboratoires Imagica, a suivi. Le film sera distribué par la Toho dans près de deux cents salles, un destin raisonnable pour un film d'un tel budget, mais rarissime pour une œuvre de Kiyoshi Kurosawa. Le cinéaste, qui a une vingtaine de films à son actif, a le plus souvent dû se conten-

ter de sorties dans une seule salle, voire d'une distribution limitée à la vidéo. Il avait toutefois connu en 1989 un certain succès commercial avec un autre film d'horreur, *Sweet Home*, produit à l'époque par la société du réalisateur Jujo Itami.

« *Je n'ai pas l'impression d'avoir vraiment plus de temps pour tourner. Les personnages sont assez simples, à la différence de mes autres films, mais l'histoire est peut-être plus compliquée. En outre, il y a deux personnages principaux et deux fils narratifs qui convergent, ce qui fait que ça prend plus de temps à tourner*, explique le réalisateur japonais. *Le coût plus élevé du film tient surtout aux images de synthèse qu'on a dû utiliser, ce qui fait qu'on n'a pas vraiment plus*

d'argent pour le tournage. »

Le film est provisoirement intitulé *Kairo* (Le Circuit), et met en scène des personnages hypnotisés par une sorte de site Internet fantôme. L'histoire s'attache à deux familles de personnages, une jeune fille travaillant dans une petite entreprise et ses collègues, et un jeune étudiant inscrit au club informatique de son université. Les deux groupes n'ont aucun lien entre eux si ce n'est la découverte progressive et simultanée de ce site mystérieux, dont les effets sont dévastateurs sur ceux qui s'y intéressent de trop près : les uns se suicident, d'autres se terrent dans le silence.

Habitué des films de genre à double tranchant et des série B remaniées, Kurosawa a l'art d'ins-

crire ses réalisations dans un univers personnel, ambivalent et dérangeant. Il a écrit le scénario de *Kairo* et a eu, semble-t-il, toute latitude pour le tourner – et le détourner : « *Ce n'est pas une histoire de fantôme habituelle, puisque, cette fois, le fantôme reste dans le monde des hommes. Le film est aussi lié au sentiment de solitude et d'isolement et à l'envie irrépressible de se connecter aux autres* », estime-t-il, tout en reconnaissant qu'il est difficile de préjuger le sens que pourra prendre le film avant la fin du montage.

DES JEUNES ENTRE EUX

La quasi-totalité des personnages de *Kairo* ont une vingtaine d'années : « *Il n'y a pas de personnages âgés qui aient un rôle de guide, ou de sauveur*, précise Kurosawa. *L'histoire concerne uniquement des jeunes entre eux.* »

Kairo sera terminé à la fin de l'été et complète la liste des titres japonais attendus pour les festivals de cet automne ou pour le cru 2001. Takashi Miike, passé maître dans le film de gangsters « gore », a ainsi terminé *Drifting Town*, Takeshi Kitano peaufine *Brother*, son film tourné à Los Angeles, tandis que Nobuhiro Suwa, le réalisateur de *M/Other*, est au stade du montage de *H Story*, avec Béatrice Dalle. Le film va fouiller dans les temps morts et semi-improvisés du tournage d'un remake... à Hiroshima. Tout un programme.

Brice Pedroletti

Ombres et lumières d'un spleen occitan

L'Attrape-rêves. Un premier film séduisant, mis en scène en suivant une dérive adolescente

Film français d'Alain Ross. Avec Lætitia Velay, Laurent Combelles, Oswald Massot, Sébastien Pernak. (1 h 15.)

Cela se passe quelque part dans le sud-ouest de la France, entre la chronique naturaliste et le roman d'apprentissage, entre une nature resplendissante chauffée par l'été et la désolation réfrigérée d'un hypermarché de campagne, entre la tradition cathare incarnée par une mémé un peu sorcière et l'ennui d'une petite ville de province, où s'exacerbent les passions adolescentes. Au centre du tableau, Juliette, une vraie jeune fille de notre temps, qui dérive à Mobyette de la maison familiale au bistrot du village, des champs saturés par le soleil et la stridence des cigales aux caves obscures où ses petits copains trompent leur spleen en poussant les amplis à fond dans une vague ambiance de messe noire.

Juliette et les garçons : toute une histoire. Il y a d'abord Michou, fade jeune homme aux cheveux longs, qui la lutine avec ses copains mais la rejette, au nom de sa liberté, quand elle en demande un peu plus. Puis il y a Titi, plus inquietant avec ses cheveux rasés et sa croix gammée sur son blouson, dans les bras duquel elle se

réfugie par dépit autant que par goût de l'inconnu. De très belles scènes ont lieu entre les deux jeunes gens, qui laissent toute sa place au trouble moral et sensuel où s'est délibérément jetée la jeune fille, notamment lorsque la robe de Juliette tombe dans le fleuve et qu'elle enfle sur son corps nu le blouson de son ami. La force de la mise en scène consiste en l'occurrence à se permettre cette beauté et cette tendresse, tout en montrant par ailleurs les limites du personnage de Titi, brutal, idiot, et visiblement acquis, fût-ce par dépit, à l'idéologie fasciste. Il y a dans ce mélange de grâce et d'avidité un vrai mystère, qui fait penser au premier long métrage de Bruno Dumont, *La Vie de Jésus*.

IMPITOYABLE SOLITUDE MODERNE

L'autre grande force de ce film consiste à situer le personnage flou de Juliette dans un contexte manichéen (l'ombre et la lumière, la nature et la cité, l'amour et la violence, le bourgeois et le fasciste, le bien et le mal...), qui évoque avec beaucoup de subtilité le dilemme existentiel de l'adolescence, âge de tous les possibles et de tous les basculements. Age de toutes les solitudes aussi, quand Juliette, enceinte, se voit rejetée par ses amants. Sur le trajet qui mène de la croix cathare à la croix gammée, c'est bien de cela que nous parle, fondamentalement, ce film, de l'impitoyable solitude moderne et de ce coma violent où finit par plonger son héroïne, duquel chacun d'entre nous, avec elle, doit tenter de se réveiller.

J. M.

Les premiers pas de Vinterberg

Les Héros. Un réel enthousiasme pour le cinéma, mais un premier long métrage très éloigné de la réussite du deuxième, « Festen »

Film danois de Thomas Vinterberg. Avec Thomas Bo Larsen, Ulrich Thomsen, Mia Maria Back. (1 h 30.)

Le premier film de Thomas Vinterberg est un parfait éloge du Dogme : la comparaison entre *Festen*, deuxième réalisation du même auteur, efficacement réactualisée sous le signe du manifeste des cinéastes scandinaves, et ce que laisse apparaître ce premier long métrage, qui date de 1996, démontre comment une discipline esthétique telle que les « dix commandements » selon Lars von Trier peut doper un réalisateur prometteur. *Les Héros* témoignent en effet d'un réel enthousiasme pour le cinéma, mais aussi d'une inspiration souvent limitée et désordonnée.

Le film raconte la virée d'un vieil adolescent, taulard en rup-

ture de conditionnelle flanqué de sa fille de onze ans dont il vient d'apprendre l'existence, et de son ami d'enfance resté pour le meilleur et pour le pire à ce stade du développement mental. Karsten, Louise et Peter quittent Copenhague en catastrophe, poursuivis par la police et le beau-père de la gamine, militaire adepte de méthodes éducatives musclées.

DE MALADRESSE EN JOLIE IDÉE

Au fil d'improbables mais souvent amusantes péripéties, les trois personnages gagnent la Suède, dérivent à travers la campagne, vont de rencontres en déceptions, de drames en moments de grâce, jouent les gangsters de la dernière chance, les voyageurs romantiques, les enfants du paradis perdu.

On peut reprocher beaucoup de choses au film, mais pas son

incohérence : film et personnages valdinguent à l'unisson, de maladresse en jolie idée, de facilité complaisante en moments privilégiés. Imparfait ô combien, ce road movie teinté d'onirisme a au moins un mérite : de même que ses trois protagonistes ne sont sympathiques que dans la mesure où ils vivent intensément chaque instant – on pourra dire assez stupidement ou de manière infantile, voire sinistre –, de même la réalisation semble chaque fois tout miser sur chaque séquence, comme si ce devait être la dernière.

Ce n'est sans doute pas la meilleure manière de composer un film, mais cela donne à ces *Héros* – au nombre desquels il faut compter le réalisateur aussi bien que les personnages – une incontestable énergie.

Jean-Michel Frodon

Le Monde
DOSSIERS DOCUMENTS
LITTÉRAIRES

L'Histoire, style roman

D'Alexandre Dumas à Marguerite Yourcenar, de Walter Scott à Umberto Eco, de l'Antiquité aux soubresauts du XX^e siècle, les grands auteurs et les grandes périodes du roman historique. Un genre populaire, réservoir inépuisable d'aventures, qui permet aussi la mise à distance d'enjeux, contemporains ou intimes. Pour l'été, un voyage romanesque dans le temps et dans l'espace...



UNE PUBLICATION DU MONDE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

PARIS QUARTIER D'ÉTÉ
15 juillet - 14 août

le festival de l'été parisien
renseignements 01 44 94 98 00
billetterie FNAC 0803 808 803

LA GATTA
CENERENTOLA
ROBERTO DE SIMONE
• du 20 au 22 juillet à 22 h
COUR DU PALAIS ROYAL
100 F / 80 F

HORS CHAMP

■ **FESTIVAL** : le 23^e Festival du film italien de Villerupt, qui se tiendra du 27 octobre au 12 novembre, sera consacré, sous l'intitulé de *Villerupt Monsignore*, à l'évocation de l'Eglise, du Vatican et de la Rome pontificale dans le cinéma italien. La manifestation rendra hommage à Luigi Magni, à travers une sélection de sept films de ce spécialiste de Rome. Autour des œuvres en compétition, le festival proposera aussi une rétrospective cinématographique, allant de l'après-guerre à nos jours (« *Don Camillo et ses confrères* : gens d'Eglise au cinéma »). Au total, 22 films seront proposés, signés par des réalisateurs tels que Roberto Rossellini, Vittorio De Sica, Franco Zeffirelli ou Dino Risi.

■ **PARIS** : l'opération « Paris Ciné l'été », organisée par la Mairie de Paris, a lieu jusqu'au 31 août. L'initiative permet d'offrir aux jeunes de moins de 25 ans un billet de cinéma à prix réduit (25 F, 3,81 €). Les billets sont disponibles sur présentation de la carte « Paris Ciné l'été », distribuée gratuitement dans les mairies d'arrondissement et dans les stations de la RATP.

■ **EXPLOITATION** : les cinémas UGC sont en conflit avec les distributeurs britanniques au sujet d'un « pass » mensuel permettant aux spectateurs de voir un nombre de séances illimité. Les distributeurs craignent une baisse de leurs recettes et se plaignent de ne pas avoir été consultés.

NOUVEAUX FILMS

MARS À TABLE

■ A l'instar de Guy Maddin, John Paisz fait partie d'un groupe de maniéristes canadiens qui s'attachent, avec un humour plus ou moins potache, à revisiter l'histoire du cinéma. *Mars à table*, comme son titre anglais ne l'indique pas (*Top of the Food Chain* renvoie plus ironiquement au sommet de la chaîne alimentaire) se veut ainsi, à l'image du *Mars Attacks* de Tim Burton, mais en plus artisanal et moins drôle, un pastiche des films fantastiques américains de série B des années 50. L'action se passe dans un trou nommé Exceptional Vista, et réunit quelques personnages typiques (un scientifique ultra-rationnel, un shérif borné, une fausse ingénue...) autour d'un effroyable mystère : le meurtre et la dévoration des habitants d'Exceptional Vista par des créatures qui viennent de l'espace pour transformer la terre en garde-manger et l'espèce humaine en victuailles. Malgré quelques bonnes trouvailles (notamment le fait que les Aliens ne résistent pas au flux délétaire de la télévision) et une bonne dose de mauvais esprit (la caricature repose principalement sur l'exacerbation libidineuse des personnages), le film est décevant et la facétie tourne en rond. **J. M.** *Film canadien de John Paisz. Avec Campbell Scott, Fiona Loewi, Tom Everett Scott. (1 h 30.)*

KOMODO

■ Cet été, la mode est aux petits films de grands monstres. Après le crocodile géant de *Lake Placid*, voici les dragons de *Komodo*, lézards gigantesques et baveux, déplacés sur une île et rendus carnivores par la pollution. Pourquoi pas. Une petite troupe de personnages, dont une psychologue chargée de soigner le traumatisme d'un adolescent qui a vu ses parents dévorés, tente d'échapper aux assauts des bestioles. La mise en garde écologique s'efface derrière les mécanismes de suspense habituels. Le film, à l'instar des bandes d'épouvante d'antan, laisse attendre le spectateur avant de faire apparaître les monstres, fonctionnant ainsi longtemps et habilement sur une frayeur hors champ. Les effets spéciaux, réalisés par l'équipe de *Jurassic Park*, sont spécialement réussis, jouant à la fois sur le réalisme et la répulsion. *Komodo* remplit donc modestement mais sûrement son contrat. **J.-F.R.** *Film américain de Michaël Lantieri. Avec Jill Hennesy, Billy Burke (1 h 26.)*

UN DE TROP

■ C'est une question qui a occupé les spectateurs de la série télévisée *Friends* pendant les trois premières saisons : Chandler Bing est-il gay ? Pour ceux que le débat a passionnés, qui ont trouvé que l'acteur Matthew Perry tirait le meilleur parti comique des situations ambiguës dans lesquelles son orientation sexuelle était mise en ques-

Arkeion Films, légataire du cinéma soviétique

Un festival à Paris pour se souvenir de l'URSS, dix ans après sa fin

DEPUIS LA DISPARITION du cinéma Cosmos de Saint-Germain-des-Prés, qui suivit de peu l'effondrement de l'URSS, la cinématographie soviétique avait pratiquement disparu des écrans français. Voilà qu'une manifestation au Cinéma des Ursulines à Paris remet sur les projecteurs les bobines de « 120 films de la période soviétique, du muet à la perestroïka », puisés dans le fonds accumulé par Arkeion Films.

Cette société gère aujourd'hui l'héritage cinématographique soviétique, soit 1 800 longs métrages, dont le passage et le séjour à l'Ouest furent parfois mouvementés. Depuis la naissance des Films Cosmos en 1975, Richard Delmotte en a été l'un des principaux acteurs. Exploitant de salles en Afrique de l'Ouest, il fut convaincu en 1975, par le gouvernement français, de se lancer dans l'import-export. « *Nous avons signé une convention avec le ministre de la culture soviétique à La Tour d'argent. Je l'ai prévenu que nous n'étions pas communistes, il m'a répondu : "Tant mieux, comme ça je suis sûr d'être payé"* », se souvient Richard Delmotte.

Pendant une douzaine d'années, le trafic s'organise plutôt harmonieusement. Chaque année, une délégation soviétique vient à Paris

choisir des films français destinés aux salles de l'Union. « *La France était pourvoyeuse de films comiques. Je me souviens que, lorsque j'ai vendu Angélique, marquise des Anges, les réalisateurs soviétiques comme Mikhaïlkov ou Panfilov me sont tombés dessus en me reprochant d'abêtir le public* », raconte le négociant.

« PETIT PRINCE » BALTE

Dans l'autre sens, ce sont aussi les autorités soviétiques qui décident des films à exporter. « *Nous avions beaucoup de mal à obtenir les Tarkovski. En URSS, ses films passaient dans un seul cinéma d'art et d'essai à Moscou. Pour les montrer en France, il fallait attendre des années. Et, pendant longtemps, ils n'ont été autorisés à l'exportation qu'à la condition qu'ils ne soient pas projetés dans les festivals.* » L'exploitation déficitaire des films soviétiques en France est financée par la vente des films français en URSS jusqu'à la fin des années 80. Entre-temps, le « milliardaire rouge » Jean-Baptiste Doumeng a repris les Films Cosmos, mais, jure Richard Delmotte, le financier du Parti communiste n'est jamais intervenu dans les affaires de la société. Deux ans avant la chute du mur de Berlin, les paiements venus de Moscou se raréfient pour s'arrêter complètement. A la dissolution de l'URSS,

commence une période de flottement pendant laquelle les films russes sont diffusés en France au gré des caprices et des besoins financiers de certains membres des ex-représentations soviétiques à Paris.

Finalement, une partie de l'équipe Cosmos fonde Arkeion Films, qui commence par exploiter le fonds documentaire soviétique avant de convaincre les nouveaux ayants droit russes (les studios - Mosfilms, Lenfilms... - issus du système étatique) de lui confier la gestion des copies déjà présentes en France. Des comédies musicales à la manière hollywoodienne produites au plus fort des grands procès staliniens aux cinématographies des Républiques d'Asie centrale, en passant par les adaptations pas toujours autorisées de la littérature occidentale, comme ce *Petit Prince* venu des pays baltes, un fourre-tout dans lequel on trouvera les perles les plus imprévues.

Thomas Sotinel

★ **Le cinéma soviétique : rétrospective « Back in the USSR ».** Du 5 juillet au 5 septembre. Cinéma des cinéastes (7, avenue de Clichy, 75018 Paris) et Studio des Ursulines (10, rue des Ursulines, 75005 Paris).

deux films ne tient vraiment la route. Le drame de la quarantaine est bien servi par Zinedine Soualem en homme inachevé, timide et gentil. Mais que peut un simple interprète face aux lieux communs semés par des scénaristes peu inspirés ? Quant à la satire sociale, on se consolera en pensant que la nationalité de l'auteur évite de provoquer un incident grave avec la Belgique. **T. S.** *Film français de Christophe Reichert. Avec Zinedine Soualem, Michèle Bernier, Vanessa Jarry. (1 h 32.)*

ORDINARY DECENT CRIMINALS

■ Où l'on découvre que Kevin Spacey n'est pas omnipotent. Et que malgré tout son talent, il n'arrive pas un instant à faire croire qu'il est une sommité de la pègre dublinoise, un bandit bigame et populaire qui ridiculise la police et l'IRA. De toute façon, l'idée même, deux ans après la sortie du *Général*, de John Boorman, de refaire un film autour de la personnalité de Martin Cahill, le Robin des bois irlandais, ici rebaptisé Michael Lynch, n'était pas excellente. Confier les rôles principaux à deux acteurs américains qui épuisent toutes leurs forces à maîtriser l'accent irlandais rapprochait encore du fiasco. Celui-ci est garanti par un scénario bancal et une mise en scène qui manque de précision. **T. S.** *Film irlandais de Thaddeus O'Sullivan. Avec Kevin Spacey, Linda Fiorentino. (1 h 32.)*

PITCH BLACK

■ Un vaisseau spatial est contraint de s'arrêter sur une planète où prolifèrent des oiseaux meurtriers qui n'agissent que dans l'obscurité. Manque de chance, les malheureux passagers atterrissent sur cette planète au moment où celle-ci connaît une éclipse solaire. *Pitch Black* ne dépasse pas le stade d'un mauvais jeu vidéo où des personnages se battent mollement contre des créatures inspirées d'*Alien*. Le manque de moyens évident du film renvoie à une esthétique de série B. Le manque d'idées de David Twohy, son metteur en scène, fait encore davantage pencher le film du côté de la série Z. Son ridicule en fait l'un des prétendants au titre de « nanar de l'été ». **S. Bd** *Film américain de David Twohy. Avec Vin Diesel, Claudia Black, Lewis Fitzgerald. (1 h 45.)*

10 BONNES RAISONS DE TE LARGUER

■ Cette version modernisée de *La Mégère apprivoisée* destinée à un public adolescent n'a qu'un lointain rapport avec Shakespeare. L'argument rebattu qui consiste à parier pour une somme d'argent qu'on va séduire une jeune fille dont on tombe accidentellement amoureux offre ici peu d'intérêt. Il est seulement prétexte à montrer le charme des lycées californiens, à passer quelques tubes à la mode, et à diffuser des images de

carte postale. On dira que c'est un film avec des adolescents pour des adolescents et que cette mièvrerie a son charme. Mais le public adolescent - le public tout court, d'ailleurs - mérite beaucoup mieux. **S. Bd** *Film américain de Gil Junger. Avec Heath Ledger, Julia Stiles, Joseph Gordon-Levitt. (1 h 37.)*

POSSESSED

■ Un mystérieux virus, proche de celui d'Ebola, menace de s'étendre à la terre entière. Un jeune médecin au Danemark découvre que la clé de ce virus pourrait bien se situer dans certains textes sataniques et part en Roumanie traquer les origines vampiriques de ce mal. Très plaisant dans son approche naturaliste de l'univers hospitalier et des ravages d'un virus, *Possessed* ressemble à une version réaliste de *L'Hôpital et ses fantômes* de Lars von Trier. Malheureusement, le film ne tient pas ses promesses initiales et apporte vite des solutions évidentes à une histoire au départ mystérieuse. Néanmoins, dans le désert actuel du cinéma de genre, *Possessed* est une heureuse surprise, témoignant d'une réelle inventivité dans ses prémices. **S. Bd** *Film danois d'Anders Ronnow-Klarlund. Avec Udo Kier, Ole Lemmeke. (1 h 39.)*

TÔT OU TARD

■ Eric (Philippe Torreton), violoncelliste contrarié, et Catherine (Amira Casar), chanteuse de variété, chacun de leur côté malheureux en amour, sont destinés à se rencontrer. C'est la voix off et omnisciente d'un enfant non encore né, le leur, qui l'annonce au début du film, en invitant le spectateur à remonter le temps et à suivre le chemin semé d'embûches qui aura mené à cette rencontre. Ce petit effet rhétorique désigne les auspices sous lesquels Anne-Marie Etienne aura souhaité placer son premier long métrage : fantaisie et programmation. Si la réalisatrice exécute à la lettre la seconde par un montage parallèle sans surprise, elle échoue en revanche à lui conférer ce grain de folie ou de liberté qui ferait passer la pilule de ce scénario annoncé. Faute de construction, de rythme et d'originalité, les scènes se succèdent, plus anodines les unes que les autres, sans jamais permettre à autre chose que l'ennui de s'installer. **J. M.** *Film français d'Anne-Marie Etienne. Avec Philippe Torreton, Amira Casar, Laura Del Sol, Anny Duperey. (1 h 42.)*

BLOOD SIMPLE

Lire page 24

L'ATTRAPE-RÊVES

Lire page 25

LES HÉROS

Lire page 25

DANGEREUSE SÉDUCTION

LES AIGUILLEURS

AMAZONE

LE COUPABLE

Les critiques de ces films paraîtront dans de prochaines éditions.

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRES D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Gladiator	5	395 979	698	▽ - 30 %	3 211 763
2	The Patriot	1	366 009	591	—	366 009
3	Destination finale	1	188 427	337	—	188 427
4	Jet Set	5	126 913	392	▽ - 24 %	1 570 861
5	Les Destinées sentimentales	1	121 475	214	—	121 475
6	Un couple presque parfait	2	102 477	344	▽ - 39 %	317 474
7	Fous d'Irène	4	56 897	295	▽ - 40 %	706 634
8	Tarzan	34	40 250	293	—	7 786 671
9	The Skulls	3	33 339	137	▽ - 56 %	250 926
10	Meilleur espoir féminin	7	31 527	215	▽ - 36 %	1 051 473

* Période du mercredi 12 juillet au dimanche 16 juillet inclus

Le marché accuse une nouvelle baisse après l'embellie de la semaine dernière. Le mauvais temps et le week-end du 14 juillet n'ont manifestement pas eu d'effets positifs sur la fréquentation. Les entrées ont reculé de 24 % par rapport à la semaine précédente. On attendait beaucoup de *The Patriot*, avec Mel Gibson, et des *Destinées sentimentales*, d'Olivier Assayas, les deux plus grosses sorties de la semaine. Ces deux productions n'ont pas pu, à leur échelle, tenir leur rôle de locomotive. Même s'il dure trois heures et perd donc au moins une séance par jour, *Les Destinées sentimentales* ne réussit pas son pari risqué de sortir en plein mois de juillet. Sa moyenne de 568 spectateurs par écran n'est pas excellente. Toutefois, c'est un film dont il faudra mesurer l'évolution et l'audience sur une période plus longue. *The Patriot* réalise un score bien plus médiocre, étant donné l'énorme combinaison de salles dont il bénéficie et l'omniprésence de Mel Gibson. *Gladiator* reste fermement arriéré en tête du classement, bénéficiant d'un bouche à oreille très favorable.

Source : "Ecran total"

SORTIR

PARIS

Gonzalo Rubalcaba Trio, Randy Weston Quintet

Dans son festival de juillet, le New Morning n'hésite pas à aligner, après Bill Carrothers (pianiste de mode), deux pointures : Rubalcaba de Cuba (le 19) et Randy Weston, le géant africain (le 20). Trois soirs pour faire le point sur le piano. Ajouter Michel Graillier (les 19 et 26) au Petit-Opportun, et Alain Jean-Marie (les 25 et 26) au Sunset. *New Morning*, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. Les 19 et 20 juillet. Tél. : 01-45-23-51-41. *Petit-Opportun*, 15, rue des Lavandières-Ste-Opportune, Paris 1^{er}. Tél. : 01-42-36-01-36. *Sunset*, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. Tél. : 01-40-26-46-60.

GUIDE

REPRISES

L'Ame sœur de Fredi M. Murer. Suisse allemand (v.o.), 1985, (2 h.) *Reflét Médicis*, 3, rue Champollion, Paris 5^e. Tél. : 01-43-54-42-34 ; *Sept Parassiens*, 98, bd du Montparnasse, Paris 14^e. Tél. : 01-43-20-32-20. **Le Troisième Homme** de Carol Reed. Brit. (v.o.), 1949, (1 h 45.) *Grand Action*, 5, rue des Ecoles, Paris 5^e. Tél. : 01-43-29-44-40.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). *Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. Histoire, histoires... Mémimée Sur les traces de Mémimée, de Madeleine Mainier, et Lokis, texte de Prosper Mémimée, mise en scène Laurence Février. La Maroquinerie, 23 rue Boyer, Paris 20^e. Du 19 juillet au 12 septembre. Du mardi au samedi, 21 heures ; dimanche, 16 heures. Tél. : 01-40-33-30-60. 60 F. et 100 F.*

ANNÉCY

Les Noctibules

Quatre jours de folie et de détente avec une grande variété de spectacles : *L'Audition*, de et par Délices Dada ; *Les Brûleurs d'étoiles*, de et par la Compagnie Le Cirque Carapasse ; *Les Chasseurs*, de et par la Compagnie Okupamobil ; *Folie d'une nuit d'été*, de et par la compagnie Le Snob ; *Installations/Illuminations*, de et par la Compagnie Carabosse ; *Lâcher de violons*, de et par la compagnie Transe Express ; *Mouton de campagne*, de et par la compagnie Okupa Mobil ; *Quincaillerie Parpassanton*, de et par Circatomik. *Spectacles de rues, 74 Annecy. Du 19 au 22 juillet. Tél. : 04-50-33-44-11. Entrée libre.*

Station Gare ou voyage chez les Tchétchènes

Une soirée pour la Tchétchénie. *Gare au théâtre, 13, rue Pierre-Sépard, 94 Vitry-sur-Seine. Du 19 au 22, 22 h 30. Tél. : 01-43-40-49-10. Entrée libre. Seba, Tafa, Freebidou Cabaret sauvage, parc de La Villette, Paris 19^e. M^o Porte-de-la-Villette. Le 19, 20 h 30. Tél. : 01-40-03-75-15. 100 F.*

RÉGIONS

Alexander Ghindin (piano) *Liszt : Sonnets de Pétrarque n° 104 et 123, Vallée d'Obermann. Mozart-Liszt : Fantaisie sur deux thèmes des Noces de Figaro. Parc du château de Florans, 13 La Roque-d'Anthéron. Le 19, 18 heures. Tél. : 04-42-50-51-15. De 60 F à 275 F. Brigitte Engerer, Jean-François Heisser (piano) *Beethoven : Symphonie « Héroïque », Intégrale des concertos pour piano et orchestre : concertos n° 4 et 5 L'Empereur. Beethoven Academie, Jan Caeyers (direction). Parc du château de Florans, 13 La Roque-d'Anthéron. Le 19, 21 h 30. Tél. : 04-42-50-51-15. De 60 F à 275 F. Lorenzaccio d'Alfred de Musset, mise en scène de Jean-Pierre Vincent. Rues, 13 Marseille. Les 19 et 20, 22 heures. De 60 F à 120 F.**

ANNULATIONS

Martha Graham annule sa représentation du 19 juillet au Festival de Vaison-la-Romaine. Tél. : 04-90-28-74-74.

Le Monde DES RENCONTRES

AIX-EN-PROVENCE

Le Monde vous accueille de 14 heures à 19 heures du 7 au 23 juillet 2000. Tous les jours à 17 heures, rencontres avec les artistes du Festival animées par Philip de la Croix : Le 19 juillet : *Così fan tutte*, avec Graciela Oddone (Despina), Alexandra Deshorties (Fiordiligi), Liliana Nikiteanu (Dorabella) et Jean-Michel Forest (Concerto Köln). *Cloître Saint-Sauveur, Cour du presbytère, place de l'Archevêché, 13 100 Aix-en-Provence. Entrée libre. Tél. : 04-42-21-45-10.*

AVIGNON

Le Monde vous accueille de 11 heures à 19 heures du 6 au 23 juillet 2000 à l'espace « Le Monde des rencontres ». Tous les jours de 16 heures à 17 h 30, rencontres avec les artistes du Festival animées par Olivier Schmitt : Le 19 juillet : *Danse*, avec Karine Saporta. *Cloître Saint-Louis, salle audiovisuelle, 20 rue Portail-Boquier, Avignon (84). Entrée libre. Tél. : 04-90-86-55-20.*

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

19.55 et 0.30 TV 5 L'Invité. TV 5
23.00 Les oreilles américaines nous écoutent. Forum

MAGAZINES

18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI
19.00 Best of NPA. Canal +
19.00 Archimède. Le lièvre allemand en danger. Meubles pour le cosmos. Abydos ou l'invention de l'écriture. L'écho du big bang. Arte

20.50 Zone interdite. Les anges gardiens de vos vacances. M 6
21.00 La Carte aux trésors. France 3
21.00 Le Gai Savoir. Les grands débats du Gai Savoir : Où va la littérature française ? Paris Première

21.05 TéléScope. Les explorateurs du rêve. TV 5
22.15 Ça se discute. Faut-il couper les ponts avec les ex ? TV 5
22.15 Sud. Les « Frères de la Côte ». Les ânes débroussailliers. Initiation à la croisière. Sud Emploi. Sports. TMC

23.05 Inédits. Rêves d'Icare [5/5]. RTBF 1
0.35 Les Chemins de l'impossible. Mission profonde en Guyane. M 6

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. La Momie du professeur. Arte
20.45 La Vie en face. Au nom de la drogue. A propos du trafic de stupéfiants. Arte

SPORTS EN DIRECT

20.30 Football. Tournoi « Club Europe ». Finale : Monaco - Marseille. Canal +

DANSE

21.00 Le Globe. Ballet. Chorégraphie de Josette Baiz. Par la compagnie Place blanche. Muzzik
21.35 Mansouria. Ballet. Musique de Petiense. Chorégraphie de Josette Baiz. Par les enfants de l'école Saint-André de Marseille. Muzzik

MUSIQUE

21.00 Concerto pour violon, d'Elgar. Avec Itzhak Perlman, violon. Par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. G. Rojdestvenski. Mezzo
22.25 Nice Jazz Festival 1998. Nice All Stars. La promenade du swing. Muzzik

20.50 Parlez-moi d'amour. [3/5]. France 2
21.15 Les Ailes de légende. Planète
17/88]. Le Sabre F-86. Odyssee

21.25 Diamants ! Diamants ! Comedia.
21.40 Comedia. Avignon, passions publiques. Arte

21.50 Avignon, à jardin et à cour. Mezzo
22.00 Nathalie Sarraute. [2/6]. Histoire
22.10 La Quête du futur. [2/22]. Planète
22.30 Danger réel. [2^e volet]. Danger maximum. 13^{ème} RUE
23.30 Les Grands du rire. France 3
23.35 Vietnam. [6/6]. Histoire

THÉÂTRE

22.35 Comedia. Nina Stroboli ou le Démon de midi. Pièce et mise en scène de Jérôme Savary. Arte

TÉLÉFILMS

20.30 Il n'y a pas d'amour sans histoires. J. Foulon. Festival
22.10 Viens jouer dans la cour des grands. Caroline Huppert. Festival
22.50 La Menace oubliée. Hans Werner. O. M 6

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

22.00 Friends. Celui qui voulait être l'ultime champion (v.o.). Celui qui allait à la plage (v.o.). O. Canal Jimmy
22.50 Absolutely Fabulous. Une si belle amitié (v.o.). O. Canal Jimmy
23.35 Stark Raving Mad. Episode pilote (v.o.). O. Série Club

21.00 Le Globe. Ballet. Chorégraphie de Josette Baiz. Par la compagnie Place blanche. Muzzik
21.35 Mansouria. Ballet. Musique de Petiense. Chorégraphie de Josette Baiz. Par les enfants de l'école Saint-André de Marseille. Muzzik

MUSIQUE

21.00 Concerto pour violon, d'Elgar. Avec Itzhak Perlman, violon. Par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. G. Rojdestvenski. Mezzo
22.25 Nice Jazz Festival 1998. Nice All Stars. La promenade du swing. Muzzik

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

CINÉ-CLASSICS

20.30 Je donnerai un million Un milliardaire nommé Gold se déguise en clochard et promet d'offrir un million à qui aura pour lui un geste fraternel. C'est la plus débridée des comédies de Mario Camerini. Les quiproquos, les courses-poursuites, et la légèreté poétique de sa mise en scène, fondée sur une satire sociale, font irrésistiblement penser à l'art de la mise en scène comique d'un René Clair. En v.o.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

FRANCE 2

20.50 Parlez-moi d'amour Journaliste, romancier, animateur d'émissions littéraires (sur Paris Première, avec « Le Gai Savoir »), Franz-Olivier Giesbert se risque cet été dans une série documentaire en cinq numéros. Il y fait parler, sans jamais apparaître à l'écran, d'amour et de l'amour, un lot de stars du show-business et de la politique, sans voyeurisme. Un exercice qui aurait pu être gênant. Il n'en est rien.

23.00 Simon Boccanegra. Par l'Orchestre philharmonique de Londres et les Chœurs de Glyndebourne, dir. Mark Elder. Mezzo

THÉÂTRE

22.35 Comedia. Nina Stroboli ou le Démon de midi. Pièce et mise en scène de Jérôme Savary. Arte

TÉLÉFILMS

20.30 Il n'y a pas d'amour sans histoires. J. Foulon. Festival
22.10 Viens jouer dans la cour des grands. Caroline Huppert. Festival
22.50 La Menace oubliée. Hans Werner. O. M 6

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

22.00 Friends. Celui qui voulait être l'ultime champion (v.o.). Celui qui allait à la plage (v.o.). O. Canal Jimmy
22.50 Absolutely Fabulous. Une si belle amitié (v.o.). O. Canal Jimmy
23.35 Stark Raving Mad. Episode pilote (v.o.). O. Série Club

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

22.00 Friends. Celui qui voulait être l'ultime champion (v.o.). Celui qui allait à la plage (v.o.). O. Canal Jimmy
22.50 Absolutely Fabulous. Une si belle amitié (v.o.). O. Canal Jimmy
23.35 Stark Raving Mad. Episode pilote (v.o.). O. Série Club

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

22.00 Friends. Celui qui voulait être l'ultime champion (v.o.). Celui qui allait à la plage (v.o.). O. Canal Jimmy
22.50 Absolutely Fabulous. Une si belle amitié (v.o.). O. Canal Jimmy
23.35 Stark Raving Mad. Episode pilote (v.o.). O. Série Club

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

22.00 Friends. Celui qui voulait être l'ultime champion (v.o.). Celui qui allait à la plage (v.o.). O. Canal Jimmy
22.50 Absolutely Fabulous. Une si belle amitié (v.o.). O. Canal Jimmy
23.35 Stark Raving Mad. Episode pilote (v.o.). O. Série Club

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

22.00 Friends. Celui qui voulait être l'ultime champion (v.o.). Celui qui allait à la plage (v.o.). O. Canal Jimmy
22.50 Absolutely Fabulous. Une si belle amitié (v.o.). O. Canal Jimmy
23.35 Stark Raving Mad. Episode pilote (v.o.). O. Série Club

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

22.00 Friends. Celui qui voulait être l'ultime champion (v.o.). Celui qui allait à la plage (v.o.). O. Canal Jimmy
22.50 Absolutely Fabulous. Une si belle amitié (v.o.). O. Canal Jimmy
23.35 Stark Raving Mad. Episode pilote (v.o.). O. Série Club

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

SÉRIES

20.45 Le Caméléon. Frissons. Allbi. Série Club
21.40 Ally McBeal. The Musical, Almost (v.o.). Téva
21.40 Gabriel Bird, profession enquêteur. D'amour et de justice. 13^{ème} RUE

De nouveaux « domaines » pour naviguer sur Internet

.shop, .travel et .banc devraient faire leur apparition

POUR TENTER de mettre un peu d'ordre dans l'anarchie de la Toile, les membres de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (Icann) se sont réunis du 13 au 17 juillet à Yokohama, au Japon, afin de statuer sur la création d'une nouvelle série de « domaines principaux » (*top-level domain*, ou TLD). Actuellement, ces derniers sont limités à sept : .com (commerce), .mil (militaire), .int (international), .gov (gouvernement), .org (organisations), .net (réseau) et .edu (éducation). Tous datent de la fin des années 80, autant dire de la préhistoire d'Internet. Depuis, seuls les suffixes à deux lettres désignant les pays (.fr, par exemple pour la France) sont venus, au milieu des années 90, enrichir la nomenclature des artères du cyberspace.

Dimanche 16 juillet, l'Icann a approuvé le projet de création de nouveaux TLD, mais sans préciser leur liste, leur nombre ni le calendrier de leur mise en service. Ce flou a été stigmatisé par la présidente de l'organisme, Ester Dyson, qui a estimé que « trop de décisions restent en suspens ». Les nouveaux noms de domaines devraient préciser certaines professions des entreprises présentes sur la Toile et aujourd'hui confondues dans le .com. Il s'agit de .shop pour le commerce, .travel pour les agences de voyages, .news pour la presse, .tel pour les compagnies de téléphone ou .banc pour les banques.

La nouvelle subdivision, conçue pour faciliter la navigation et renforcer la concurrence entre les so-

ciétés d'enregistrement (*registrars*), clarifiera-t-elle le paysage ou aggraverait-elle la confusion ? La question se pose à la lumière des dérives que l'on constate déjà sur les noms de domaine existants. Trois d'entre eux, .com, .org et .net, ont en effet perdu une bonne part de leur signification. N'importe quel internaute peut en effet déposer son nom de famille sous ces étiquettes. Certains pays, comme la France, combattent ce laxisme par une extrême rigueur. Ainsi, le .fr est exclusivement réservé aux entreprises et les particuliers français doivent se contenter d'un .nom.fr moins élégant. Encore leur faut-il se soumettre à une procédure administrative (justificatif d'identité et de domicile, lettre d'engagement...).

« CYBERSQUATTAGE »

Beaucoup se rabattent donc sur la facilité du .com, obtenu en quelques minutes. D'où l'envolée du nombre des litiges enregistrés par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui a pris en charge leur traitement en décembre 1999. Pas moins de 569 affaires de « cybersquattage » provenant de 53 pays étaient recensées fin mai. Le commerce des adresses .com fait rage. Ainsi, le *New York Times* cite le cas de business.com, qui a rapporté 7,5 millions de dollars (8 milliards d'euros) à Marc Ostrofsky, un entrepreneur de Houston qui l'avait acheté en 1977 pour 150 000 dollars.

Michel Alberganti

L'UE adopte l'étiquetage obligatoire de la viande bovine

Cette mesure entrera en vigueur en septembre

BRUXELLES

de notre bureau européen

Les ministres de l'agriculture des Quinze et la Commission de Bruxelles ont privilégié l'urgence : ils se sont ralliés, lundi 17 juillet, aux deux principaux amendements adoptés par le Parlement européen afin de permettre au règlement instaurant un étiquetage obligatoire de la viande bovine dans l'Union européenne (UE) d'entrer en vigueur dès le 1^{er} septembre.

Ce nouveau règlement, dont l'objet est d'assurer la sécurité alimentaire du consommateur et qui intervient alors que les dernières informations sur l'épidémie d'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine ou maladie de la « vache folle ») sont loin d'être rassurantes, prévoit deux étapes : dans un premier temps, un étiquetage indiquant en particulier le lieu d'abattage et de découpe et puis, à partir du 1^{er} janvier 2002, le lieu de naissance et d'engraissement.

S'écartant assez sensiblement de la « position commune » approuvée précédemment par le conseil des ministres, le Parlement européen

avait, dans son vote du 6 septembre 1999, imposé pour la viande hachée les mêmes indications des lieux d'abattage et de découpe que pour le steak normal. Une exigence que les experts estiment difficile à respecter, les steaks hachés proposés aux consommateurs pouvant provenir de lots de viandes différents, donc de plusieurs animaux. En revanche, le Parlement n'avait pas jugé nécessaire que l'étiquetage précise la catégorie de viande offerte (veau, bœuf, génisse, etc.), estimant qu'il n'y avait là aucune nécessité en matière de sécurité alimentaire.

EMBARGO MAINTENU

La semaine dernière, Nicole Fontaine, la présidente du Parlement, avait contesté que les amendements votés puissent compliquer inutilement la tâche du législateur européen : « Ce qui importe, c'est que le steak qui est dans l'assiette du consommateur soit sain et qu'on puisse le vérifier grâce à l'étiquetage ».

Si les ministres n'avaient pas retenu les amendements du Parlement, ils auraient dû engager avec

celui-ci une procédure de conciliation qui risquait fort de retarder l'entrée en vigueur du règlement. Le Commissaire européen à l'agriculture, Franz Fischler, a néanmoins estimé que les contraintes introduites pour la viande hachée risquaient d'aboutir à une renationalisation partielle du marché, les entreprises la produisant préférant alors s'approvisionner en animaux uniquement dans les zones les plus proches de leurs centres d'activité, afin de limiter les difficultés et risques d'erreur à l'étiquetage.

Jean Glavany, le ministre français de l'agriculture, a regretté que le Parlement ait supprimé l'obligation d'indiquer la catégorie de l'animal d'où provient la viande. Il s'est toutefois félicité de la protection renforcée assurée par le nouveau règlement aux consommateurs et a rappelé qu'en outre, Paris maintenait un embargo sur les importations de viande en provenance du Royaume-Uni, le pays de l'UE de très loin le plus affecté par l'épizootie.

Philippe Lemaître

Signature d'une « convention nationale » contre la discrimination

UNE « CONVENTION nationale » contre la discrimination dans l'accès aux loisirs, notamment à l'entrée des discothèques, a été signée, lundi 17 juillet, par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, et Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, et deux organisations des métiers de l'hôtellerie. Cette convention prévoit la création d'une « commission nationale pour un égal accès aux loisirs » qui rédigera un rapport trimestriel sur les cas signalés, en particulier, par les commissions départementales d'accès à la citoyenneté (Codac). « Quand les syndicats de discothèques promettent de faire des efforts et signent des conventions, c'est pour échapper aux actions judiciaires que SOS-Racisme est en train de mener », a déclaré Malek Boutih, président de l'association dans un entretien à l'AFP. Nous ne ferons pas partie de la commission nationale. »

Les discothèques sont le deuxième domaine où sévissent les discriminations, après l'emploi, d'après les statistiques des signalements transmis aux Codac.

L'ONU adopte un texte présentant le sida comme « une menace à la sécurité »

LE CONSEIL de sécurité de l'ONU a adopté, lundi 17 juillet, une résolution qui tente d'enrayer la propagation du sida par les militaires, en recommandant la mise en place de tests de dépistages volontaires et confidentiels pour tous les soldats engagés dans des opérations de maintien de la paix. Les quinze membres du Conseil ont voté à l'unanimité cette résolution, que l'ambassadeur américain Richard Holbrooke, à l'origine du texte, a saluée comme « une résolution historique ». C'est la première fois en effet que le Conseil de sécurité se prononce sur un problème de santé, en reconnaissant que le sida constitue une des principales menaces à la stabilité et à la sécurité pour de nombreux pays, surtout en Afrique, où il détruit familles, sociétés et économies. On pouvait craindre que certains pays membres, en particulier la Chine, s'opposent à un tel élargissement de la notion de « menace à la sécurité », qui pourrait constituer un précédent.

La résolution 1308 encourage tous les Etats membres à élaborer « des stratégies à long terme efficaces de formation, de prévention, de dépistage confidentiel librement consenti, de conseils et de traitement pour leur personnel » militaire. Ces mesures « constituent un aspect important des préparatifs pour leur participation aux opérations de maintien de la paix », ajoute la résolution. (- AFP.)

DÉPÊCHES

■ **POLICE : un CRS, âgé de trente ans, s'est suicidé**, vendredi 14 juillet à Paris, alors qu'il assurait une mission de service d'ordre à proximité de la tour Eiffel, dans le 7^e arrondissement. Le policier est monté dans le car de sa compagnie, basée à Quincy-sous-Sénart (Essonne), et s'est tiré une balle dans la bouche.

■ **MEURTRE : un sans-abri polonais, âgé d'environ quarante-cinq ans, est mort, dimanche 16 juillet**, à Paris, poignardé par un autre sans-abri au cours d'une bagarre. La victime, prénommée Jacek, a succombé avant l'arrivée des secours, rue de l'Egalité, dans le 1^{er} arrondissement. Son agresseur, également polonais, a réussi à prendre la fuite.

■ **JUSTICE : le conseil de l'ordre des avocats de Montpellier a rejeté**, lundi 17 juillet, la demande du procureur général de la ville, Paul Louis Auméras, de suspendre pour six mois un membre du barreau, Alain Scheuer (*Le Monde* du 2 juin). M. Auméras considérait que l'avocat ne pouvait plaider dans une affaire de malversations, dite de « la clinique Causse », car il avait lui-même été entendu comme témoin lors de l'instruction. Le conseil de l'ordre a estimé que M^e Scheuer ne pouvait avoir la qualité de témoin car son audition portait sur des faits étrangers au fond de l'affaire. Il a enfin considéré qu'un avocat disposait de l'entière liberté de défendre son client. (- *Corresp.*)

■ **IMMIGRATION : le Parti communiste a demandé**, lundi 17 juillet dans un communiqué, « la régularisation urgente » des sans-papiers avec octroi d'une carte de séjour de dix ans et « l'abandon de la double peine ». « Il faut sortir du blocage imposé par la politique actuelle vis-à-vis de l'immigration », affirme le PCE.

■ **PRESSE : le 62^e Prix Albert-Londres de la presse écrite a été attribué**, lundi 17 juillet, à Anne Nivat, correspondante à Moscou, notamment pour *Ouest France* et le quotidien belge *Le Soir*, et envoyée spéciale de *Libération* en Tchétchénie, pour son travail sur la Russie et le conflit tchétchène. Le 16^e prix de l'audiovisuel a été décerné au journaliste malgache Rivoherizo Andriaroto et au Britannique Peter Chappell, pour leur documentaire *Les Damnés de la Terre*, qui raconte le calvaire des ex-bagnards de l'île de Nosy-Lava, au large de Madagascar.

■ **ROUMANIE : le président roumain Emil Constantinescu a annoncé, lundi 17 juillet, sa décision inattendue de ne pas briguer un second mandat** lors des élections présidentielles de novembre. Cela laisse la voie libre à l'ancien président Ion Iliescu, dont le parti de gauche est donné favori des élections législatives prévues en même temps que la présidentielle. Dans un discours télévisé, M. Constantinescu a expliqué sa décision par des échecs répétés dans sa lutte contre « la corruption officielle, liée à des institutions étatiques de haut rang ». (- *Reuters.*)

dessinons
l'Europe
ensemble

Depuis le 1^{er} juillet, la France assure la Présidence de l'Union européenne jusqu'au 31 décembre 2000.

Comment favoriser la croissance, l'innovation et le plein emploi ?
Comment renforcer la cohésion sociale ? Comment répondre aux préoccupations quotidiennes et concrètes des citoyens ?
Comment consolider la paix ? Comment rendre le fonctionnement des institutions européennes plus efficace et plus compréhensible ?
Comment réussir l'élargissement de l'Union européenne ?

Telles sont quelques-unes des grandes questions auxquelles la Présidence française s'efforcera de répondre pour contribuer à faire avancer l'Europe.

Présidence française de l'Union européenne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2000

www.presidence-europe.fr

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
MINISTÈRE CHARGÉ DES
AFFAIRES EUROPÉENNES